COALITION POUR LA JUSTICE ET LA PAIX EN PALESTINE

AU CŒUR DE L'OCCUPATION ET DE LA COLONISATION...

Les Palestiniens, les Palestiniennes et « LE REFUS DE DISPARAÎTRE »



RAPPORT DE LA DELEGATION CANADO-QUEBECOISE: 16 AU 28 MAI 2009



Ce rapport a été publié en décembre 2009. Il a été rédigé à... 32 mains! ChacunE des 16 membres de la délégation a produit son propre rapport selon des modalités diverses : rapport écrit, photomontage, poème, recueil de récits de vie, réflexions libres, notes de voyage, etc. Des versions successives ont été produites et le rapport final a été approuvé par toute la délégation.

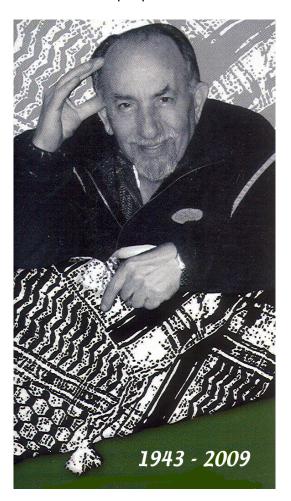
En hommage à Rezeg Faraj

Ce rapport est dédié à Rezeq Faraj, fondateur de la Coalition pour la justice et la paix en Palestine (CJPP), co-fondateur de Palestiniens et Juifs unis (PAJU), président-fondateur de Solidarité-Palestine-Solidarity et auteur de *Palestine : le refus de disparaître*¹.

Rezeq est décédé le 24 octobre 2009.

Nous le remercions tout particulièrement pour ses réflexions et ses analyses de la situation palestinienne partagées avec nous lors d'une réunion de préparation de la délégation le 10 mai 2009. Il avait dû alors faire un grand effort pour surmonter ses douleurs et venir nous entretenir pendant deux heures de ce qui lui tenait le plus à cœur : la libération de la Palestine.

Puissent nos engagements l'entourer de cette solidarité qui est la tendresse des peuples.



Remerciements

Nos premiers remerciements vont aux PalestinienNEs que nous avons rencontréEs et qui nous ont si généreusement accordé leur temps pour partager leurs expériences et leurs réflexions, nous faire part de leurs sentiments, parfois très intimes, au cœur du drame qui est le leur. Un merci spécial aux militantEs et à la population de Bil'in qui nous ont donné l'occasion unique de participer à une action désormais emblématique de la résistance palestinienne.

Merci aux militantEs israélienNEs qui ont discuté avec nous très ouvertement de leurs critiques du gouvernement d'Israël et de la société israélienne, qui nous ont invitéEs à participer à certaines de leurs actions et qui ont partagé leurs perspectives d'une paix et d'une coexistence fondées sur la justice.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les organisations qui ont contribué financièrement à la délégation (voir ANNEXE 1). Merci à nos parents, amiEs, proches, collègues de travail et de solidarité qui ont si généreusement contribué de leurs sous. Sans leur soutien, financier et politique, notre séjour en Palestine n'aurait pas été possible.

Des mercis particuliers à :

- Alternatives qui a fourni, en la personne d'Etienne Legault, un travailleur pour coordonner le travail de la préparation et planification des contacts sur place;
- l'équipe de l'Alternative Information Center² (AIC), membre du réseau Alternatives International, plus particulièrement à Connie Hackbarth, à Sergio Yehni, à Ahmed Jaradat et à Michel Warschawski qui ont coordonné nos rencontres et déplacements à Jérusalem, à Bethléem et à Hébron;
- l'équipe du Teacher Creativity Center (TCC) (www.teachercc.org), également membre du réseau Alternatives International, plus particulièrement à Intesar Hamdan, à Talat Bathatha et à Refaat Sabbah qui ont quant à eux coordonné nos rencontres et déplacements à l'Université Birzeit et à Ramallah (ainsi que mis en place un programme pour notre potentiel séjour à Gaza);
- Fabienne Preséntey, de Voix juives indépendantes (www.independantjewishvoices.ca), pour la planification des rencontres avec les représentantEs d'organisations israéliennes;
- Ehab Lotayef pour avoir très souvent servi d'interprète (arabe-français-anglais) aux membres de la délégation et avoir ainsi facilité les contacts et communications avec nos interlocutrices et interlocuteurs palestiniens.

Merci enfin à Anne Latendresse, professeure au département de géographie de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), et à Georges Lebel, professeur au département de sciences juridiques de l'UQÀM, pour leur temps et leurs précieux conseils.

Sommaire

Introduction : Pourquoi aller en Palestine?	7
OBJECTIFS DE LA DELEGATION	7
MEMBRES DE LA DELEGATION	8
Notre programme	9
1. L'occupation : Comment programmer la disparition d'un peuple	12
LA TERRE OCCUPEE, MORCELEE, EMIETTEE	12
Colonisation	13
Annexion	19
Appropriation, séparation, insularisation : la triple fonction du mur	20
Appropriation des ressources naturelles et des biens des PalestinienNEs	24
LA POPULATION ENFERMEE, HUMILIEE, PRIVEE DE DROITS	25
Nettoyage ethnique	25
Judaïsation	27
Entrave à la libre circulation des personnes : les postes de contrôle ou checkpoints	29
Discriminations et racisme	31
Rammallah : « La cage dorée » des accords d'Oslo	32
Emprisonnement politiques	33
Destruction de maisons	33
RéfugiéEs dans leur propre pays	33
GAZA: LE TERRITOIRE INTERDIT	36
Interdiction	36
Manifestation	37
2. L'horizon politique : <i>Le refus de disparaître</i>	39
LES FORCES POLITIQUES PARTISANES	40
Débats internes très vifs	40
Perspectives d'unité	41
Un ou deux États?	42
Quelles stratégies privilégier?	43
Intifada	43
Qu'attendre de la communauté internationale?	44

	LES RESISTANCES AU QUOTIDIEN	45
	LES RESISTANCES POPULAIRES PALESTINIENNES	45
	Bil'in : une résistance exemplaire contre l'occupation israélienne	45
	Mouvements de défense des droits	51
	Groupes de femmes	51
	Mouvement syndical	53
	Éducation	55
	Campagne de boycott, de désinvestissement et de sanctions (BDS	56
	LES SOLIDARITES ISRAELIENNES	57
	Refus de la normalisation	57
	Collaboration avec la résistance palestinienne contre l'occupation et la colonisation	58
	Contestations de la société et du gouvernement israéliens	59
	Les PalestinienNEs israélienNEs	61
3.	Conclusions : Défis pour les mouvements de solidarité	63
	VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL	63
	Apartheid	65
	Sociocide/Genocide	66
	RESISTANCES	67
4.	Engagements et recommandations : Briser le silence complice!	68
	ENGAGEMENTS	68
	RECOMMANDATIONS	68
Aı	nnexes	71
	1. LISTE DES ORGANISATIONS AYANT SOUTENU FINANCIEREMENT LA DELEGATION	71
	2. ORGANISATIONS RENCONTREES	72
	3. BUDGET	73
	4. TEMOIGNAGES	74
	5. QUELQUES VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL PAR L'ÉTAT D'ISRAËL	78
. .		00
IN (otes	83

Introduction pourquoi aller en Palestine?

Objectifs de la délégation

Le 16 mai 2009, seize déléquéEs de guinze organisations de la société civile québécoise et canadienne mettaient le cap sur Tel-Aviv. Direction? Gaza enfermée et la Cisjordanie occupée. Objectifs?

1. REPONDRE A L'APPEL DU FORUM SOCIAL MONDIAL (FSM) DE BELEM: TOUS ET TOUTES A GAZA!

En janvier 2009, nous étions au plus fort de l'agression israélienne³ contre la population de Gaza, déjà à l'agonie suite au blocus implacable imposé par Israël en 2006. Nous assistions en direct au massacre des gazaouiEs4 et à la destruction de leurs infrastructures sanitaires. économiques, commerciales, etc. Tous et toutes à Gaza ! avait alors été le cri de ralliement des mouvements sociaux présents au FSM de Bélem au Brésil. Un appel d'autant plus pressant que la communauté internationale, ONU en tête, se caractérisait par sa lenteur, sa mollesse, voire son impuissance à mettre fin à l'agression. La Coalition pour la justice et la paix en Palestine (CJPP) a donc entrepris, dès février 2009, de répondre à cet appel, et ce, en dépit des barrières et obstacles imposés par le gouvernement et les autorités militaires israéliennes. Au même moment se formait un mouvement international de «sit-in» pour faire lever le siège de Gaza (www.freegaza.org et www.gazafreedommarch.ca). Nous avions résolu de participer à ce mouvement s'il s'avérait impossible d'entrer à Gaza.

2. CONNAITRE DE PRES LA SITUATION EN CISJORDANIE, EN PARTICULIER L'ETAT DE LA COLONISATION DE JERUSALEM-EST

Nous avons par ailleurs opté pour aller également en Cisjordanie occupée, la situation y étant tout aussi problématique, mais différemment. De plus, nous savions que le peuple palestinien est «un» malgré les tentatives israéliennes de division et de rupture de la continuité territoriale; nous savions qu'il n'y a pas un peuple palestinien à Gaza et un autre en Cisjordanie.

3. ENTRER EN CONTACT AVEC DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE PALESTINIENNE ET AVEC DES GROUPES ISRAELIENS IMPLIQUES DANS LE COMBAT POUR UNE PAIX FONDEE SUR LA JUSTICE

Nous voulions comprendre l'occupation israélienne de la Palestine à partir des points de vue des PalestinienNEs eux-mêmes. Nous voulions écouter les personnes directement aux prises avec l'occupation et engagées quotidiennement à la combattre. Aussi, nous nous intéressions aux points de vue des IsraélienNEs, en particulier de ceux et celles qui étaient et sont toujours engagés contre l'occupation et qui sont fortement critiques des politiques de l'État d'Israël. Étant nous-mêmes militantEs d'organisations de la société civile, nous avions un intérêt à dialoguer avec nos homologues palestiniens et israéliens; d'où l'accent mis dans la programmation sur les rencontres avec des organisations similaires aux nôtres.

4. ALIMENTER LE TRAVAIL DE SOLIDARITE AU QUEBEC ET AU CANADA ET TENTER D'AGIR SUR LA POLITIQUE EXTERIEURE CANADIENNE

Les positions unilatéralement pro-israéliennes du gouvernement conservateur de Stephen Harper et l'absence d'opposition chez les autres partis exigent que les citoyenNEs canadienNEs prennent leurs responsabilités. La délégation entendait, au retour, travailler dans cette direction.

Enfin, nous voulions nous inscrire dans la suite des délégations précédentes : au Québec, la CJPP avait organisé une délégation en 2002⁵, puis la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) en 2004⁶. Ehab Lotayef de la CJPP s'est rendu à Gaza en février 2009⁷. Côté canadien, Code Pink⁸ organisait au même moment une délégation pour aller à Gaza. Notre délégation se situe dans cette filiation avec l'objectif d'établir désormais un courant continu d'aller-retour entre le peuple palestinien, certaines organisations israéliennes et les militantEs de la solidarité au Québec et au Canada.

Membres de la délégation

•	Alternatives	Etienne Legault
•	Artistes pour la Paix	Daniel-Jean Primeau
•	Coalition pour la justice et la paix	Ehab Lotayef

en Palestine (CJPP)

Coalition pour la justice en Palestine-UQAM Marie-Christine Ladouceur

Palestiniens et Juifs unis (PAJU)

Collectif d'Abord Solidaires

Collectif de Québec pour la Paix

Fédération nationale des enseignantes

Diane Lamoureux

Michaël Lessard

Odette Lefrançois et

et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

Funambule Médias – Coopérative de travail

Santiago Bertolino

Ligue des droits et libertés

Marche mondiale des femmes (MMF)

Santiago Bertolin

Denis Barrette

Lorraine Guay

Fédération des femmes du Québec (FFQ)

• Québec Solidaire Marie Auer-Labonté

Regroupement des maisons de jeunes
 Myriam Beaulieu
 de Québec

 Syndicat canadien de la fonction publique Guy Laflamme (SCFP section 1979)

Syndicat des travailleurs et travailleuses Christian Martel des postes (STTP)

Voix juives indépendantes Fabienne Preséntey

Notre programme

ENTRER EN ISRAËL POUR ALLER DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPES...

Nous sommes entrés en Palestine en passant par Tel-Aviv. Passer du territoire de l'occupant à celui de l'occupé n'est jamais une opération simple. Elle nécessite une préparation logistique évidente, mais également une préparation psychologique non négligeable, et ce, d'autant plus que les opinions divergent quant à la facilité d'accès ou non à la Cisjordanie et à Gaza. Selon les personnes à qui l'on s'adresse, l'entrée est relativement facile ou, inversement, les contrôles et les interrogatoires sont serrés. Et il y a toujours le risque de se faire refouler dès son arrivée à l'aéroport international Ben Gurion.

D'où la multiplication des scénarios entourant les préparatifs et le climat relativement anxiogène qui régnait dans notre délégation lors de notre arrivée après une dizaine d'heures de vol au très moderne aéroport international Ben Gurion. Dans cet espace, les murs, les affiches à connotation religieuse forte et la saturation de drapeaux indiquaient déjà que nous étions bien en Israël, État du peuple juif, comme le proclame la loi fondamentale du pays⁹.

Nous sommes entréEs facilement, surprisES même de la « légèreté » avec laquelle l'estampillage de passeports s'est fait! Nos guides de l'AIC nous attendaient à la sortie pour nous amener directement à Jérusalem-Est.

PREMIER CONTACT AVEC LA « REALITE PALESTINIENNE » EN SOL ISRAELIEN : CANADA PARK!

Notre minibus n'avait pas franchi 20 km sur l'autoroute Tel-Aviv/Jérusalem que notre attention a été attirée par cette annonce : Canada Park. Notre guide nous explique qu'il s'agit d'une immense aire de verdure où les familles israéliennes viennent se reposer et pique-niquer. Une particularité cependant : le lieu est strictement interdit aux familles palestiniennes! Ce parc a été construit en 1973 à l'initiative du Fonds national juif avec l'aide financière de nombreuses familles juives canadiennes¹⁰ dont plusieurs ont leur nom gravé sur les pierres de Canada Park.

Nous apprendrons quelques jours plus tard d'un résident palestinien de l'époque, Hisham Yousef, né à cet endroit précis, que « Canada Park » est érigé sur les ruines de sa maison et de son village, Imwas, et sur celles de villages voisins, Beit Nuba et Yalo, détruits et rasés par l'armée israélienne lors de la guerre des Six Jours en 1967.

Je fus l'un des plus malchanceux, car immédiatement après l'occupation israélienne, moi et ma famille avons été forcés de quitter notre village, Imwas, et d'errer sans but à travers villages et villes voisines. À ce moment-là, j'ai senti le destin me happer et me réveiller comme un violent coup de marteau. Il tentait de me dire : « Voici le monde réel, ses désastres et ses privations. Réveille-toi fils et regardes autour de toi! »

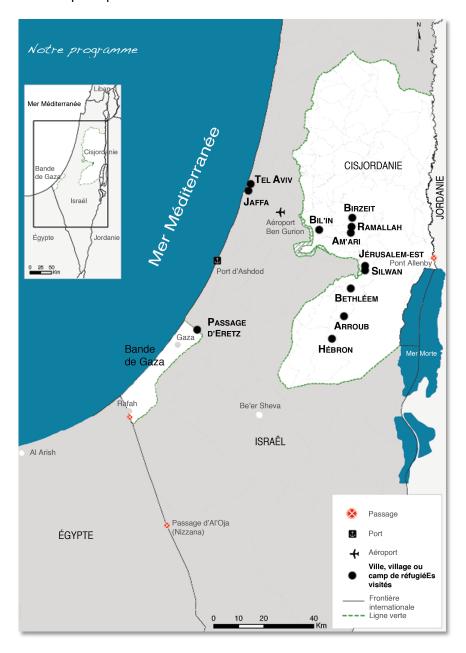
Extrait du témoignage de Hisham Yousef (Voir ANNEXE 4 pour le témoignage complet)

Nous savions que le Fonds national juif jouit d'un statut d'organisme de charité au Canada. Nous avions maintenant sous nos yeux le résultat de « l'immense générosité » des contribuables

canadiens envers Israël! Bref, une arrivée pour le moins « dérangeante »... qui nous mettait déjà sur une piste d'action au retour : obliger le gouvernement canadien à retirer au Fonds national juif ses privilèges fiscaux.

Le programme établi au départ pour l'ensemble de la délégation prévoyait :

- une journée à Gaza (avec une programmation spécifique);
- une journée à Bil'in pour participer à la manifestation hebdomadaire;
- une visite guidée de Jérusalem pour y observer de près le processus de colonisation israélien:
- des rencontres avec différents acteurs et actrices de la société civile palestinienne : syndicats, femmes, organisations de défense de droits, organismes culturels, etc.;
- d'autres rencontres encore avec des responsables ou militantEs de diverses tendances politiques.



Quelques rencontres étaient également prévues avec des groupes israéliens. Pour les trois membres de la délégation qui ont prolongé leur séjour (du 24 au 28 mai 2009), des rencontres avec plusieurs autres groupes de solidarité israéliens ont été organisées. (voir ANNEXE 2 pour la liste complète des groupes rencontrés)

Pendant sept jours pour la majorité de la délégation, et douze jours pour le « trio » resté sur place, nos déplacements en territoires palestiniens occupés et en Israël nous ont amenés successivement à Jérusalem-Est, Jérusalem-Ouest, Ramallah, Birzeit, Bethléem, Hébron, Bil'in, Erez, Jaffa (ville aujourd'hui fusionnée à l'agglomération urbaine de Tel-Aviv) et Silwan; des lieux qui resteront profondément gravés dans notre mémoire.

Compte tenu de la durée très limitée de notre séjour, nous avons opté pour deux scénarios :

- rencontres auxquelles toutes et tous les membres de la délégation participaient;
- rencontres organisées en fonction des intérêts particuliers des membres ainsi qu'en fonction de leurs mandats à titre de déléguéEs d'organisations de la société civile au Québec et au Canada.

Ainsi, certainEs membres de la délégation ont rencontré des représentantEs syndicaux, d'autres des groupes de femmes, d'autres des jeunes habitant un camp de réfugiéEs, etc.

Se loger à Jérusalem-Est était un choix politique. Nos hôtes nous avaient suggéré un vieil hôtel assez baroque, tout près de la porte de Jaffa. Son propriétaire palestinien nous apprendra plus tard que la municipalité de Jérusalem tente par tous les moyens de l'exproprier. Menaces en tout aenre et fabrication documents de vente et d'achat feraient partie des recours qu'utilise la municipalité pour dégager la voie à la colonisation de la vieille ville de Jérusalem (Jérusalem-Est).



1. L'occupation

comment programmer la disparition d'un peuple

La terre occupée, morcelée, émiettée

Nous savions que nous arrivions dans les territoires palestiniens occupés¹¹. Nous savions qu'Israël s'était approprié par les armes et contre le droit international, d'abord en 1949¹² puis en 1968 lors de la guerre des Six Jours, la totalité du territoire de ce qui devait être celui d'un État palestinien¹³. Nous savions enfin que le discours officiel israélien ne parle pas de territoires occupés. Tout au plus se réfère-t-il à des territoires « controversés » ou « disputés », niant par là le fait de l'occupation.

La terre occupée, morcelée, émiettée

Dans mon pays morcelé

Mon bateau vogue d'îlot en îlot

Je m'enroule comme un ver de terre

Dans les sillons de champs dénaturés

Je tourne en rond Je ne vais nulle part Je n'ai nulle part où aller Le ver n'a pas les bons papiers

J'ai le visage basané Les yeux bridés et le teint noir De ceux qui vivent enfermés Même dans leurs pays

Extraits d'un poème d'Odette Lefrançois

La terre est au cœur du drame palestinien. C'est ce qu'on nous a répété sur tous les tons et ce que nous avons constaté de multiples façons. Le gouvernement israélien fait ce qu'il veut des territoires palestiniens : il le morcelle, le dissèque, le sépare en petits îlots pour y installer des colons; il en redessine sans cesse les frontières, en grugeant au passage des pans entiers pour se les approprier. Chaque jour qui passe rend le contrôle du territoire palestinien encore plus total¹⁴. Selon plusieurs interlocutrices et interlocuteurs rencontrés, tant palestiniens qu'israéliens, l'État d'Israël poursuit le projet sioniste de ses pères fondateurs. À ce titre, Ariel Sharon, Ehud Barak et Benyamin Netanyahou en constitueraient les héros contemporains.

Comment Israël s'empare-t-il progressivement de tout le territoire de la Palestine historique? Essentiellement par la force, mais aussi par un ensemble de dispositifs administratifs et législatifs (Loi sur la propriété des absents¹⁵), ainsi que par une politique « des faits accomplis ». Comme son nom l'indique, cette politique se caractérise par des transformations sur le terrain (faits) et le refus de toute reconsidération de ces mêmes transformations (ces faits dictent une réalité non négociable) : ex. : la campagne de colonisation intensive de la Cisjordanie lancée aux lendemains de la signature des Accords d'Oslo (septembre 1993), de sorte que la présence massive de colons rende impossible la continuité territoriale d'un futur État palestinien. La violence de l'occupation prend encore plusieurs formes. Concrètement, l'État d'Israël colonise, annexe (Jérusalem-Est, Golan syrien), sépare (routes de contournement), confisque des terres agricoles, détruit des habitations et s'approprie les ressources naturelles (l'eau en particulier). À première vue, rien ne semble pouvoir arrêter ce processus implacable d'expansion et d'annexion : « La frontière s'établit là où l'on trace le dernier sillon¹⁶. »

Colonisation

JERUSALEM

Notre premier contact avec le processus de colonisation israélien s'est fait par le biais d'une visite guidée de Jérusalem-Est et de ses environs en compagnie de Michel Warchawski¹⁷. Tout autour de la ville, les grues s'affairent à une cadence accélérée dans la construction de logements destinés uniquement à des Israéliens juifs, remplissant ainsi les objectifs du plan de colonisation de 2007; soit la création de 11 000 unités de logement¹⁸.

Dans la périphérie immédiate de la ville de Jérusalem-Est, nous avons vu de vastes terrains entourés de barbelés en train d'être progressivement habités par des colons pour répondre à la soi-disant « croissance naturelle » d'une colonie. En fait, ce sont incontestablement de nouvelles colonies avoisinant de plus anciennes que l'État d'Israël s'évertue à considérer comme des « municipalités » en banlieue d'une « Jérusalem unifiée ¹⁹ » et qui, de ce fait, ont des droits d'expansion afin d'absorber leurs populations croissantes. Selon une interlocutrice israélienne,



ces nouvelles colonies, construites sur des terres palestiniennes de Jérusalem-Est et de Cisjordanie, sont la seule voie d'accès à la propriété pour bon nombre d'IsraélienNEs de classe moyenne. Le coût d'achat des maisons en Israël est tout simplement trop élevé.

Ces colonies bénéficient en effet de généreuses subventions étatiques et d'autres mesures incitatives alléchantes. Par opposition aux colonies dites « idéologiques » (religieuses, sionistes, etc.), il arrive très souvent que les personnes habitant dans ces colonies « économiques » n'aient pas conscience d'habiter en territoires palestiniens occupés. Comme leurs titres de propriété en attestent, les colons se considèrent chez eux : ils sont en Israël. On nous a expliqué qu'il s'agit d'un phénomène propre au processus de colonisation : la normalisation de la situation. Ainsi, unE IsraélienNE peut ne pas savoir qu'il ou elle vit dans une colonie en plein cœur des territoires palestiniens occupés. Il ou elle peut même se dire contre l'occupation israélienne des territoires palestiniens et s'indigner de la violence des colons en Cisjordanie!

Toujours dans une tentative de normalisation du processus de colonisation israélien ou, dit autrement, par sa politique des faits accomplis, l'État d'Israël construit un réseau de tramways dans le but de relier et d'intégrer définitivement les colonies en périphérie de Jérusalem-Est au centre de Jérusalem-Ouest²⁰. Les traces de la construction de ce réseau sont visibles partout à Jérusalem-Est.

CISJORDANIE

Nous avons pu constater que les colonies de peuplement juif sont omniprésentes sur l'ensemble du territoire palestinien²¹. Nous en avons vues partout : sur la route vers Ramallah, vers Birzeit, vers Bethléem, vers Hébron et vers Bil'in. Lors de nos déplacements en minibus, le guide attirait très souvent notre attention sur la présence de telle ou telle colonie. Contrairement aux villages palestiniens, traditionnellement installés à flanc de colline ou dans les vallées, les colonies juives sont habituellement construites en hauteur, au sommet des collines d'où elles se dressent telles des forteresses imprenables²². Leur création procède à peu près toujours de la même façon :

- 1) d'immenses territoires sont confisqués militairement suite à l'action de quelques IsraélienNEs ou suite à une déclaration politique favorable;
- on construit une station d'essence, un centre commercial, un centre médical ou un kiosque d'information touristique le plus souvent déserts ou peu fréquentés, déficitaires mais subventionnés, servant parfois d'espaces d'entreposage puisque trop excentrés par rapport aux agglomérations existantes;
- 3) ces nouvelles installations servant de marqueurs, d'avant-postes, de balises territoriales reliées par des routes à l'usage exclusif de colons, elles annoncent enfin la construction d'une nouvelle colonie et l'arrivée de vagues successives de nouveaux colons.

HEBRON

C'est à Hébron (200 000 habitants) que la violence de la colonisation est la plus saisissante. Ici, des colons religieux se croient investis d'une mission divine : reconquérir toute la Palestine historique au nom du peuple juif. Yaveh leur en aurait promis la propriété et le droit exclusif de s'y installer. Ils sont en fait les fers de lance de l'entreprise coloniale israélienne et du projet sioniste.

Daniel-Jean Primeau, délégué d'Artistes pour la paix

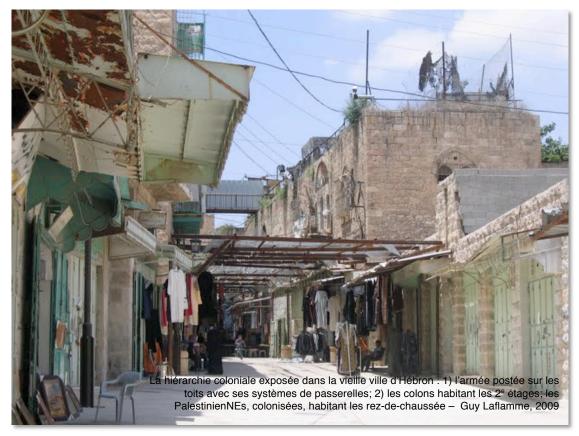
Le mercredi 20 mai, c'est à Hebron que j'ai donné mon second atelier à une quarantaine de filles de 10 et 11 ans. Grâce aux contacts d'une membre de la délégation, Odette Lefrançois, nous avons pu être accueillis par la directrice de l'école, Mouna.





J'ai souhaité leur donner le désir d'inventer, de créer de manière ludique avec des matériaux sans valeur un art qui puisse pourtant développer leur imaginaire. Par leurs idées et bricolages, ils pourront contribuer à la croissance de leur Palestine qui a bien besoin des cerveaux autant que des muscles pour se reconstruire.

Extraits du rapport personnel de Daniel-Jean Primeau

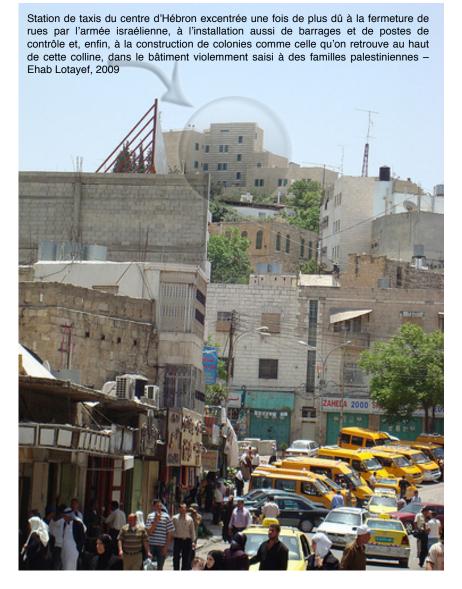


Accompagnés de nos guides palestiniens de l'Alternative Information Centre (pour une partie du groupe) et de l'Association d'échanges culturels Hébron-France (pour une autre partie du groupe), nous avons parcouru le centre d'Hébron à pieds, rencontrant des résidentEs et parlant avec les propriétaires des quelques commerces encore ouverts. Le centre de Hébron a été déserté, littéralement vidé de sa population palestinienne qui est passée de 35 000 à 3000

habitants. Et tout ceci pour **quelques** permettre à colonies habitées par quelque 400 fanatiques religieux de s'y installer! En périphérie d'Hébron. d'autres colons encore se sont emparés des quatre sommets qui ceinturent la ville, devenus de véritables tours de surveillance depuis lesquelles les colons surveillent et terrorisent la population palestinienne. Par le fait même, quasiment tous les passages principaux pour accéder aux flancs de ces collines ont été barricadés, de sorte que



les PalestinienNEs y habitant doivent multiplier leur temps de déplacement par huit ou par dix, car ils et elles sont forcéEs d'emprunter des routes secondaires.



Au cœur de la ville d'Hébron et de son marché, nous avons parcouru la rue principale couverte de grillages à poule. L'armée israélienne a posé grillages parce que les colons qui habitent les supérieurs étages des immeubles ont l'habitude de balancer leurs ordures ou autres projectiles sur la des tête passants palestiniens. Deux jeunes commerçants palestiniens ont d'ailleurs montré à des membres de la délégation un enregistrement vidéo (images saisies la veille de notre passage à l'aide d'un téléphone cellulaire) d'enfants de colons qui se cachaient après avoir déversé volontairement du liquide (qui serait de l'eau bouillante) sur la tête de passants palestiniens.

La plupart des maisons n'ont pas de vitres, car elles sont régulièrement cassées par les colons. InvitéEs à monter sur des terrasses, nous avons pu

observer les abris fortifiés israéliens et des pièces brûlées dans les maisons palestiniennes : les colons procèdent à des attaques régulières des demeures palestiniennes à l'aide de cocktails molotov. Enfin, le centre de la ville est complètement quadrillé par l'appareil de surveillance militaire : caméras, miradors, rues barrées par des portes métalliques. Il y a également un poste de contrôle lourdement gardé près du tombeau d'Abraham²³.

C'est dans la région d'Hébron que trois membres de la délégation ont pu observer le phénomène des *outposts*. Ceux-ci sont des campements rudimentaires, le plus souvent constitués d'une ou de quelques tentes, d'un mobilier de fortune et de quelques chiens de garde, construits impunément sur des terres palestiniennes adjacentes à une colonie. Leur objectif officiel est d'agrandir la colonie, mais, officieusement, il s'agit d'en démarrer une nouvelle. Les trois membres de la délégation participaient ainsi à une action de vigilance à l'initiative de

l'organisation israélienne Breaking the Silence. Suite à l'action, l'*outpost* n° 26 a été démantelé (26 mai 2009)... pour être reconstruit aussitôt le surlendemain, comme nous l'ont appris les journaux locaux.



Article paru en page couverture de l'édition du vendredi 22 mai 2009, du journal israélien *Haaretz* : « L'armée israélienne (IDF) démantèle un *outpost* en début de journée, pour le voir renaître de ses cendres en après-midi. » (notre traduction)

Les PalestinienNEs sont pour leur part interditEs d'accès sur leurs propres terres. Un système sophistiqué de routes de contournement, de belles routes asphaltées reliant les colonies entre elles et avec Israël, empêche les PalestienNEs de rejoindre leurs terres agricoles. Ces routes leur étant interdites, les PalestinienNEs sont reléguéEs à un autre système de chemins de terre, ce qui les forcent à de longs déplacements.

En 1973, Winston S. Churchill III, petit-fils de l'ancien premier ministre britannique, demandait à Ariel Sharon comment Israël devait se comporter avec les PalestinienNEs. Le futur premier ministre israélien aurait répondu : « Nous ferons d'eux un sandwich au pastrami. Nous insérerons une couche de colonies juives parmi eux, puis une autre couche de colonies, et encore une autre, si bien que dans vingt-cinq ans, ni les États-Unis, ni les Nations Unies ne seront capables de les séparer les uns de autres. »

B. BARTHE (2009). Palestine: Une nation en morceaux, Paris, Éditions du Cygne, 73-74.

Ces colonies constituent une appropriation illégale du territoire palestinien devenant, par la magie de décrets administratifs arbitraires, des « municipalités » israéliennes en pleine Cisjordanie palestinienne. Enfin, trente-cinq ans plus tard, qui oserait dire qu'Ariel Sharon a échoué?

Annexion

L'annexion est un processus qui consiste à faire passer sous contrôle et propriété israéliens des parties de territoire appartenant aux PalestinienNEs selon le droit international²⁴. Israël n'est donc plus une puissance occupante en vertu de ce processus, mais un État propriétaire. Cette annexion du territoire palestinien prend diverses formes, la plus évidente étant l'annexion par Israël de la totalité de la ville de Jérusalem.

Selon le plan de partage de la Palestine, voté à l'ONU le 29 novembre 1947 (Résolution 181), Jérusalem devait être sous « régime international [...][,] administré par le Conseil de tutelle des Nations Unies²⁵ ». La colonisation de la partie occidentale de la ville de Jérusalem par des milices sionistes en 1948 et l'intégration de la partie orientale de la ville à la juridiction jordanienne en 1950 divisa la ville en deux. C'est à cette séparation qu'on se réfère quand on parle d'une capitale d'un État palestinien dans la partie « est » de la ville et d'une capitale pour l'État d'Israël

dans sa partie « ouest ». Or, suite à la guerre des Six Jours (1967), l'armée israélienne annexé et. selon l'expression « réunifié » consacrée, Jérusalem. Cette ville est désormais devenue « indivisible ». Nous avions parler beau nous obstiner à Jérusalem-Est où nous avions tenu à habiter par solidarité avec le peuple palestinien, les murs de la vieille cité nous rappelaient à l'ordre : « Jérusalem nous appartient de toute éternité », pouvions-nous lire en hébreu.

Nous y étions d'ailleurs pour les festivités du « Jerusalem Day »; soit le jeudi 21 mai, date du 42e anniversaire de la « réunification de Jérusalem ». Une fête nationaliste certes, mais aussi singulièrement « arrogante » avec sa mer de drapeaux israéliens et ses larges groupes de jeunes sillonnant les rues et ruelles de la vieille cité (Jérusalem-Est) pour réaffirmer la force et la grandeur de la colonisation. Le discours du premier ministre Benyamin Netanyahou, relayé



Photo montrant de jeunes israéliens paradant dans les rues de la vieille ville de Jérusalem (Jérusalem-Est) lors du « Jerusalem Day », sous le regard protecteur d'un soldat israélien, devant de jeunes palestiniens qui ne peuvent qu'attendre que tout ce cirque prenne fin. Sous la photo, nous pouvons lire : « Netanyahu : Jerusalem will never again be divided » (Netanyahou : « Jérusalem ne sera jamais plus divisée » (notre traduction)). Photo et texte parus en page couverture de l'édition du vendredi, 22 mai 2009, du journal israélien *The Jerusalem Post*.

par de puissants haut-parleurs, répétait inlassablement que la ville ne serait jamais plus divisée : « Jérusalem nous a toujours appartenu et nous appartiendra toujours! »

Appropriation, séparation, insularisation : la triple fonction du mur



ction)

Voir et toucher le fameux mur constitue une expérience troublante! Comme tous les visiteurs, nous nous sommes heurtéEs à cette construction monstrueuse aux multiples qualificatifs: mur d'apartheid, mur de la honte, mur d'annexion, mur d'humiliation. Pour une très large population majorité de la israélienne, c'est le mur ou la clôture « de sécurité » qui aurait permis de mettre fin aux attentats suicides. Pour d'autres IsraélienNEs, il s'agit là d'une interprétation restrictive : le mur servirait aussi à s'approprier de nouveaux territoires et à faire bouger encore une fois la frontière puisqu'il pénètre très profondément en territoire palestinien, loin de la Ligne verte²⁶. Pour les PalestinienNEs, c'est un mur à la triple fonction d'appropriation, de séparation et d'insularisation.

C'est en effet par le mur que s'opère la poursuite du processus d'appropriation des terres palestiniennes. Mur de béton armé dans les zones urbaines οù le manque d'espace oblige une construction plus étroite et plus haute, il est remplacé en zone rurale par une série de clôtures, de fossés, de barbelés, de voies protégées, de systèmes électroniques de surveillance, etc. C'est cet ensemble qu'on appelle des clôtures. Elles sont plus mobiles que le mur en béton armé et permettent de grignoter toujours plus de terres



aux Palesti-nienNEs. D'une longueur prévue de 790 km, faisant jusqu'à 9 mètres de haut par endroits, la plus importante partie du mur (86 %) est érigée sur des terres appartenant à des PalestinienNEs²⁷. Avec la construction du mur, l'État d'Israël s'est approprié 16 % de plus de terres de la Cisjordanie. La frontière a de nouveau bougé, et ce, malgré les nombreuses décisions des tribunaux israéliens exigeant de modifier le parcours du mur.

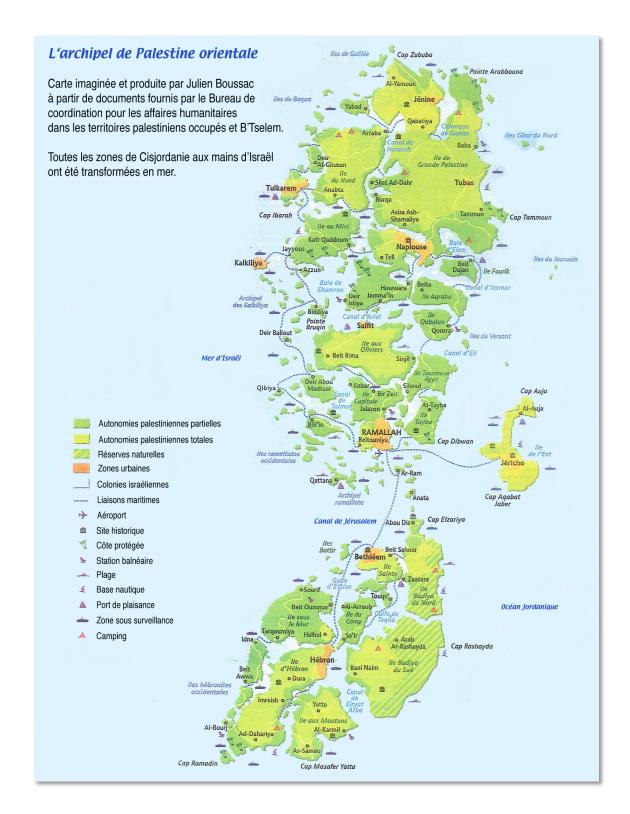




La douloureuse expérience du village de Bil'in où nous nous sommes renduEs est emblématique de la situation générale. Depuis la construction du mur, les villageoisES ont perdu l'accès à 60 % de leurs terres. Ainsi, à l'endroit où les habitantEs de Bil'in pratiquaient l'agriculture depuis des générations, là où s'élevaient des oliveraies centenaires, se trouvent aujourd'hui une colonie juive, une route d'accès réservée exclusivement aux colons et des installations militaires israéliennes... protégées par le mur!

C'est par le mur que la séparation est instituée entre IsraélienNEs et PalestinienNEs, de même qu'entre Palesti-nienNEs eux-mêmes, car des collectivités sont scindées, des familles sont séparées, des réseaux de communication sont rompus.

C'est par le mur encore qu'un processus d'insularisation se produit et que les communautés palestiniennes deviennent des îlots (ou banthoustans, pour reprendre un terme de l'apartheid Sud-africain) isolés les uns des autres.



Carte qui schématise l'insularisation des agglomérations palestiniennes et, par le fait même, qui fournit une représentation de la discontinuité territoriale de la Cisjordanie. Carte extraite de l'Atlas 2009 « Un Monde à l'envers » du *Monde diplomatique*

L'occupation du territoire permet ainsi d'en reconfigurer complètement l'architecture. Les PalestinienNEs n'habitent plus une terre mais des miettes de terre, ce qui en amène plusieurs à douter de plus en plus de la faisabilité de la « solution » préconisée par l'ONU en 1948 : soit deux États vivant côte-à-côte.

Le 8 juillet 2004, la veille de la décision de la Cour internationale de justice (CIJ) des Nations Unies sur la légalité du mur, le Conseil des ministres israélien procédait, en secret, à l'annexion de facto de terres appartenant à des PalestinienNEs et situées à Jérusalem-Est. Le gouvernement étendait les pouvoirs de la Loi sur la propriété des absents en confisquant les terres et les biens de milliers de résidentEs et propriétaires de Jérusalem-Est.

Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) (2005). Annexion de terres de Jérusalem-Est par une décision secrète, 26 janvier.

Appropriation des ressources naturelles et des biens des PalestinienNEs

Un territoire occupé est comme un querre » « butin de dont le vainqueur s'arroge l'usage. Avec l'appropriation de la terre vient l'appropriation des ressources naturelles qui s'y trouvent : les oliviers et. surtout, l'eau. témoignage de Radwan Yassin, habitant de Bil'in rencontré par des membres de la délégation, est à cet effet éloquant : « En 1994, nous avons été choqués de découvrir sur notre terre d'imposants bulldozers israéliens déracinant nos oliviers pour ensuite les transporter dans de gros camions afin de les planter sur les colonies terres de israéliennes. »

L'eau est un enjeu crucial dans cette région du monde. Plusieurs nous ont rapporté que les tracés d'extension des colonies²⁸ sont dans planifiés une stratégie d'appropriation des nappes phréatiques. Les PalestinienNEs, qui n'ont accès qu'aux puits de rapidement surface. manquent d'eau et n'ont plus d'autres choix



que de faire appel aux colons. Ces derniers contrôlent ainsi le robinet, avec toutes les conséquences économiques et politiques qui s'ensuivent.

Les tentatives israéliennes pour déloger Walid Dajani, propriétaire palestinien de l'hôtel où nous séjournions (Jérusalem-Est), fournissent quant à elles un exemple saisissant des stratégies d'appropriation de biens ou de propriétés appartenant à des PalestinienNEs. Selon Walid Dajani, toutes les tactiques ont été utilisées : « Création de faux documents, corruption, utilisation de la Loi sur la propriété des absents, menaces d'expulsion pour cause de vieillissement et de dépérissement du bâtiment, empêchement d'obtenir un permis de rénovation. » L'affaire serait d'ailleurs toujours en cour et impliquerait de hauts dirigeants israéliens; c'est pourquoi les faits, connus pourtant des journalistes, ne peuvent pas être médiatisés.

Tous, nous sommes des exilés sur le sol de nos ancêtres et nous regardons leurs murs cacher les maisons de nos familles. Et pendant ce temps, d'ouest en est, du sud au nord, notre pays est ravagé, conquis, volé, détruit, asséché, morcelé. Et nous, nous n'y avons plus accès. Ils bâtissent leurs colonies sur nos terres, érigent leur mur sur nos terres, construisent leurs routes sur nos terres. Ils nous privent de nos terres. Et personne ne parle devant le mépris qu'ils affichent, devant leurs violences quotidiennes, devant les lois qu'ils défient avec arrogance, sûrs de l'appui de l'Occident, du silence de l'Occident.

Extraits d'un poème d'Odette Lefrançois

La population enfermée, humiliée, privée de droits

Nous avons pu observer ce que signifie vivre quotidiennement sous le joug d'un autre pays, de son armée, de ses fonctionnaires et policiers, de ses militaires. Les conséquences de l'occupation israélienne sur la population palestinienne sont considérables. Elles prennent plusieurs formes : nettoyage ethnique, judaïsation, limitation de mouvement, racisme marqué par des lois discriminatoires, emprisonnements, détentions sans accusations, destruction de maisons. C'est l'occupation encore qui a fait de Ramallah une « cage dorée » et qui maintient nombre de PalestinienNEs en état de « réfugiéEs dans leur propre pays ».

Nettoyage ethnique

Le « nettoyage ethnique » pratiqué par l'État d'Israël débute au moment même de sa création en 1947, alors que près d'un million de PalestinienNEs sont expulséEs de leurs demeures et de leurs terres. Présenté par les pères fondateurs de l'État d'Israël comme une guerre de libération nationale, le nettoyage ethnique qui présida à la naissance d'Israël fut pour les PalestinienNEs le moment de la grande catastrophe ou de la *Naqba*. Cette réalité est d'ailleurs reconnue aujourd'hui par une proportion de plus en plus importante de la population israélienne elle-même, et ce, surtout depuis la publication des travaux des « nouveaux historiens » israéliens²⁹.



Се drame est commémoré partout les territoires dans palestiniens occupés. Le 14 mai 2009 en début d'après-midi, lors de notre tournée dans les environs de Jérusalem, nous nous sommes arrêtéEs dans le village d'az Za'ayyem pour visiter une exposition extérieure organisée justement dans cadre de la commémoration de la Naqba. Au pied du « Mur de la honte », dans un terrain vague qui devait parfois

aussi servir de stationnement, des tentes étaient montées pour présenter des photos d'époque ou plus récentes (mandat britannique, guerres de 1947-1948 et de 1967, *Intifada* de 1987-1993 et de 2000-2001); pour reconstituer l'espace exigu dans lequel ont été logés les



premiers réfugiéEs; ou, enfin, pour présenter les différents outils et les œuvres que les artisans et artisanes palestiniennes ont respectivement utilisés et réalisées au cours du xx^e siècle. Les jeunes organisateurs qui nous guidaient à travers l'exposition avaient disposé en rangs plus d'une centaine de chaises prêtes à accueillir la foule attendue en soirée pour écouter les discours d'usage, voir des représentations théâtrales et écouter des prestations musicales. En toile de fond, le Mur qui, dans cette banlieue de Jérusalem-Est, marque l'interruption de la route de la soie, une des plus vieilles routes du monde qui reliait autrefois l'Inde à la Méditerranée. Aujourd'hui, cette route s'arrête net devant une masse de béton et de barbelés.

Pendant ce temps, en Israël, où 20 % de la population est d'origine palestinienne, Avigdor Lieberman, chef du parti d'extrême droite Israël Beitenou (Notre maison Israël) et ministre actuel des affaires étrangères, s'évertue à faire adopter un projet de loi visant précisément à interdire toute commémoration de la *Naqba* en Israël. Effacer l'histoire des PalestinienNEs, jusqu'à ses traces qui entacheraient ce que l'État d'Israël veut préserver comme l'image de sa gloire, de sa grandeur et de sa profonde humanité, là est le projet avoué d'Avigdor Lieberman et de son parti³⁰.

Le nettoyage ethnique se poursuit par ailleurs sous une nouvelle forme. Jérusalem en est le théâtre principal, et la démographie, l'enjeu crucial. Selon nos interlocuteurs de l'AlC, la population de Jérusalem peut être répartie grossièrement de la façon suivante : un tiers de PalestinienNEs (appelés « Arabes » par les autorités israéliennes), un tiers d'IsraélienNEs et un tiers de colons juifs. L'État d'Israël tente par tous les moyens de maintenir la population palestinienne de Jérusalem (concentrée dans Jérusalem-Est) sous la barre des 30 % afin de « préserver le caractère juif de la ville » et de faire de Jérusalem-Est une partie de la « ville unifiée » à majorité peuplée de Juifs et de Juives. Or, jusqu'à maintenant, en dépit du harcèlement constant des familles et des commerçantEs palestiniens, de l'isolement des PalestinienNEs de Jérusalem privéEs de la possibilité de voir leurs amiEs et famille de l'extérieur à qui l'on refuse le droit d'accès à la ville, de l'expropriation pure et simple des PalestinienNEs et de la colonisation intensive des terres en périphérie de la ville, l'État d'Israël n'arrive toujours pas à faire fuir la population palestinienne de Jérualem-Est ni à contrer les effets combinés du taux élevé de migration vers Tel-Aviv chez les jeunes IsraélienNEs et du taux élevé de natalité des PalestinienNEs.

Judaïsation

La judaïsation est à la fois un projet politique et un processus administratif visant à modifier en profondeur l'identité, l'histoire, l'environnement « arabe et musulman » des PalestinienNEs et à en éloigner définitivement la population israélienne.

Nous avons pu observer ce phénomène à Jérusalem. Pour deux membres de la délégation qui y avaient séjourné quelques années auparavant, le contraste était frappant : « La ville est moins palestinienne et plus juive. Les colons y circulent beaucoup plus librement, avec un sans-gêne évident; on voit qu'ils se sentent chez eux. »

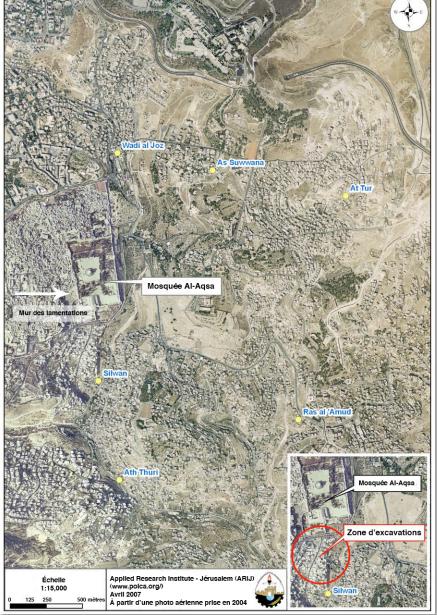
Et ils la « judaïsent » à un rythme effréné. La plupart des maisons et des quartiers palestiniens sont transformés en institutions israéliennes ou en lieux réservés aux israéliens, plus particulièrement aux Juifs et aux Juives. Même les morts n'échappent pas au processus! Ainsi, nous nous sommes promenés longuement à Jérusalem-Ouest dans un grand et vieux cimetière arabe pour constater que les pierres tombales avaient été rasées et les tombes scellées avec du

béton! Pourquoi? La municipalité israélienne veut transformer ce cimetière en un parc ironiquement et sordidement appelé : « Parc de la tolérance ». Ici la tolérance commence par l'effacement de l'autre... même mort!



La proximité entre la mosquée Al-Aqsa (le Mur des lamentations en est la paroi sud-ouest) et le village de Silwan apparaît sur la carte ci-dessous. Aussi, on y trouve la zone où se font les travaux d'excavations en vue de mettre au jour la « Cité de David » (voir photo à gauche).

Mais l'exemple le plus éloquent demeure certainement la transformation du quartier palestinien de Silwan en « Cité de David ». Ce sont des militantEs israélienNEs travaillant étroite en collaboration avec des PalestinienNEs (fondateurs d'un Centre musical pour jeunes) qui nous ont fait découvrir се nouveau « Disneyland juif »! village de Silwan compte 55 000 PalestinienNEs et est situé à moins de 50 mètres du Mur des lamentations et de mosquée Al-Aqsa. Depuis plusieurs années, Silwan est la proie de colons juifs religieux qui se sont appropriés plusieurs maisons palestiniennes. Maintenant. les autorités municipales israéliennes

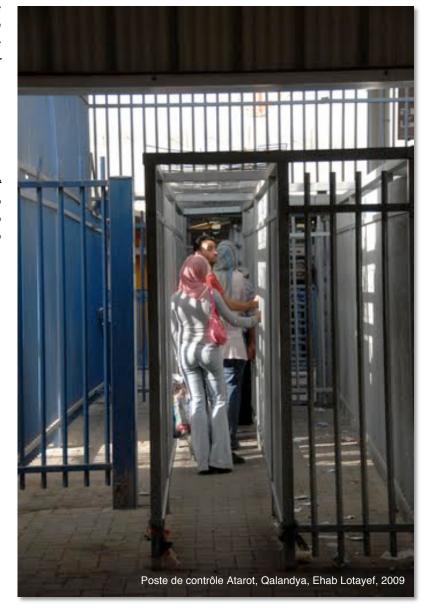


prennent à leur tour ce quartier en otage, car sous Silwan se trouveraient les ruines du palais de David. Donc, des centaines de maisons palestiniennes ont été expropriées pour construire, au cœur de Silwan, cette « Cité de David ». Des réaménage-ments en profondeur ont été effectués dans le quartier pour supprimer tant qu'il se peut son caractère palestinien. Les autorités israéliennes se sont également appropriées des terres limitrophes du quartier, alléguant qu'il s'agit là du jardin de David. On veut y inaugurer un jardin... zoologique! 55 maisons palestiniennes sont présentement sous le coup de menaces de démolition. Enfin, un méga tunnel est creusé tout près du site afin d'emmener les touristes directement du Mur des lamentations à ce parc archéologique. La construction de ce tunnel est toujours en cours. Elle est cause d'effondrements et provoque des fissures dans les murs des maisons palestiniennes voisines.

Entrave à la circulation des personnes : les postes de contrôle ou checkpoints

« Les checkpoints : Imaginez les encans de Saint-Hyacinthe. On parque les animaux dans des enclos pour qu'ils attendent leur tour... Sans même consulter, plusieurs membres de la délégation ont évoqué cette comparaison dans leurs notes de voyage. Un autre membre écrira de Bethléem: à propos « Checkpoint impressionnant avec miradors en béton à l'entrée de la ville : j'avais le sentiment de visiter un détenu à la prison de Bordeaux. »

Nous franchi avons les tourniquets plusieurs fois durant notre séjour. Si nous, étrangers Occidentaux de surcroît, n'avons pas eu de difficultés à traverser ces trous pratiqués dans le Mur, nous ne pouvons en dire autant des PalestinienNEs qui doivent passer à l'un des 634 barrages militaires et postes de contrôle (checkpoints) répertoriés par l'ONU en mai 2009³¹. En effet, le passage aux postes de contrôle est toujours une source de frustration, d'incertitude et d'humiliation pour PalestinienNEs. Il peut s'avérer aussi très dangereux. On nous a raconté la mort récente d'un





jeune homme abattu tandis qu'il s'avançait en direction d'un poste de contrôle. Son téléphone cellulaire à la ceinture sonnait. Lorsqu'il a voulu répondre, un des soldats israéliens a tiré croyant que le cellulaire était une arme à feu. Aussi, on nous a relaté qu'il n'est pas rare que les militaires israéliens refusent d'accorder le droit de passage, ce qui peut entraîner des complications graves, voire des décès s'il y a un besoin urgent de soins médicaux par exemple.

À Hébron, un adolescent nous a raconté qu'il devait ce matin-là se rendre à l'école pour y passer un examen. Or, son école est située de l'autre côté des barbelés et du poste de contrôle qui barre la route. Très bien mis et avec pour seules « armes » son cartable et ses crayons, il se présente devant le jeune soldat israélien qui... refuse de le laisser

passer sans autre explication. Et il enchaîne avec le récit pathétique des hommes de sa famille qui ont dû transporter, sur une chaise, la grand-mère malade, car il est interdit à l'ambulance palestinienne de se rendre jusqu'à la maison en question ainsi qu'aux habitantEs de la maison d'utiliser un véhicule sur ce bout de chemin contrôlé par l'armée israélienne.

Ces fameux postes de contrôle ou *checkpoints* rythment ainsi la vie des PalestinienNEs. Plutôt que d'assurer la sécurité comme le prétend le discours officiel israélien, ils servent avant tout à contrôler les déplacements des PalestinienNEs, à limiter leur liberté de mouvement et à transformer en un véritable enfer presque tous les aspects de leur vie quotidienne



Discrimination et racisme

Les entraves systématiques à la liberté de circulation entraînent très souvent des drames personnels. Ainsi, un professeur d'université vivant à Ramallah nous a confié n'avoir pu se rendre à Naplouse pendant 10 ans ni à Jérusalem pour visiter son frère depuis 15 ans. Pour obtenir un visa canadien, le responsable du comité populaire de Bil'in a dû pour sa part voyager plusieurs jours pour aller le chercher à Amman, en Jordanie. L'ambassade canadienne à Tel-Aviv n'est pourtant qu'à quelques heures de route! Mais les PalestinienNEs sont presque touTEs interditEs de séjour en Israël. Plusieurs personnes nous ont dit avoir perdu leur emploi en raison des restrictions sur la mobilité imposées par Israël. La plupart des enfants palestiniens n'ont jamais vu la mer... et les adultes ne s'en souviennent que vaguement. Pourtant, un simple coup d'œil sur une carte suffit pour comprendre que la Méditerranée ne peut être à plus de deux heures de route, et ce, peu importe où l'on se trouve dans les territoires palestiniens occupés.

Les restrictions frappent aussi les organisations de la société civile : les ONG en particulier ont opéré une véritable migration de Jérusalem vers Ramallah. Un groupe de femmes nous a ainsi expliqué que leurs bureaux se trouvaient jadis à Jérusalem-Est, mais qu'elles ont dû les déménager à Ramallah parce que les postes de contrôle, les barrières improvisées et les tracasseries administratives (permis) pour sortir et entrer rendaient leur travail impossible, voire

leurs vies insupportables. Pour résister à cette ségrégation, elles ont finalement ouvert un deuxième centre à Jérusalem-Est.

Il s'agit là de violations massives de la liberté de mouvement, contraires, entre autres, à l'article 12 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. Mais la particularité de ces restrictions c'est de ne viser qu'une catégorie spécifique de « citoyenNEs » : les PalestinienNEs. Les entraves à la liberté de mouvement s'appliquent aux PalestinienNEs et seulement aux PalestinienNEs parce qu'elles et ils sont PalestinienNEs. La *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* donne une définition large de la « discrimination raciale » incluant « toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique³². » En ce sens, ces violations constituent des pratiques discriminatoires fondées sur l'origine ethnique ou nationale et elles sont racistes et illégales au sens du droit international. Certaines lois renforcent encore ces pratiquent illégales et ont été condamnées à maintes reprises par le *Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*³³ : la Loi sur l'unification familiale, par exemple, adoptée en mai 2006, interdit à unE palestinienNE d'accéder à la citoyenneté israélienne par mariage avec unE IsraélienNE³⁴.

Ramallah : « la cage dorée » des Accords d'Oslo?

Nous avons passé une journée à Ramallah et nous y avons rencontré diverses organisations de la société civile palestinienne. Selon plusieurs témoignages recueillis, Ramallah serait le « cadeau empoisonné » des Accords d'Oslo³⁵. Ces accords ont prévu le départage des territoires palestiniens occupés en trois zones :

- zones A (agglomérations urbaines) contrôlées par l'Autorité palestinienne nouvellement constituée;
- zones B (périphéries urbaines) contrôlées « conjointement » par Israël (sécurité, mobilité
 et ressources naturelles) et l'Autorité palestinienne (infrastructure civile et
 services sociaux);
- zones C (campagnes) contrôlées exclusivement par l'armée d'occupation de l'État d'Israël.

Selon plusieurs, cet état de fait a constitué une sorte « d'illusion » de paix, surtout dans les grandes villes où l'armée israélienne était le plus souvent absente, ce qui a subrepticement changé la donne en matière de liberté de mouvement, par exemple, du moins à l'intérieur du périmètre étroit des grandes villes palestiniennes. Ramallah a connu à ce moment un essor financier et commercial particulier, se développant comme une sorte de capitale économique en marge de la capitale politique et diplomatique que constituait la ville de Gaza. Enfin, l'illusion fut de courte durée, car il s'agissait d'une paix sans justice. Les Accords d'Oslo n'ont dans les faits mis fin ni à l'occupation ni à la colonisation israéliennes, cette dernière ayant d'ailleurs connu une expansion foudroyante pendant cette période.

À vrai dire, Ramallah a permis d'intérioriser l'occupation : « On s'habitue à vivre ainsi », nous diton. C'est entre autres à ce processus qu'on se réfère quand on parle de « normalisation ». Une fois les postes de contrôle franchis, une fois les liens familiaux distendus à force de ne pouvoir se voir, une fois les images de la mer refoulées, l'occupation israélienne peut devenir un fait parmi d'autres qui « occupent » les esprits et les cœurs. Ramallah a pu permettre « d'oublier » l'occupation tant on a pu y placer ses espoirs. « *Peut-être pouvons-nous arriver à survivre ainsi. Mais alors il faut renoncer à vivre en femmes et en hommes libres*, nous a confié une femme engagée qui s'est empressée d'ajouter : *mais est-ce vraiment possible?* »

Emprisonnements politiques

L'emprisonnement est un autre effet de l'occupation. Presque toutes les familles palestiniennes, nous a-t-on dit, connaissent une personne de leur entourage ayant été emprisonnée. Le témoignage du d'Elias Rishmawi, pharmacien et palestinien chrétien du village de Beit Sahour, tout près de Bethléem, donne une idée de l'arbitraire de l'occupant : « En 1987, j'ai été leader dans des actions populaires non violentes qui prônaient un dialogue avec les gens des communautés. Je militais contre une taxe militaire imposée aux PalestinienNEs. Malgré notre non-violence, Israël m'a mis en prison pendant plusieurs années. »

Il n'aura fallu que quelques minutes au représentant du Centre de défense des libertés et des droits civiques Hurryyat pour nous dresser le tableau sombre de la situation des 11 000 prisonniers politiques qui croupissent dans les prisons israéliennes. Leur enquête dans 25 prisons, centres de détention et centres d'interrogation israéliens a permis de dénombrer pas moins de 3000 Palestiniens qui seraient emprisonnés sans avoir subi de procès, et ce pour des périodes renouvelables de six mois (« détentions administratives »). Concernant les conditions d'emprisonnement, les membres de Hurryyat ont relevé l'absence régulière de soins médicaux, de nombreux cas de malnutrition, l'insalubrité des cellules, le manque de couvertures, de vêtements et de souliers, la privation de visites et de correspondances avec les familles, des pratiques fréquentes de confinement en cellule d'isolement, des prisonniers faisant l'objet d'insultes, de menaces, de provocation, de violence et de torture³⁶.

Destruction de maisons

Quelques membres de la délégation ont pu rencontrer Jeff Halper du Israeli Committee Against House Demolitions (ICAHD – www.icahd.org). Cet organisme israélien documente systématiquement et rigoureusement le processus préalable à la démolition de maisons palestiniennes (menaces, émission d'avis militaires, manœuvres militaires, circulation des camions et *bulldozers*, etc.) et organise, en signe de protestation politique, des « corvées » de solidarité pour aider à la reconstruction de quelques-unes des maisons détruites. Bien que nous n'ayons pas pu participer à une de leurs actions, la rencontre avec Jeff Halper nous a grandement aidé à saisir l'ampleur de ce processus³⁷.

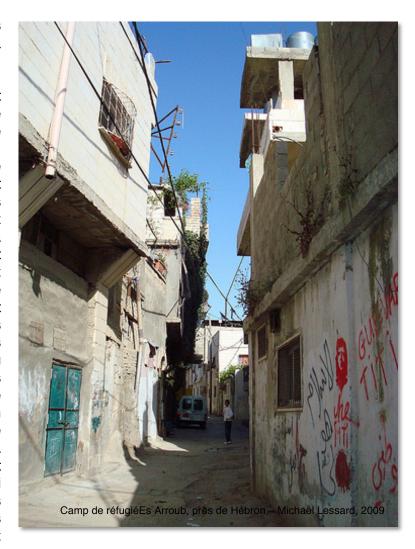
RéfugiéEs dans leur propre pays

La création d'Israël ou la *Naqba* a forcé des milliers de PalestinienNEs à prendre la fuite vers les États arabes voisins (Égypte, Jordanie, Liban, etc.) ou ailleurs en Europe et en Amérique du Nord³⁸. Des milliers aussi ont fuit dans les terres, dans les collines, dans les villages situés dans ce qu'on appellera subséquemment la Cisjordanie et la bande de Gaza. L'United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA) fut aussitôt mise sur pied avec le mandat, entre autres, de fournir des tentes aux réfugiéEs, de les approvisionner en

nourriture et en eau et d'offrir des services d'éducation et de santé de base. Ce sont ces espaces exigus et sans droit d'« étalement » (ne serait-ce que pour absorber les effets de la croissance démographique) que nous appelons de camps de réfugiéEs. Et, nous l'aurons compris, ce sont les personnes qui habitent toujours ces camps que nous appelons ici des réfugiéEs dans leur propre pays³⁹.

VISITE DE CAMPS DE REFUGIEES

Nous nous sommes renduEs dans un des 25 camps de réfugiéEs de la Cisjordanie, le camp Arroub (1949), juste l'extérieur d'Hébron. Quelques 10 444 réfugiéEs y vivent entasséEs dans un espace de 0,241 km², soit moins de la moitié de la superficie du parc Lafontaine, Montréal. N'ayant aucune possibilité d'agrandir le camp, ils et elles sont forcés de construire leurs maisons en hauteur. Avec un taux de chômage enregistré en 2007 à près de 30 %⁴⁰, les familles sont forcées de recycler des matériaux pour la construction et, surtout, de procéder par étapes en tenant compte du caprice des entrées d'argent venant de la vente d'objets multiples, de fruits, de légumes ou de bottes de menthe sur le bord des routes. Il n'était d'ailleurs pas rare de voir des maisons avec un deuxième étage inachevé, destiné sans doute à un fils marié. Enfin, la comparaison avec les rutilantes et florissantes colonies juives qui surplombent le camp et les villages palestiniens depuis les collines voisines a de quoi sauter aux yeux... et au cœur!



Nous sommes guidés par des membres du comité populaire à travers le camp de réfugiéEs. De jeunes enfants rieurs qui sortent de partout... ils forment plus de 60 % de la population du camp! Outre les responsabilités qui reviennent à l'UNRWA (clinique médicale, deux écoles, infrastructures du camps, égouts et autres services «municipaux»), on nous apprend que la gestion de la vie politique et sociale du camp est assurée par le comité populaire. À l'image de l'OLP, on y retrouve en principe toutes les tendances politiques. Ce comité est en fait responsable de l'organisation générale du camp, de la vie communautaire, des loisirs, des activités culturelles, de la gestion de microprojets comme l'élevage de lapins à petite échelle, etc.

À la fin de la visite, nous nous retrouvons dans le coquet jardin communautaire récemment inauguré. Nous avons alors droit à un débat assez vigoureux sur le rôle des femmes dans la vie politique, économique et communautaire du camp. Nos hôtes sont tous des hommes, des Palestiniens aux prises avec des pratiques et des réflexes sexistes; ce qui n'est pas par ailleurs très différent de ce que nous rencontrons un peu partout à travers le monde. Mais ces pratiques et réflexes, comme nous l'apprendrons nos rencontres avec des groupes de femmes palestiniennes, nuisent grandement aux transformations globales nécessaires à la société palestinienne.

Aussi, la question de la représentation des habitantEs du camp chez les PalestinienNEs vivant dans les villages voisins est abordée. Selon nos hôtes, l'attitude des autres PalestinienNEs à l'égard des réfugiéEs s'est transformée après 1967, c'est-à-dire avec l'occupation. Auparavant, il y avait de la compassion dans un esprit disons humanitaire; depuis, il y a le sentiment de partager une même situation ou une situation assez similaire.

Quelques membres de la délégation se sont rendus dans un autre camp de réfugiéEs : le camp de réfugiéEs Am'ari (1949), près de Ramallah. Le délégué des Artistes pour la Paix a pu y travailler avec une quarantaine d'enfants dans le cadre d'un atelier d'art dont l'objectif était de susciter chez ces jeunes le désir « d'inventer, de créer de manière ludique, avec des matériaux sans valeur, un art qui puisse développer leur imaginaire, contribuant ainsi à la croissance de leur Palestine ».

LA NEGATION DU DROIT DE RETOUR

La présence de ces camps de réfugiéEs est un rappel constant de la violation permanente par l'État d'Israël de la toute première résolution des Nations Unies suite à la partition de la Palestine : la résolution 194 adoptée en décembre 1948 qui stipule le droit des milliers de réfugiéEs déplacéEs par la force à réintégrer leurs maisons et leurs propriétés ou, s'ils le désirent, à recevoir à la place des indemnisations⁴¹. Jusqu'à aujourd'hui, cette résolution est restée lettre morte.

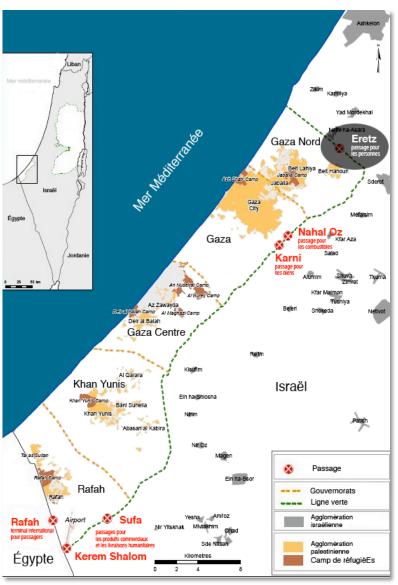


Gaza: Le territoire interdit

Malgré une invitation officielle du bureau de l'UNRWA à Gaza, les autorités militaires israéliennes nous ont refusé l'accès à la bande de Gaza. De multiples appels (messages laissés et correspondances) ont été logés au bureau de représentation canadienne à Ramallah, à l'ambassade du Canada à Tel-Aviv et au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) du Canada, mais en vain. Les autorités militaires israéliennes ne nous ont donné aucune raison pour cette fin de non recevoir. Faut-il dire qu'elles ne ressentent que très rarement le besoin de justifier leurs actions.

Interdiction

Le 21 mai 2009, tôt en matinée (vers 8h30), nous arrivons au passage d'Eretz. Le passage d'Eretz est l'un des deux seuls points d'entrée de la bande de Gaza pour les personnes. l'autre étant terminal le international pour passagers de Rafah (Égypte/Bande de Gaza). Le choc! Dans une sorte de no man's land, nous apercevons deux éléments contre-nature : un ballon blanc ressemblant à une montgolfière flotte dans le bleu. Ш ciel s'agit laboratoire plein des systèmes de surveillance les plus sophistiqués épiant la bande de Gaza et détectant les moindres soubresauts. Le deuxième élément est une immense armature de béton, toute neuve, semblable celles ceinturent nos pénitenciers à sécurité maximale, un bunker auelaue sorte aux dimensions démesurées. L'industrie de l'occupation se définitivement porte bien! Quelques personnes seulement attendent au passage d'Eretz, dont médecin un de l'organisation Médecins sans frontières. Il est là à attendre depuis plus de deux heures (arrivé à 6h00), et ce bien qu'il



Source: UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), *Gaza Strip Overview Map*, Janvier 2009. Carte disponible en ligne: www.ochaopt.org/gazacrisis/admin/output/files/ocha_opt_gaza_crisis_overview.pdf. Données traduites par nous.

travaille dans la bande de Gaza et, évidemment, bien qu'il possède les autorisation nécessaires : « *Tout pour décourager même l'aide humanitaire* », nous dit-il. Un groupe de trois Allemands attend lui aussi depuis des mois pour faire entrer un convoi humanitaire; on lui refuse de nouveau l'accès après une heure d'attente!

Par intercom, depuis sa quérite blindée, une militaire nous ordonne de reculer, de ne pas photographier, de ranger nos appareils photo et même de retirer les piles de nos appareils et de lui donner nos passeports. Commence alors un jeu d'échanges téléphoniques et d'attente entre le coordonnateur de notre délégation et les autorités militaires israéliennes. On ne nous dit pas « non ». Nos passeports sont transmis à un autre militaire qui dit devoir faire des vérifications. Où va-t-il? Quand nous remettra-t-il nos passeports? Qu'en fera-t-il? Allons-nous pouvoir entrer dans la bande de Gaza pour y passer la journée? « Vous n'avez qu'à appeler le commandant... », dit-il tout en nous donnant deux numéros de téléphone suite à notre insistance. « Mais pas avant 30 minutes. » On appelle et on rappelle, les « vérifications » n'étant pas terminées. « Le commandant vous rappellera lui-même. » Il ne rappelle pas. Nous rappelons et apprenons qu'exceptionnellement, la frontière fermera aujourd'hui à midi (au lieu de 15h30) et qu'elle sera probablement fermée le lendemain toute la journée; ce qui rendra notre retour impossible à l'intérieur des délais prévus. Et si nous étions prêts à y passer seulement l'avant-midi? Et si des membres de la délégation pouvaient rester plus d'une journée dans la bande de Gaza? Nous rappelons le commandant de nouveau : « Vous devez appeler le responsable de l'Autorité palestinienne qui accorde des invitations officielles. » Et encore : « Vous aurez sans doute une réponse dans les cinq jours. » On ne nous dit pas « non », simplement revenez plus tard... si c'est bien ce que vous voulez.

Manifestation

Tout ce cirque dura plus de deux heures. L'attente et la frustration vécue sous un soleil : dmola une brève de expérience qui nous fait comprendre jusque dans nos corps ce qu'endurent quotidiennement les PalestinienNEs qui veulent sortir ou entrer dans la bande Gaza. Bien sûr nous avions compris depuis longtemps déjà que autorités militaires israéliennes laisseraient ne nous doute pas passer, que nous faisions face à l'arbitraire le



plus absolu, que nous nous heurtions à un blocus implacable. Mais il fallait essayer, il nous fallait encore insister pour rencontrer les gens de la bande de Gaza avec lesquels nous avions fixé rendez-vous, avec les ONG et autres organisations aussi. La frustration, l'impuissance, la colère et l'indignation devant le « refus par la force » ne pouvaient avoir un sens qu'à la lumière de cette soif de rencontres, de notre désir commun de justice.

Avant de quitter, nous avons organisé une brève manifestation sur place pour exprimer notre solidarité avec les GazaouiEs et, par le fait même, pour nous inscrire dans le mouvement international visant à faire lever le siège de la bande de Gaza (www.freegaza.org et www.gazafreedommarch.ca). La bannière utilisée mérite qu'on y fasse mention. Des membres de la délégation avaient récupéré une immense bannière, vestige de la récente visite du pape Benoît XVI à Jérusalem. Guidés par l'artiste du groupe, à l'aide de pastels gras, d'un fixatif et de quelques bouts de corde, nous l'avons ainsi recyclée pour y inscrire : ARRÊTEZ LE SIÈGE! – STOP THE SIEGE!



2. L'horizon politique le refus de disparatre

Ce que nous avons vu, vécu et entendu durant notre séjour nous conduit à la certitude que le rouleau compresseur de l'occupation israélienne fonctionne sans relâche et que la disparition du peuple palestinien en tant que peuple demeure son objectif ultime. Cette visée amène la puissance occupante à utiliser toutes les tactiques de division au sein de la population occupée.

Parce que les PalestinienNEs ne sont pas maîtres chez eux, il leur est impossible d'agir sur les facteurs contribuant à ces divisions internes. Parce qu'ils n'ont à vrai dire aucun véritable contrôle sur leur économie, les PalestinienNEs sont à la merci du bon vouloir de l'État d'Israël et dépendent des fonds provenant de l'extérieur. Cette dépendance rend l'Autorité palestinienne extrêmement vulnérable et en proie au chantage et à la corruption. En fait, la population est confrontée quasi quotidiennement à des choix déchirants pouvant contribuer là aussi à des divisions. Par exemple, il arrive que des personnes gravement malades ne puissent avoir accès à des soins de santé appropriés (passage nié aux postes de contrôle) qu'après avoir accepté de collaborer avec l'armée israélienne. À un autre niveau encore, pour toucher les fonds nécessaires pour payer ses employéEs, l'Autorité palestinienne doit quant à elle jouer le jeu de l'État d'Israël, se mettant ainsi à dos une bonne partie de la population qui l'accuse à raison de collaborer avec les forces d'occupation.

Ces tactiques ont évidemment des répercussions sur la sphère politique. Jouxtées à la longueur et à la dureté de l'occupation, de même qu'à l'absence totale de volonté politique venant de la communauté internationale, ces tactiques expliquent en partie l'état de division actuelle du leadership palestinien. Ainsi, plusieurs en Occident ignorent que l'État d'Israël a été une des principales forces politiques qui a travaillé concrètement à la « mise au monde » du Hamas pour miner les mouvements palestiniens séculiers, au moment où l'ennemi public n° 1 des dirigeants politiques et militaires israéliens était Yasser Arafat (dit le « terroriste ») dont il fallait à tout prix anéantir le leadership⁴². D'autres facteurs, ceux-là internes ou « propres » aux sphères politique et sociale palestiniennes, expliquent également le « marasme » dans lequel la politique palestinienne se trouve actuellement. Plusieurs ont d'ailleurs insisté : « Nous sommes dans la merde! » La corruption et la collaboration en sont jugées être les deux principales causes. Il en résulte aujourd'hui une société fortement polarisée, prise au piège dans une impasse où deux factions se livrent une lutte féroce pour les quelques miettes de pouvoir que daigne leur laisser l'État d'Israël.

Les membres de la délégation n'ont pas tous et toutes perçu la situation politique de la même façon. CertainEs ont été étonnéEs de l'atmosphère « anormalement calme » lors de notre arrivée par rapport à ce que nous anticipions. Notre guide a effectivement fait référence à l'expression « période d'accalmie ». D'autres qui étaient déjà alléEs dans les territoires palestiniens occupés ont dit remarquer, à Jéruslame-Est par exemple, « une présence moins forte des militaires, une certaine mollesse dans leur attitude ainsi qu'un peuple palestinien plutôt effacé ». D'autres encore ont ressenti à la fois l'impuissance des PalestinienNEs face à la toute-puissance de l'infrastructure d'occupation et une certaine résignation ou intériorisation de l'occupation.

Mais nous avons été remplis d'admiration pour les PalestinienNEs puisque, contre une machine de guerre des plus puissante, une occupation des plus déshumanisante, ils et elles résistent et renouvellent sans cesse les buts et les stratégies de leur émancipation et de leur libération. Ils et elles refusent de disparaître!

Les forces politiques partisanes

Nous tenions à rencontrer des représentantEs du plus grand nombre possible de tendances politiques actives en Palestine. Nous arrivions avec mille questions sur les enjeux de l'occupation et de la colonisation, sur les formes de résistance (pacifiques, armées, populaires, professionnelles, etc.), sur les conséquences des Accords d'Oslo, sur la démocratie et la laïcité, sur le pluralisme idéologique, sur leurs analyses respectives des résultats aux élections législatives du 10 février 2009 en Israël, sur l'arrivée au pouvoir de Barak Obama aux États-Unis, et bien d'autres questions encore. Nous voulions mieux comprendre les dynamiques internes ainsi que les tensions fratricides dont les journaux occidentaux nous abreuvent pour, le plus souvent, discréditer la résistance palestinienne. Enfin, nous espérions pouvoir discuter de leurs attentes face au travail de solidarité.

D'entrée de jeu, nous reconnaissons n'avoir que partiellement atteint notre objectif. Notre principale lacune fut de ne pas avoir rencontré de responsables ou militantEs de la mouvance du Hamas. En Cisjordanie, ce sont surtout des questions logistiques qui expliquent cette situation, tandis que pour la bande de Gaza, c'est évidemment le fait qu'on nous en a refusé l'accès.

Deux rencontres ont été organisées sous forme de tables rondes dans le but d'échanger avec des responsables et des militantEs de diverses forces politiques partisanes : une première à Bethléem et une deuxième à Hébron. D'autres rencontres sous forme de réunions ont été organisées à Ramallah. Nous avons ainsi pu discuter avec des responsables et/ou militantEs du Fatah, du Palestinian National Initiative (PNI), du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP) et du Parti populaire palestinien (PPP). Cette diversité de partis politiques témoigne à elle seule du pluralisme politique qui traverse la société palestinienne, un pluralisme à bien des égards supérieur à ce que nous connaissons au Québec, au Canada et aux États-Unis.

Des débats internes très vifs

Les responsables politiques que nous avons rencontrés ont parlé avec franchise du contexte politique palestinien. Ils ont fait mention de l'impasse dans laquelle se trouve le leadership politique palestinien depuis la victoire électorale du Hamas en 2005; du refus de la communauté internationale de reconnaître ce nouveau gouvernement; des luttes fratricides entre le Hamas et le Fatah; de l'appui d'Israël au Fatah de Mahmoud Abbas; et du parti-pris des Occidentaux pour cet acteur palestinien au détriment de tous les autres. Certains nous ont décrit Mahmoud Abbas comme un collaborateur, allant même jusqu'à l'appeler « le Pétain palestinien ».

Plusieurs n'ont pas hésité à critiquer ouvertement et vertement le Fatah. On lui reproche sa corruption endémique, son autoritarisme atavique, son collaborationnisme opportuniste. On parle de la lassitude de la population face au Fatah « au pouvoir » depuis la signature des Accords d'Oslo en septembre 1993. On raconte comment le Fatah s'est accaparé tout le pouvoir au sein

de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et comment il a mis en place une imposante infrastructure de sécurité au service des forces d'occupation israéliennes. Un de nos interlocuteurs nous a d'ailleurs rappelé ce fait en nous indiquant « [...] que les forces policières palestiniennes sont aujourd'hui au nombre de 120 000 hommes; ce qui fait des territoires palestiniens occupés l'espace le plus policé au monde! » Plusieurs nous ont mentionné les emprisonnements politiques effectués par la police de l'Autorité palestinienne. La lutte fratricide entre le Fatah et le Hamas a rendu particulièrement pénible et dramatique la situation de plusieurs familles dont certains membres ont été arrêtés, emprisonnés et même torturés pour leurs positions politiques. D'autres ont mentionné que le Fatah serait complice du blocus imposé à la population de Gaza en retardant sans raison, parfois pendant cinq mois, l'émission des autorisations nécessaires à l'envoi de matériel médical à partir de la Cisjordanie.

Un nombre grandissant de PalestinienNEs dénie au Fatah sa prétention à représenter les intérêts historiques et actuels de tous les PalestinienNEs. Plusieurs ont les Accords d'Oslo en travers de la gorge et les constats d'échec de la politique du Fatah sont devenus plus nombreux que ses succès.

Enfin, nos échanges avec des responsables et militantEs de différents partis politiques palestiniens ont mis en évidence la multiplicité des visions de la démocratie, de la laïcité de l'État, de l'importance des droits humains et des stratégies de résistance à adopter ou à appuyer. Ces distinctions ne doivent cependant pas masquer une première convergence : bien qu'on s'oppose au Hamas, on conclut généralement que l'émergence de cette formation politique est une réponse à l'échec des forces démocratiques et laïques dans la lutte de libération de la Palestine et dans l'amélioration des conditions de vie des PalestinienNEs, de même qu'à la corruption et à l'immobilisme du Fatah face à l'État d'Israël. Un deuxième point de convergence est que, dans l'ensemble, les partis palestiniens considèrent que le résultat des élections israéliennes de février 2009 a eu ceci de bon qu'il a permis de faire tomber les masques. Désormais, le projet politique israélien est transparent : Israël ne veut plus d'un processus de paix ni d'un État palestinien; Israël veut gagner du temps pour maintenir l'occupation et accentuer la colonisation.

Perspectives d'unité

REFORMER ET REACTIVER L'OLP

Pendant que nous étions en territoires palestiniens occupés, des pourparlers sur « la réconciliation Fatah/Hamas et le partage du pouvoir » avaient cours au Caire sous l'égide du président égyptien Hosni Moubarak. Bien que plusieurs nous aient affirmé appeler de leurs vœux une unité sans laquelle les PalestinienNEs ne pouvaient escompter aucun gain politique, ils ne s'attendaient toutefois pas à des miracles. Ces pourparlers étaient en fait considérés par plusieurs comme des exposés de voies politiques incompatibles.

Pendant notre séjour toujours, au moment même où nous assistions à un panel politique, nous avons appris que les négociations avaient été rompues. Sitôt l'échec de ces pourparlers annoncés, les fractures sont apparues au grand jour : en particulier, sur le contrôle des forces de sécurité et le partage des ministères-clés et de leurs portefeuilles respectifs. Ici encore, nous a-t-on fait entendre, il importe de souligner la responsabilité d'Israël et de leur allié, les États-Unis, dans cet échec : on se souviendra en effet que lors des Accords d'Oslo, c'est le

gouvernement israélien qui a posé comme condition à toute future négociation la mise en place d'une force policière de pas moins de 50 000 hommes dans la bande de Gaza et à Jéricho, ainsi que l'identification claire d'une seule force politique (le Fatah) pour la réception de toute aide internationale! Les pourparlers entre le Fatah et le Hamas ont précisément achoppé sur des enjeux nés de la mise en place des Accords d'Oslo.

Les partis de l'opposition (PNI, FPLP, FDLP, PPP – voir ANNEXE 2) proposent quant à eux une alternative à l'Autorité palestinienne dominée entièrement par le Fatah : soit la réactivation de l'OLP. De nos rencontres avec des représentantEs de syndicats, de groupes de femmes et d'autres organisations et ONG palestiniennes, nous avons retenu que les PalestinienNEs semblent toujours considérer l'OLP comme le symbole de leur lutte et comme l'institution politique la plus apte à représenter les PalestinienNEs à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine. Or, toutes et tous insistent sur la nécessité de réformes majeures au sein de l'organisation : la démocratisation de ses structures; une ouverture à l'inclusion de toutes les formations politiques, y compris le Hamas à titre d'acteur légitime et incontournable sur la scène politique palestinienne; et une révision de sa vision de l'avenir du peuple palestinien, surtout à l'égard des stratégies à privilégier et des bases de négociation à respecter dans la mise en place d'un véritable processus de paix.

CREER UNE ALTERNATIVE POLITIQUE AU TANDEM FATAH/HAMAS

Une autre alternative est encore envisagée. Elle engage plus particulièrement les forces politiques d'opposition. En marge des tentatives de rapprochement entre le Hamas et Fatah, ces partis politiques travaillent actuellement à former une coalition ou une coordination commune (temporaire ou à long terme) afin d'offrir une alternative sérieuse au Fatah et au Hamas. Ils ont déjà commencé à se réunir, à produire de la littérature commune et à élaborer des perspectives politiques communes. Or, selon certains dirigeants locaux de ces mêmes partis, le défaut de cette initiative telle qu'elle se dessine jusqu'à présent est qu'elle émane « du haut » et non « du bas », et qu'elle peine à déborder des sommets de la hiérarchie des partis. » Voilà une critique révélatrice des préoccupations démocratiques des militantEs de ces mêmes partis.

Finalement, un projet de révision de la loi électorale est à l'étude dans le but d'instaurer un système entièrement proportionnel. En ce moment, il n'est proportionnel qu'à 50 %, ce qui désavantage les plus petits partis politiques, dont nous venons de parler.

Un ou deux États?

À nos questions concernant la possibilité de remettre en cause la perspective de la création de deux États, les acteurs politiques n'ont pas beaucoup élaboré. CertainEs avancent que la perspective des deux États est morte et enterrée, la situation sur le terrain rendant impossible l'établissement d'un véritable État palestinien. D'autres, en particulier des IsraélienNEs que nous avons rencontrés, doutent fort de la faisabilité d'un seul État, d'une part, parce que les IsraélienNEs semblent soit indifférentEs au sort du peuple palestinien, soit vouloir les tenir à distance, et, d'autre part, parce que les PalestinienNEs seraient habitéEs d'une colère sans nom du fait de la situation actuelle dans les territoires occupés, surtout depuis l'agression perpétrée par Israël contre la population de la bande Gaza en décembre 2008 et en janvier 2009. Aussi, toujours selon nos quelques interlocutrices et interlocteurs israéliens, la solution d'un seul État

forcerait l'État d'Israël à renoncer *de facto* à son statut d'État juif, soit une hypothèse extrêmement difficile à envisager actuellement.

Plusieurs autres, si ce n'est la majorité des responsables et militantEs des forces politiques partisanes que nous avons rencontrés, refusent de s'engager dans ce débat. Ils et elles insistent d'abord sur le fait que peu importe la forme politique, ses structures devront être démocratiques, assurer l'égalité des droits pour toutes et tous et mettre fin à l'apartheid. Il faut préciser qu'à court terme, cependant, ces mêmes personnes n'hésitent pas à parler en termes de « deux États » ou, du moins, de deux entités pour conserver une place pour agir sur la vie politique palestinienne toujours sous occupation.

Quelles stratégies privilégier?

Le débat demeure ouvert. La plupart des organisations que nous avons rencontrées privilégient une résistance non-violente à l'occupation israélienne. Si certainEs des militantEs rencontréEs croient qu'il existe encore une place pour la résistance armée, ils insistent pour dire que celle-ci doit respecter le droit international et ne viser que des cibles militaires en conformité avec les chartes pertinentes et les conventions de Genève. Faute d'avoir rencontré des responsables ou des militantEs du Hamas, nous ne nous permettons pas ici d'élaborer sur les stratégies que le mouvement privilégie.

Intifada

Nous ne pouvions inclure la question d'une troisième *Intifada* dans les stratégies de lutte pour la raison qu'elle se pose mal *à priori*. La première *Intifada* (1987-1993) n'a-t-elle pas débuté suite à un « accident routier » dans la camp de réfugiéEs Jabalya, dans la bande Gaza? Et la deuxième (2000-2001) suite à l'anecdote (hautement significative certes) d'un Ariel Sharon foulant le sol de l'Esplanade des mosquées, à Jérusalem-Est? Autrement dit, elle ne se prédit pas et s'anticipe mal.

Évidemment, plusieurs facteurs ont concouru à ce qu'il y ait deux *Intifadas*. S'il n'est pas du ressort du présent rapport de revenir sur les deux premières *Intifadas* (bien documentées ailleurs), nous souhaitons tout de même partager quelques commentaires glanés ici et là sur la possibilité d'un autre soulèvement populaire palestinien.

De façon générale, nos interlocutrices et interlocuteurs palestiniens nous ont fait sentir que l'heure est aux bilans. Les deux *Intifadas* ont été suffisamment différentes l'une de l'autre, autant en ce qui concerne les facteurs qui les ont impulsées que leurs déroulements et leurs issues, pour qu'il soit jugé difficile de penser à une *Intifada* sans se demander : laquelle? de quel type? avec quel genre de leadership? à quelles fins? Ces questions sont d'autant plus importantes qu'on estime que les sacrifices ont été énormes au cours de ces deux premières périodes de soulèvement populaire. Quoiqu'il en soit, malgré cette remarquable force qui leur permet de poser un regard souvent serein sur leur histoire, les PalestinienNEs sont présentement aux prises avec de sérieuses questions humanitaires (nourriture, soins de santé, etc.) et des violences partisanes qui ne font que différer, selon plusieurs personnes rencontrées, le temps des luttes collectives de masse contre l'occupation israélienne.

Qu'attendre de la communauté internationale?

Les PalestinienNEs ne sont pas tendres envers la « communauté internationale » dont ils et elles critiquent l'attentisme, l'inaction et même la connivence avec Israël. En effet, comment expliquer que les PalestinienNEs vivent toujours sous occupation? Comment expliquer que les grandes puissances de ce monde, jugées démocratiques, n'aient pas respecté l'issue des élections du 25 janvier 2006 (réalisées sous haute surveillance internationale) qui a vu le Hamas être élu démocratiquement au Conseil législatif palestinien⁴³? On n'a pas manqué de nous rappeler les conséquences désastreuses de ce déni de la démocratie sur la vie politique dans les territoires palestiniens occupés.

Dans un autre ordre d'idées, il est scandaleux que le Hamas soit démonisé par les mêmes figures politiques occidentales qui soutiennent la coalition israélienne (issue des élections de février 2009) composée de partis nationalistes ultrareligieux, fondamentalistes et ouvertement racistes. La politique du « deux poids, deux mesures » est ici criante. C'est ce que l'on a voulu nous faire comprendre quand on nous a dit : « Avec ou sans le Hamas, les PalestinienNEs demeurent des parias pour les Occidentaux. » Avant l'élection du Hamas, que faisait la communauté internationale? Elle dénonçait l'intransigeance de Yasser Arafat dans les « pourparlers de paix ». Elle traitait toute forme de résistance palestinienne comme du terrorisme. Elle soutenait le bouclage des territoires palestiniens occupés, les assassinats extrajudiciaires, l'arbitraire des « détentions administratives » (emprisonnements de six mois sans mandat aucun, renouvelables), les coupures d'électricité et d'eau, la colonisation, les bombardements aériens du quartier général de Yasser Arafat, pourtant choisi par cette même communauté internationale comme étant son seul interlocuteur palestinien!

La présidence de Barak Obama (depuis 2008) réjouit certainEs PalestinienNEs, ne serait-ce que pour le changement de ton et de discours depuis la fin de l'ère de George Bush fils. Mais on attend les gestes concrets qui ne pourront faire autrement que de s'opposer clairement à la politique israélienne. Plusieurs demeurent cependant convaincus que la politique états-unienne ne changera que très peu, ou pas du tout.

Ces dernières remarques ne doivent pas pour autant masquer le fait que malgré les énormes défis politiques que doivent relever les PalestinienNEs, une certaine effervescence est présente au sein des forces politiques palestiniennes. Une reconfiguration de ces forces est en marche, un nouveau leadership est sans doute en train de naître. Les PalestinienNEs nous ont donné l'impression que « mieux valait compter sur leurs propres forces » pour faire bouger la situation plutôt que de se fier sur une « communauté internationale » dont le moins qu'on puisse dire, pour reprendre les paroles du responsable d'un groupe palestinien, est qu'elle « nous a toujours laissés tomber. »

Les résistances au quotidien

Une société qui vit sous occupation et dont les membres sont enfermés, privés de droits et de libertés, résiste de multiples façons. Les membres de la délégation ont été frappéEs par cet acharnement à continuer de mener une vie « normale » dans un « contexte anormal». L'on ne peut qu'être impressionné devant cette résistance au quotidien (dans laquelle les femmes occupent une place essentielle), absente des journaux, où chaque PalestinienNE demeure digne et se réapproprie un peu de pouvoir sur sa vie : continuer à vivre certes, mais aussi à travailler ou à chercher de l'emploi; à faire fonctionner son commerce; à cultiver le champ ou la parcelle de terre qui reste; à construire ou à rénover des maisons, à les reconstruire quand elles sont démolies par les forces d'occupation; à déposer des demandes de permis et des autorisations à l'intérieur de l'univers kafkaïen de l'administration militaire israélienne; à enseigner aux enfants; à célébrer mariages et naissances; à lire de la poésie; à franchir les postes de contrôle et à longer le Mur qui ceinture son village; à regarder en face le jeune soldat israélien qui, mitrailleuse à la main, se croit maître du monde; à se souvenir et à raconter (voir ANNEXE 4).

Les résistances populaires palestiniennes

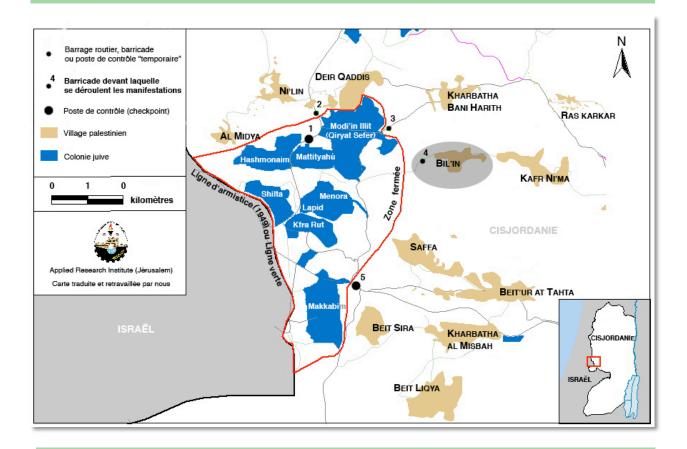
Lors de discussions formelles et informelles, nous avons pu comprendre que les rapports des organisations et groupes de la société civile aux forces partisanes sont extrêmement diversifiés. Certains se disent ou sont considérés structurellement liés à la gouvernance de l'Autorité palestinienne, d'autres se sont volontairement éloignés de ces mêmes cercles du pouvoir dans une tentative de reconquête d'une autonomie politique et d'une ouverture de leur champ d'action. D'autres différences peuvent être mesurées suivant les tensions qui prennent parfois forme entre les ONG, qui entretiennent des relations obligées avec les bailleurs de fonds internationaux, et les organisations et groupes militants issus de la mouvance de l'action directe non violente. Enfin, au-delà de ces distinctions et différences, nous avons retrouvé au sein des organisations de la société civile les mêmes préoccupations quant au leadership politique palestinien, les mêmes critiques souvent acerbes à l'endroit du Fatah et les mêmes débats que ceux évoqués dans la section précédente concernant les stratégies de lutte à privilégier.

Bil'in : une résistance exemplaire contre l'occupation israélienne

Bil'in est certainement devenu un phare de la résistance populaire palestinienne. Mondialement reconnue, la résistance à Bil'in jouit d'appuis très importants à travers le monde, tant dans les mouvements de solidarité avec le peuple palestinien qu'auprès des militantEs israéliennes engagéEs dans la lutte contre l'occupation israélienne et pour une paix fondée d'abord et avant tout sur la justice. Le vendredi 22 mai 2009, nous nous sommes renduEs dans ce village de quelques 1800 habitantEs pour participer à la manifestation hebdomadaire organisée à l'initiative du Comité populaire de Bil'in (www.bilin-village.org). Il faut savoir que depuis bientôt cinq ans, les habitantEs de Bil'in manifestent : contre l'expropriation illégale de 60 % de leurs terres agricoles; contre la construction du Mur qui se traduit localement par une perte de terres, de travail et de revenus dû à la destruction d'oliveraies; contre la construction de colonies sur des terres palestiniennes usurpées par l'armée israélienne.

Bil'in : éléments de contexte

- 1991 Les autorités militaires d'occupation déclarent que les terres du côté ouest de Bil'in sont désormais propriétés de l'État d'Islraël.
- 2004 Un ordre militaire décrète que le mur de séparation passera sur ces terres confisquées. Le parcours du Mur suit en fait les limites territoriales que la colonie souhaite se donner.
 - Le Mur est construit et coupe Bil'in en deux, privant le village de 60 % de ses terres agricoles.
- 2007 La Cour suprême d'Israël considère que les colons, une fois en place (dans une structure bâtie), ne peuvent pas être délogés. Mais, par la même occasion, elle juge que le mur de séparation doit être déplacé, « car les plans de construction n'ont pas été approuvés par l'administration civile israélienne et le tracé du mur est situé bien au-delà des habitations pour lesquelles il est censé servir de "barrière de sécurité" » (Le Comité populaire de Bil'in, « Découvrir Bil'in ». En ligne : www.bilin-village.org/francais/decouvrir-bilin, consulté le 2 décembre 2009).



Un Noël audacieux

À la tombée de la nuit, le 25 décembre 2005, les habitants de Bil'in ont construit une cabane de l'autre côté du Mur; c'est-à-dire sur des terres appartenant au village, mais confisquées illégalement par la colonie de Modi'in Illit. En une seule nuit, miracle parmi les miracles, une structure habitable était construite, forçant du coup les autorités militaires israéliennes à obtenir les autorisations légales requises pour leur permettre de déloger des personnes « devenues » propriétaires d'une structure bâtie. L'enjeu devenait : comment justifier la destruction de la cabane sans remettre en cause la construction illégale de la colonie? Si la cabane fut tout de même démolie, cette action directe aura eu pour effet majeur d'arrêter l'expansion illégale de la colonie!

MANIFESTATIONS ET ACTIONS DIRECTES

Dès notre arrivée, nous sommes accueilliEs par les co-fondateurs du Comité populaire de Bil'in. Nous sommes guidéEs dans un centre communautaire οù s'entassent déjà quelques autres « internationaux » Bien assiSEs, nous écoutons Mohammed Khatib et Abdullah Abu Rahme nous expliquer le contexte historique dans lequel s'inscrit la résistance à Bil'in; les enjeux locaux qui mobilisent plus particulièrement les habitantEs de Bil'in et des villages voisins; la non affiliation du comité à un parti (bien que toutes et tous soient bienvenus, nul ne peut



brandir la drapeau d'un parti; seul le drapeau palestinien peut être levé); et, enfin, la stratégie strictement non violente des actions directes initiées par le Comité populaire de Bil'in. Abdullah Abu Rahme nous apprend que pour la manifestation à laquelle nous allons participer, le comité a laissé pourrir sous le soleil ardent des viscères de poulet que des militantEs entendent lancer en direction de l'armée israélienne lors de la manifestation. C'est moins les viscères que leur odeur qui fait ici symbole. L'idée est d'affirmer que les gaz lacrymogènes tirés par les soldats israéliens, autant sur les manifestantEs que dans les maisons des villageois pendant les raids de nuit, asphyxient et sont causes de sérieux maux : certainEs villageoisES souffriraient d'ailleurs de problèmes pulmonaires suite à des expositions multiples à ces gaz. Ajoutons que cette manifestation est aussi dédiée à Bassem, alias Phil (qui signifie éléphant en arabe et qui fait



référence à « son corps de la taille d'un éléphant »), qui fut tué par l'armée israélienne lors de la manifestation du vendredi, 17 avril 2009; soit quasiment un mois jour pour jour avant notre passage à Bil'in.

Bil'in est en deuil: on a tué Bassem, notre Bassem. Un soldat a tiré et Bassem est tombé, le cœur brisé. Le Mur est toujours là et, à ses pieds, le sang de notre frère. C'était pourtant un vendredi comme les autres; après la prière, le village s'est dirigé vers le Mur, vers ceux qui nous ont pris notre terre, qui bâtissent leurs colonies, qui abattent nos oliviers, détruisent nos maisons, pour leur crier qu'ils n'ont pas le droit de nous enfermer, que ces

terres sont les nôtres. Bassem était là pour leur dire que c'était une manifestation non violente, une protestation contre une violation de nos biens. Un soldat a tiré: Bassem est tombé.

Quelqu'un nous entendra-t-il un jour? Qui comprend ce que nous vivons? Comment expliquer l'indulgence, la complaisance dont bénéficie Israël de la part de la communauté internationale? Des cris dans le désert, voilà ce que nous lançons!

Extraits d'un poème d'Odette Lefrançois

À la sortie du centre communautaire, et en attendant la fin de la prière à la mosquée du village, on nous montre et nous fait toucher des éléments de la « quincaillerie » (parfois mortelle) utilisée par les soldats israéliens contre les manifestantEs. Les manifestantEs sont considérés « armés »... de leurs seuls T-shirts, banderoles et, pour l'occasion, boucliers de protection décorés d'une affiche à la mémoire de Bassem (voir photo à la page précédente). Les instruments de l'armée israélienne servent quant à eux à repousser, blesser, terroriser, tuer; bref à donner forme à l'occupation illégale des terres du village. Des grenades lacrymogènes, des balles de caoutchouc et d'autres projectiles plus meurtriers les uns que les autres, des bombes assourdissantes, éclairantes, puantes, sans compter les balles réelles auxquelles l'armée a recours lorsque trop peu d'« internationaux » sont présents à la manifestation. Toujours en attendant que la manifestation à proprement parler ne démarre, certainEs membres de la délégation, accompagnéEs du délégué des Artistes pour la Paix, s'affairent à réaliser une bannière de la délégation sur l'autre moitié de la « banderole pontificale », vestige, rappelons-le, de la visite du pape Benoît xvi au début du mois de mai 2009.



La manifestation démarre. Nous nous rendons au Mur des habitantEs avec village, dont un jeune homme en fauteuil roulant blessé par l'armée israélienne lors d'un raid à son domicile. Quelques militantEs israéliens et étatsuniens sont présents, ainsi journalistes que des Reuter, d'Al Jazeera et un pigiste du Japon. Le Comité populaire de Bil'in a ses caméramans propres photographes qui documentent les manifestations et la violence de l'armée israélienne. Ces derniers sont d'ailleurs souvent visés par l'armée, comme en témoigne

l'hospitalisation récente d'un d'entre eux. Il n'y a que très peu de femmes dans la manifestation.

Nous nous rendons donc au Mur pour très rapidement être arrêtéEs par une pluie de grenades lacrymogènes. Les responsables du Comité populaire de Bil'in lancent des appels à se protéger les yeux et les voies respiratoires, puis à reculer, pour ensuite retourner vers le Mur lorsque l'armée arrête temporairement de tirer. Les responsables assurent une vigilance constante, surveillant les déplacements et les actions de l'armée israélienne, veillant à en aviser les manifestatntEs et, en cas de risque pour la santé ou de blessures, à les diriger vers des endroits sécuritaires et préalablement identifiés. Certains, plus téméraires, renvoient d'un coup de pied des grenades lacrymogènes par-dessus les barbelés. Mais un jeune s'effondre n'arrivant plus à respirer. Un autre se blesse en voulant débarrasser la route des fils barbelés. En dépit de ces signes de la violence sans bornes de l'occupation, la manifestation hebdomadaire permet de réaffirmer les revendications des habitantEs de Bil'in : la cessation du processus de colonisation des terres palestiniennes, le démantèlement du Mur et la restitution immédiate des terres usurpées aux villageoisES spoliéEs.



La manifestation organisée à l'appel du Comité populaire de Bil'in durera une heure. Nous sommes ensuite invitéEs à prendre le thé et à discuter avec les membres de deux familles : celle d'Iyad Burnat, militant du Comité populaire de Bil'in et du groupe Friends of Freedom (Bil'in), avec laquelle certainEs visionneront un film qui documente les circonstances troublantes entourant la mort de Bassem; et celle de Radwan Yassin, un agriculteur dont la famille a été dépossédée de 95 % de son oliveraie (voir ANNEXE 4).

L'action de ce petit village est en train de faire tache d'huile. D'autres villages, tel Nil'in, y emboîtent le pas. D'ailleurs, tout juste avant que nous remontions dans les minibus pour quitter

Bil'in, le coordonnateur du Comité populaire reçoit un appel : on lui apprend que l'armée israélienne vient de blesser gravement un manifestant dans le village voisin. Il s'agit du photographe du comité populaire local, un habitant du village en question qui a pour objectif précis de documenter les violations de droits et les violences de l'armée d'occupation israélienne!

RECOURS JURIDIQUES

Ce qui demeure exemplaire encore de la situation à Bil'in est la conjonction et l'interconnexion des moyens de résistance. Parmi ces moyens, il y a le recours à des poursuites devant les tribunaux civils israéliens et internationaux. SoutenuEs par leurs alliéEs israélienNEs, dont certainEs avocatEs, les villageoisES de Bil'in ont d'ailleurs obtenu par la voie juridique une décision enjoignant l'État d'Israël à modifier le parcours du Mur! La protection des colonies et l'occupation effective des territoires palestiniens relevant de l'administration militaire israélienne, celle-ci ne se sent pas liée par la décision (bien qu'évidemment elle le soit), estimant, d'autre part, être mieux placée pour savoir ce qui est bon pour l'État d'Israël et « sa » sécurité. En somme, si le gain juridique est réel et doit être souligné, nul n'ignore que la lutte se poursuit, car le Mur n'a en définitive guère bougé.

À l'initiative du collectif montréalais Tadamon!, 2009 en juin (immédiatement après notre retour des territoires palestiniens occupés et d'Israël), Mohammed Khatib et Abdullah Abu Rahme. accompagnés l'avocate de israélienne **Emily** Schaeffer, entamaient tournée une canadienne pour sensibiliser la population à la résistance des villageoisES de Bil'in. Plus encore, cette tournée à travers dix villes canadiennes devait culminer avec le début d'audiences devant la Cour supérieure du Québec liées à une nouvelle poursuite initiée par



le Comité populaire de Bil'in contre deux entreprises enregistrées au Québec.

Rappelons-nous qu'en 2000, au moment où le Canada adhérait aux statuts de la Cour pénale internationale, il intégrait dans son droit le principe de la « juridiction universelle ». En vertu de ce principe, il est dorénavant permit de juger, au Canada, des individus, des corporations ou des États étrangers accusés de participation à des crimes internationaux, à des crimes contre l'humanité ou à des crimes de guerre. Or, la colonisation de terres conquises est considérée comme un crime de guerre selon les statuts de la Cour pénale internationale. C'est donc en vertu de ce type de dispositions que les entreprises québécoises *Greenpark International* et *Greenmount International* ont été poursuivies devant la Cour supérieure du Québec en juin 2009. Elles ont été poursuivies pour complicité à des crimes de guerre dans la mesure où elles ont participé activement à la colonisation illégale des terres palestiniennes en y construisant des unités de logement dans la colonie de Modi'in Illit.

Le 18 septembre 2009, la Cour supérieure du Québec a rejeté la demande en recevabilité déposée par le Comité populaire de Bil'in. Bien que le Comité ait courageusement choisi de faire appel de la décision, les recours juridiques ne sont cependant pas tout de la lutte menée par les villageoisES de Bil'in. En fait, l'action directe non violente constitue leur mode d'action privilégié. Selon Mohammed Khatib, il ne s'agit pas seulement d'un moyen, mais aussi et surtout d'un choix politique et éthique revendiqué par les habitantEs de Bil'in, et ce, courageusement face à la violence de la répression militaire et au risque réel de blessures et même de morts : « C'est un choix fondé sur nos valeurs : le simple fait de rester non violents et de sourire face à leur répression armée est une victoire en soi. D'ailleurs, la résistance non violente n'est pas nouvelle en Palestine : nous nous sommes en fait inspirés d'autres villages palestiniens et le peuple l'a utilisée en 1936 contre l'occupation britannique et lors de la première Intifada. »

Mouvements de défense des droits

Il existe de très nombreuses organisations de défense des droits humains en Cisjordanie et dans le bande de Gaza, un signe tangible de l'importance que les PalestinienNEs accordent au droit dans leurs stratégies de résistance. Pendant notre séjour, nous n'avons cependant pu rencontrer que quelques-unes de ces organisations, et toutes à Ramallah: Al-Haq, une organisation indépendante de défense des droits humains fondée par un groupe de juristes palestiniens en 1979 (www.alhaq.org); Hurryyat, le Centre de défense des libertés et des droits civiques; et le Women's Center for Legal Aid and Counselling, une organisation indépendante qui s'attaque aux causes et aux conséquences des violences fondées sur le genre dans les communautés palestiniennes, ainsi qu'à l'incidence sur les femmes de la militarisation croissante de la société palestinienne et de la violence de l'armée d'occupation israélienne (www.wclac.org).

Nos échanges nous ont permis de noter que les mouvements de défense des droits sont très actifs dans la documentation des exactions commises par les différentes instances de la puissance occupante (armée, police, administration militaire, administration civile, etc.); ce qu'on pourrait appeler les formes conventionnelles de défense des droits. Mais certaines organisations sont également actives dans la défense des droits des femmes, par exemple, soit un champ d'action qui concerne des aspects inacceptables de la société palestinienne elle-même : violences faites aux femmes, discrimination, abus de pouvoir, etc.

Groupes de femmes

Il existe au-delà d'une centaine de groupes de femmes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza⁴⁴. Trois membres de la délégation ont rencontré la présidente de la Union of Palestinian Women Commitees (UPWC, www.upwc.org.ps), soit l'organisation contact de la Marche mondiale des femmes dans les territoires palestiniens occupés. Il s'agit d'une organisation de base composée de plus de 4000 femmes progressistes (autant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza) travaillant dans une perspective laïque et démocratique à la construction d'une société civile fondée sur la réalisation effective des droits des femmes. Elles se définissent comme « partie intégrante du mouvement des femmes palestiniennes et de la lutte nationale du peuple palestinien. » La considération de cette double lutte (non pas l'une ou l'autre, mais l'une et l'autre) les conduit à analyser en même temps la situation des femmes (violences, discriminations, pauvreté, etc.) dans le contexte de l'occupation et de la colonisation israéliennes, et la situation des femmes et des hommes palestiniens en termes d'inégalités de rapports et de violences, en

termes d'humiliations aussi et d'intériorisation de l'occupation. L'UPWC est aussi fortement critique à l'égard du Fatah. Elle lui reproche entre autre chose sa corruption. Les femmes de cette organisation soutiennent cependant que l'OLP demeure l'organisation parapluie la plus apte à mener la lutte de libération nationale.

L'UPWC offre une variété impressionnante de services et d'activités pour répondre aux besoins des femmes. Mentionnons l'éducation civique; l'aide économique et l'accès à l'emploi; le soutien aux études (en particulier pour les jeunes filles vivant en zones rurales); les garderies et camps d'été pour les jeunes; le soutien aux femmes monoparentales et le jumelage avec des familles palestiniennes vivant à l'étranger; et les échanges culturels. L'UPWC insiste beaucoup sur l'importance de la conscientisation politique des femmes et de l'appropriation de compétences en communication et en leadership. Aussi, ses membres travaillent sans relâche afin d'augmenter la participation des femmes dans tous les lieux décisionnels, bien qu'elles négocient de façon plus soutenue pour une participation accrue des femmes dans le processus électoral, à la fois comme électrices et comme candidates. Enfin, l'UPWC est très active dans la campagne de boycott, de désinvestissement et de sanctions (BDS) et sa présidente fait partie du comité de coordination national palestinien.

Tel qu'indiqué plus haut, l'ensemble de la délégation a rencontré la directrice du Women's Center for Legal Aid and Counselling : Soraïda Hussein. Cette dernière est par ailleurs l'héroïne du documentaire de Tahani Rached intitulé *Soraïda, une femme de Palestine*⁴⁵. Enfin, disons seulement qu'à travers ce centre, Soraïda Hussein poursuit son combat quotidien tel qu'elle l'explique si bien dans le film : « Notre combat, c'est de briser le siège de la pensé, de savoir comment ne pas perdre son humanité lorsqu'on vit sous l'occupation, comment ne pas devenir haine et colère lorsque l'on est prisonnière du couple infernal bourreau/victime, comment résister à la "culture de la mort". »



Nous avons aussi rencontré Islah Jad, directrice de l'Institute of Women's Studies de l'Université Birzeit (www.home.birzeit.edu/wsi). De cette rencontre très brève, mentionnons cette réponse à l'observation de certaines membres de la délégation à l'effet que beaucoup de femmes sur le campus universitaire sont voilées :

D'abord, il y a beaucoup de femmes à l'université, ce qui est en soi un fait remarquable. Quant au port du voile, il a augmenté partout au Proche-Orient, et ce, avec les multiples significations que cette situation révèle, dont la faillite des élites nationalistes-démocratiques-laïques et une attitude non négligeable de résistance aux "valeurs occidentales". Il serait erroné de n'y voir qu'un signe de soumission envers la frange intégriste de l'Islam.

Islah Jad, Institute of Women's Studies de l'Université Birzeit

Lors de discussions informelles, nous avons pu recueillir des opinions assez tranchées sur la vie sociale et politique palestinienne, illustrant que les femmes des organisations participent activement aux débats en cours. Selon une interlocutrice, les femmes reconnaissent vivre dans une société civile divisée démographiquement entre Gaza et la Cisjordanie :

Il n'y a plus de continuité territoriale, avec ce que cela représente au niveau du bris de communication entre deux populations faisant pourtant partie du même peuple. Le mouvement des femmes s'en ressent. Nous sommes aussi politiquement diviséEs entre le Fatah et le Hamas. C'est une situation extrêmement difficile qui appelle au renouvellement du leadership politique palestinien. Les femmes devront y jouer un rôle.

Interlocutrice palestinienne

Les femmes palestiniennes auraient davantage participé à la première *Intifada* (1987-1993) qu'à la deuxième (2000-2001). Selon plusieurs, cette différence s'explique en bonne partie par le fait que la deuxième *Intifada* fut surtout caractérisée par une résistance partisane et armée tandis que la première le fut d'abord et avant tout par une résistance populaire non violente. Autre point intéressant à noter : si, comme nous l'évoquions plus haut, les femmes rencontrées n'ont pas ménagé leurs critiques à l'endroit du Fatah, elles n'en demeurent pas moins très critiques face au Hamas :

(...) pas question d'instaurer un État islamiste en Palestine! Nous avons travaillé trop fort à l'établissement d'un État laïc et démocratique. Mais nous devons admettre la faillite des dirigeants de cette tendance, leur corruption, leur « collaborationnisme » avec Israël, ce qui explique pourquoi de nombreuse femmes se tournent vers ce qu'elles perçoivent comme une alternative plus honnête et plus militante face à l'occupation.

Interlocutrice palestinienne

Mouvement syndical

Les syndiquéEs membres de la délégation ont rencontré leurs homologues d'organisations syndicales palestiniennes (voir ANNEXE 2). Il en ressort un portrait reflétant l'ensemble de la situation politique palestinienne. Les travailleuses et les travailleurs syndiqués sont en effet divisés : d'un côté, la Palestine General Federation of Trade Unions (PGFTU) (www.pgftu.org), étroitement liée au Fatah et à l'Autorité palestinienne, de l'autre, les syndicats islamiques

associés au Hamas. Entre les deux existent quelques syndicats indépendants réunis pour certains au sein de la Federation of Independent and Democratic Trade Unions & Workers' Committees in Palestine (FIDTUWC), créée en 2007 à l'initiative du Democracy and Workers' Rights Center (DWRC) (www.dwrc.org). Certains responsables du DWRC comptaient parmi les personnes que nous avons rencontrées lors de notre passage à Ramallah.

Des tentatives de rapprochement ont été entreprises, notamment entre la PGFTU et la Fédération des syndicats indépendants. Mais un tel rapprochement s'avère difficile compte tenue de la situation compromettante dans laquelle se trouve la PGFTU par rapport à l'Autorité palestinienne. Par exemple, de nombreuses personnes travaillent à la fois pour l'Autorité palestinienne et la centrale syndicale. En raison de ce manque d'indépendance, on a souvent remis en question la capacité de la PGFTU à vraiment défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs. Ainsi, lors de la grève du syndicat des enseignantEs en 1997, au lieu de porter secours au mouvement syndical de la base, la PGFTU a préféré collaborer avec l'Autorité palestinienne et ainsi contribuer à écraser la grève. Mais en dépit de leurs différends, la PGFTU et la Fédération des syndicats indépendants arrivent quelquefois à s'entendre et à unir leurs efforts en vue d'un objectif commun. C'est le cas dans le cadre de la campagne BDS, où les deux fédérations syndicales ont fait front commun pour appuyer l'initiative.

Plus généralement, l'action du mouvement syndical palestinien se heurte à des obstacles de taille :

- LA PAUVRETÉ ET LE TAUX DE CHÔMAGE excessivement élevés. À Gaza, par exemple, on parle d'un taux de pauvreté de 80 % et d'un taux de chômage qui atteindrait les 70 %! Les priorités des syndicats sont généralement très différentes de ce à quoi nous sommes habitués au Québec et au Canada. En effet, les syndicats palestiniens se trouvent à fournir des services sociaux avant toute autre chose, consacrant ainsi moins de ressources pour mobiliser leurs membres ou pour en syndiquer de nouveaux. Et ils ne peuvent compter que sur de faibles revenus tirés des cotisations.
- LES LIMITATIONS SYSTÉMATIQUES À LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT : postes de contrôle ou checkpoints, barricades et barrages routiers, bouclages et couvre-feux, systèmes multiples de permis, etc. Pour se rendre au travail, la majorité des travailleurs et des travailleuses doivent traverser des postes de contrôle. Ils et elles doivent donc se lever tôt pour éviter les retard et les sanctions des employeurs, et ce, sans que leur passage ne soit garanti pour autant. Car, alléguant un manque de permis ou l'invalidité d'un permis qui leur serait présenté, les soldats israéliens (et les agents de sécurité privés qu'on a commencé à sous-traiter) peuvent très bien exiger des travailleuses et travailleurs palestiniens qu'ils rebroussent chemin. Il arrive aussi qu'aucune justification ne soit donnée pour un refus de passage. Il arrive enfin que sans accusation ni justification, des travailleurs qui tentent de se rendre à leur travail se fassent arrêter, incarcérer, tabasser. D'autre part, la vie associative des syndicats est grandement compliquée par ces restrictions : il est en effet très difficile, voire impossible, de tenir des réunions syndicales ou des congrès parce que les déléguéEs ne peuvent pas se déplacer aisément. C'est la raison invoquée par la PGFTU, par exemple, pour expliquer le fait que la fédération n'a pas tenu d'élections depuis 1981. Nous avons toutefois entendu parler d'exemples où la technologie est utilisée pour compenser ces limitations systématiques à la liberté de mouvement et tenir des réunions à distance.

- LA RÉPRESSION: fermeture de bureaux syndicaux par l'armée israélienne; interdictions de mener toute activité syndicale pendant certaines périodes (comme celle imposée par Israël de 1967 à 1979); arrestations arbitraires de militantes et de militants syndicaux; destruction des lieux de travail, etc.
- L'ÉTAT LAMENTABLE DE L'ÉCONOMIE PALESTINIENNE. L'économie agraire palestinienne est dévastée. Dans bien des cas, les agriculteurs n'ont plus accès à leurs terres ou n'ont plus accès aux ressources en eau, celles-ci ayant été accaparées par les colonies juives. Les économies manufacturière et industrielle ont aussi été décimées. La situation est bien entendu plus critique dans la bande de Gaza où, durant les bombardements de l'hiver 2008-2009, au moins 230 usines importantes ont été détruites. Mais cette destruction se déroule aussi en Cisjordanie, à Naplouse, par exemple, où une usine de savon vieille de plus de 400 ans a été complètement détruite. Cette situation fait en sorte que l'économie palestinienne et les travailleuses et les travailleurs palestiniens dépendent excessivement d'Israël. Ainsi, l'État d'Israël décide en grande partie qui peut et qui ne peut pas travailler, et il contrôle non seulement les déplacements des personnes et des marchandises, mais aussi l'accès aux ressources.
- LA DIFFICILE REPRÉSENTATION DES PALESTINIENNES TRAVAILLANT EN ISRAËL OU DANS LES ZONES INDUSTRIELLES EN TERRITOIRES OCCUPÉS. Les syndicats palestiniens n'ont pas le droit de représenter ces travailleuses et travailleurs qui se retrouvent alors dépourvus d'une véritable protection syndicale. Certains travailleurs et travailleuses sont représentés en théorie par la Histadrut, la grande centrale syndicale israélienne, mais dans les faits, celle-ci ne leur apporte aucune protection. Par exemple, en 2004, des palestiniens travaillant à un projet de construction à la Knesset ont été obligés de porter un casque marqué d'un « X » rouge au cas où une situation d'urgence aurait exigé que les autorités israéliennes les identifient rapidement pour les assassiner. La Histadrut, qui représentait ces travailleurs, ne s'est aucunement opposée à cette pratique. Dans le cas des PalestinienNEs travaillant en Israël, la PGFTU a tenté de négocier des ententes avec la Histadrut, mais les résultats de ces démarches n'ont pas été très positifs.

Bien que la situation syndicale soit loin d'être idéale, il est bon de se rappeler que l'existence même du mouvement syndical palestinien tient en quelque sorte du miracle. Le fait que les syndicalistes palestinienNEs s'entêtent et défendent contre vents et marées les intérêts des travailleuses et des travailleurs palestiniens témoigne du profond attachement de la société palestinienne à l'égard des pratiques syndicales et, plus généralement, à la démocratie.

Éducation

Rappelons que nous avons été reçuEs à Ramallah par le Teacher Creativity Center (TCC). Une brève présentation vidéo nous a permis de constater la richesse des activités que le centre organise en soutien aux professeurEs, aux gestionnaires du système d'éducation et aux jeunes palestinienNEs des niveaux primaire et secondaire. Leurs activités comprennent la formation aux droits humains et l'éducation civique. Elles visent plus particulièrement le personnel enseignant dans sa relation avec les enfants palestiniens aux prises avec les manifestations (physiques et psychiques) quotidiennes de l'occupation israélienne.

Campagne BDS

BDS: l'acronyme était sur toutes les lèvres. Presque tous nos interlocuteurs interlocutrices nous en ont parlé : des militantEs associatifs de groupes comme des responsables de partis politiques, en passant par des universitaires. Faisant surtout référence au contexte de la première *Intifada* (1987-1993). Islah Jad soulignait l'importance d'un boycott académique pour susciter l'intérêt IsraélienNEs à lutter contre l'occupation et pour une paix fondée sur la justice :

Jamais un universitaire israélien n'a condamné la fermeture de l'Université Birzeit pendant 4 ans, compromettant gravement le parcours scolaire de milliers d'étudiantEs et, du coup, leur avenir professionnel! Qui parmi ces intellectuelLEs se préoccupaient de liberté d'expression, du droit à l'éducation des jeunes PalestinienNEs?

Islah Jad, Institute of Women's Studies de l'Université Birzeit

Une rencontre avec le Comité national palestinien de la campagne BDS (www.bdsmovement.net) dans les locaux du groupe Stop the Wall à Ramallah a permis de mieux comprendre les raisons politiques de cette stratégie. Elle se veut une action civique pacifique, rassembleuse, inspirée de la lutte anti-apartheid menée en Afrique du Sud. Dans la mesure où elle est bien organisée à l'échelle internationale, elle est perçue comme un moyen très puissant pour obtenir justice pour le peuple palestinien.

Le Comité a confirmé l'appui grandissant à ce mouvement depuis le 9 juillet 2005. L'agression d'Israël contre la population de la bande de Gaza a galvanisé les troupes! L'important, nous a-t-on dit, c'est que cette campagne gagne en popularité chez les PalestinienNEs eux-mêmes, plus particulièrement chez les syndiquéEs qui, ayant eux-mêmes à en subir les conséquences,

Appel au boycott, aux sanctions et aux retraits des investissements contre Israël

Société civile palestinienne

LA SOCIETE CIVILE PALESTINIENNE APPELLE AU BOYCOTT, AUX SANCTIONS ET AUX RETRAITS DES INVESTISSEMENTS CONTRE ISRAËL JUSQU'A CE QUE CET ÉTAT APPLIQUE LE DROIT INTERNATIONAL ET LES PRINCIPES UNIVERSELS DES DROITS DE L'HOMME.

[...

InspiréEs par la lutte des Sud-Africains contre l'Apartheid et dans l'esprit de la solidarité internationale, de la cohérence morale et de la résistance contre l'injustice et l'oppression,

nous, représentantEs de la société civile palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les gens de conscience du monde entier à imposer de larges boycotts et à mettre en application des initiatives de retrait d'investissement contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'Apartheid.

Nous faisons appel à vous pour faire pression sur vos États respectifs pour qu'ils appliquent des embargos et des sanctions contre Israël.

[...]

Ces mesures punitives non-violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des PalestinienNEs à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international en :

- Mettant fin à l'occupation et à la colonisation de toutes les terres arabes et en démantelant le Mur:
- Reconnaissant le droit fondamental des citoyenNEs arabo-palestinienNEs d'Israël à une égalité absolue; et,
- Respectant, protégeant et favorisant les droits des réfugiéEs palestinieNEs à revenir dans leurs maisons et sur leurs propriétés tel que stipulé dans la résolution 194 de l'ONU.

Extraits de l'appel conjoint lancé par la société civile palestinienne (172 organisations). Pour le texte complet, voir le site Internet du Global BDS Movement :

www.bdsmovement.net/?q=node/52#French

ne se montrent pas spontanément chauds à l'idée. Or, aujourd'hui, de nombreux syndicats palestiniens comptent parmi les 172 signataires de l'appel. La campagne compte aussi sur l'appui de certains groupes israéliens principalement réunis sous la bannière Boycott from Within! (Supporting the Palestinian BDS Call from Within: Boycott! – www.boycottisrael.info). Sans compter les initiatives israéliennes de soutien sous la forme d'un travail de documentation de l'industrie de l'occupation israélienne des territoires palestiniens (Who Profits?: Exposing the Israeli Occupation Industry – www.whoprofits.org).

Le Comité national palestinien de la campagne BDS insiste sur l'importance du boycott pour lutter contre les politiques de l'État d'Israël, en particulier contre celles qui violent le droit international. Il recommande de boycotter plus spécifiquement les produits fabriqués dans les colonies et exportés en Europe et en Amérique du Nord.

Les solidarités israéliennes

La solidarité d'une partie de la population israélienne avec le peuple palestinien ne s'est jamais démentie. De nouvelles générations d'IsraélienNEs prennent la relève dans la marginalité, l'ostracisme et la répression.

Refus de la normalisation

Dans le contexte qui nous intéresse, la « normalisation » peut être définie comme toute relation entre PalestinienNEs (ou Arabes) ou organisations palestiniennes (ou arabes) et l'État d'Israël, des organisations israéliennes ou des IsraélienNEs qui ne soit fondée sur la nécessité :

- de réaffirmer l'illégalité de l'occupation, de la colonisation israéliennes et
- du « mur de séparation »;
- d'exiger de l'État d'Israël qu'il se conforme à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, incluant celles qui s'attachent à la question des réfuigiéEs palestiniens et du statut de Jérusalem;
- de condamner toutes les violences de l'administration militaire israélienne et de l'armée d'occupation;
- de rejeter le sionisme.

Évidemment, les définitions varient et la volonté des PalestinienNEs en particulier d'échapper à toute forme de normalisation peut aller jusqu'à éviter tout contact avec des IsraélienNEs. Mais, en général, tel n'est pas le cas. Bref, l'idée est non seulement d'éviter la normalisation, mais de la condamner et de la combattre, car toute relation entre PalestinienNEs et IsraélienNEs s'inscrivant dans une optique de normalisation contribue à l'acceptation des colonies, des postes de contrôle ou *checkpoints*, de toute autre manifestation de l'occupation et de la colonisation israéliennes comme des faits accomplis ou, autrement dit, comme la norme à partir de laquelle une relation est jugée possible et juste.

Selon plusieurs IsraélienNEs que nous avons rencontrés, les collaborations étaient plus fréquentes et plus faciles lors de la première *Intifada* (1987-1993). Les choses se seraient compliquées avec la 2^e *Intifada* (2000-2001). Plusieurs facteurs peuvent ici être évoqués pour comprendre ce changement. Pour n'en nommer que quelques-uns, mentionnons le contexte entourant l'émergence, l'organisation et l'orientation de chacun des deux soulèvements; la politique israélienne et les formes subséquentes qu'ont prises l'occupation et la colonisation des territoires palestiniens; le ton et les interventions (ou la non-intervention) des puissances internationales. Enfin, la condition du détachement d'avec le sionisme comme préalable à tout échange, émise par les PalestinienNEs, n'est pas particulièrement populaire en Israël par les temps qui courent⁴⁶. Si cette condition semble raisonnable compte tenu de la situation infernale dans laquelle vivent les PalestinienNEs, elle est toutefois jugée par une majorité d'IsraélienNEs comme une atteinte directe à un édifice politique et économique, à une identité aussi qu'il vaudrait mieux ne pas toucher.

Reste que la collaboration israélienne avec la résistance populaire palestinienne existe bel et bien et se déploie sur plusieurs registres. Tel qu'indiqué en introduction, trois membres de la délégation ont prolongé leur séjour et ont ainsi pu discuter avec des membres d'organisations israéliennes de solidarité avec le peuple palestinien. En bref, nous avons été impressionnées par leur courage et leur détermination, en dépit non seulement d'une opposition, mais d'une hostilité des plus virulentes venant tant de la population en général que des autorités politiques et militaires israéliennes. À titre d'exemple, lors de notre passage à Tel-Aviv, la responsable du groupe féministe New Profile nous a raconté comment, quelques jours à peine avant notre visite, la police avait perquisitionné leurs locaux et confisqué tout leur matériel informatique! S'ajoutent aux perquisitions les emprisonnements, les intimidations, les infiltrations, toutes ces autres exactions et violences qui tentent par tous les moyens de taire une solidarité qui se veut authentique entre IsraélienNEs et PalestinienNEs et d'étouffer les manifestations d'une remise en cause profonde des fondements sionistes de la société israélienne.

Collaboration avec la résistance palestinienne contre l'occupation et la colonisation

Notre premier contact avec une organisation israélienne qui refuse toute normalisation a été l'Alternative Information Center (AIC) dont le travail inlassable de solidarité avec le peuple palestinien ne s'est jamais démenti. Pour éviter la normalisation, cet organisme s'est doté d'orientations, de structures et de pratiques particulières : orientations carrément antisionistes; critiques radicales des politiques israéliennes; conseil d'administration mixte (PalestinienNEs et IsraélienNEs); collaboration étroite entre militantEs israélienNEs et palestinienNEs; et obligation pour les travailleuses et travailleurs israéliens de l'AIC d'aller dans les territoires palestiniens occupés pour constater par eux-mêmes la réalité de l'occupation et de la colonisation. Michel Warschawski, un des fondateurs de l'AIC qui nous a servi de guide lors d'une tournée à caractère politique à Jérusalem-Est et dans ses environs immédiats, précise que l'objectif de l'organisation « [...] en est un de passeur, de créateur de contacts et de solidarité entre les peuples. Il s'agit essentiellement de ne pas permettre que le mur se "concrétise dans les têtes" en créant et en maintenant des "brèches" qui ne doivent pas se refermer. »

Nous avons eu l'opportunité de discuter avec des représentantEs et militantEs de plusieurs autres organisations et groupes israéliens (voir ANNEXE 2) impliqués quotidiennement dans la contestation directe de l'occupation et de la colonisation. Si certains de ces groupes et de ces organisations adoptent clairement une position antisioniste, d'autres qualifient ces prises de

position de débats idéologiques qui divisent les IsraélienNEs. Ces derniers disent préférer éviter ces débats pour se concentrer sur des actions urgentes, immédiates et directement liées à des situations précise : les démolitions de maisons, le « mur de séparation », la confiscation de terres palestiniennes, le *monitoring* des violences des colons.

Ces organisations et groupes israéliens proposent encore des visites alternatives de la ville de Hébron ou du village palestinien de Silwan, dans la banlieue immédiate de Jérusalem-Est, pour montrer le visage de l'occupation. Ils recueillent aussi les témoignages d'anciens soldats israéliens dans les territoires occupés (Breaking the Silence: www.shovrimshtika.org); ils accompagnent les PalestinienNEs et leurs cheptels à leurs terres; ils manifestent devant les outposts en Cisjordanie, montés le plus souvent par de jeunes colons qui s'approprient des terres palestiniennes en vue d'agrandir une colonie existante ou d'en démarrer une nouvelle; ils soutiennent les familles palestiniennes victimes de la violence des colons; ils interviennent au moment même où est mis à exécution l'ordre militaire de démolition d'une maison palestinienne: et ils participent à la manifestation hebdomadaire organisée à l'initiative du Comité populaire de Bil'in. D'autres, comme Who profits From the Occupation? (www.whoprofits.org), mènent des campagnes de sensibilisation dans la société israélienne pour que soient connus les coûts de l'occupation et de la colonisation des terres palestiniennes. Ce dernier groupe organise actuellement une campagne d'appui « intérieur » au mouvement international de boycott, de désinvestissement et de sanctions (Boycott!: Supporting the Palestinian BDS Call From Within: www.boycottisrael.info).

Le travail respectif de ces groupes et organisations, qui sont par ailleurs marginaux dans la société israélienne, demeure crucial pour certaines luttes comme celle menée à Bil'in. Ils appuient concrètement la résistance palestinienne tout en contribuant au changement des mentalités et à de nouvelles prises de position politiques dans la société israélienne.

SE SERVIR DE SES PROPRES LOIS

Le travail juridique occupe une place importante dans les efforts de solidarité israélienne avec les PalestinienNEs. Plusieurs avocatEs israélienNEs travaillent d'arrache-pied pour défendre les villageoisES de Bil'in, les prisonnières et prisonniers politiques palestiniens, les PalestinienNEs expulséEs de leur maison ou de leur terre, et les jeunes IsraélienNEs qui refusent de faire leur service militaire dans les territoires palestiniens occupés. Tout le travail juridique se fait sur la base des lois israéliennes. Bien que ces lois concernent l'occupation et la colonisation israéliennes, le plus souvent ni le gouvernement, ni l'armée, ni la police, ni les fonctionnaires ne les respectent. Le travail de ces avocats consiste donc à plaider devant les plus hautes instances, et jusqu'à la Cour suprême d'Israël que les lois israéliennes sont violées, que les victimes doivent obtenir justice et réparation et que les responsables doivent être sanctionnés. Leur travail est rigoureux, documenté, incontournable.

Contestations des politiques sociales en Israël

Le 27 mai 2009, nous étions devant la Knesset à manifester avec des militantEs de différents groupes israéliens pour protester contre le projet de loi présenté par Avigdor Lieberman, chef du parti ultranationaliste Yisrael Beitenu, membre de la coalition au pouvoir en Israël. Le projet de loi cherchait à contraindre toutE IsraélienNE à prêter serment d'allégeance à un État juif, sioniste et

démocratique pour obtenir la carte nationale d'identité dont tout Els raélien NE de plus de seize ans doit être détenteur 47, la cible implicite de cette initiative législative étant bien sûr l'« ennemi intérieur », l'« Arabe », le ou la Palestinien NE. L'indignation, la colère et la honte étaient grandes chez ces militant Es et, en dépit des passant Es qui conspuaient l'action, les qualificatifs ne manquaient pas pour décrire Lieberman : « un dangereux fasciste! »

Ce sont les féministes israéliennes, jeunes et moins jeunes, qui nous ont servi la critique la plus virulente de la société israélienne. Si le groupe israélien Femmes en Noir (www.womeninblack.org) continue d'organiser sa vigile hebdomadaire contre l'occupation, une de ses co-fondatrices nous a par ailleurs parlé de la « colonisation » du mouvement israélien des femmes pour la paix par le courant féministe libéral, inspiré du sionisme de gauche. Ce rapprochement rend impossible sinon pénible le travail de lutte contre l'occupation et la colonisation israéliennes.

Par contre, une nouvelle génération de jeunes féministes plus radicales occupe une place grandissante sur la scène politique israélienne. Plusieurs de ces féministes sont regroupées au sein de la Coalition of Women (www.coalitionofwomen.org) et dénoncent les injustices faites au peuple palestinien à travers de nombreuses actions. Mais elles s'indignent aussi et manifestent contre la violation systématique du droit international et du droit israélien par l'armée et le gouvernement israéliens, violations commises par les autorités israéliennes contre la société israélienne elle-même. Elles luttent plus particulièrement contre la militarisation de la société israélienne, contre son chauvinisme et son sexisme, contre une « culture de guerre » qui s'immisce dans tous les aspects de la vie, contre une culture machiste qui se reproduit dans les rapports sociaux entre les femmes et les hommes qui habitent Israël. Le fonctionnement « horizontal » et collectif de la Coalition of Women, le souci de ces féministes israéliennes de faire une place à la diversité et de donner une voix aux femmes discriminées (elles fonctionnent selon un principe de 4/4 : femmes palestiniennes, juives orientales, lesbiennes, autres), leur philosophie en général et le choix d'actions directes non violentes rappellent ces jeunes féministes radicales qui organisent des actions de résistance partout à travers le monde, y compris au Canada et au Québec.

Le groupe New Profile : Movement for the Civilization of Israeli Society (www.newprofile.org) apporte son soutien quant à lui aux jeunes qui refusent de faire leur service militaire dans les territoires palestiniens occupés, un geste considéré comme de la haute trahison en Israël. Les membres de New Profile refusent de vivre « dans un État de soldats et dans une société de guerriers. » Elles contestent entre autres cette idée, fortement ancrée chez certaines jeunes femmes israéliennes, qu'elles peuvent et doivent servir dans les territoires palestiniens occupés pour « humaniser l'occupation » (par exemple, se montrer moins dures aux postes de contrôles)! Ces militantes en paient d'ailleurs le prix : emprisonnements, perquisitions et harcèlement constant de la part de la police et de l'armée israéliennes.

Plusieurs militantEs dénoncent également une société dont l'État se considère au-dessus des lois. Ils et elles s'indignent qu'une société puisse être raciste envers ses propres citoyens (envers les Juifs arabes d'abord, mais aussi les Juifs orientaux et nord-africains considérés comme « inférieurs »). Reuven Abarjil, un membre fondateur du Israeli Black Panther Movement que nous avons rencontré à Tel-Aviv, considère pour sa part qu'Israël fonctionne selon une fracture raciale à plusieurs niveaux : 1) les Juifs européens ou Ashkénazes; 2) les Juifs orientaux ou Sépharades; 3) les Palestiniens citoyens d'Israël, appellés Arabes; 4) et, enfin, les Palestiniens des territoires occupés, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. En ce sens, la question

coloniale n'est pas limitée à l'occupation israélienne des territoires palestiniens. Sur le plan économique, Reuven Abarjil nous expliquera aussi que les années 1990 furent caractérisées en Israël par une privatisation néolibérale qui ne rencontra que très peu de résistance dans la population. Ce tournant néolibéral a accentué les fractures sociales au sein de la société israélienne et, bien que les organisations et groupes mentionnés ici s'activent sans relâche, de façon générale, ce tournant produit un sentiment d'aliénation qui, pour l'heure, peine à déboucher sur une expression politique large.

Les PalestinienNEs israélienNEs

Un peu plus de 20 % de la population d'Israël sont des PalestinienNEs. Il s'agit soit de PalestinienNEs qui n'ont pas été chasséEs de leurs demeures ou de leurs terres au moment de la *Naqba* (1947-1949), soit de réfugiéEs palestinienNEs, c'est-à-dire des PalestinienNEs qui ont dû fuir leurs résidences pour se réfugier dans les villes et villages avoisinants. Dans tous les cas, ils et elles sont, depuis la création de l'État d'Israël, des citoyenNEs israélienNEs d'origine palestinienne senséEs jouir des mêmes droits que les autres IsraélienNEs. Or, dans les faits, il en est tout autrement.

AccompagnéEs de Sami Shehadah, un militant du Jaffa Popular Committee for the Right to Land and Housing, nous nous sommes promenéEs à pied à travers le quartier Ajami, un des deux seuls quartier de Jaffa (ville autrefois palestinienne, aujourd'hui fusionnée à Tel-Aviv) dont la population est à majorité palestinienne. Composé de PalestinienNEs qui se sont réfugiéEs à Jaffa lors des attaques des milices sionistes contre les populations des villages voisins, le quartier Ajami est aujourd'hui la cible d'attaques constantes de la part des autorités municipales de Tel-Aviv. Les PalestinienNEs du quartier sont constamment menacés et harcelés pour qu'ils quittent leurs domiciles situés sur des terrains fort convoités puisque donnant sur la mer Méditerranée.

L'autorité municipale israélienne recourt à toutes sortes de méthodes pour leur rendre la vie insupportable et les inciter à quitter. À titre d'exemples, mentionnons :

Le dévoilement constant de nouvelles grilles de taxation par des huissiers engagés par la Ville a forcé une famille palestinienne racheter jusqu'à trois fois sa maison pour réussir à la Afin d'inciter autrement la famille à partir. la Ville a aussi invoqué des municipaux règlements obscurs pour justifier la destruction de l'escalier extérieur qui constitue la d'accès seule voie au deuxième étage l'habitation. Les formes de



résistance étant multiples, la famille a choisi de construire un escalier monté sur un système de roues, de sorte que si les autorités prévoient lui rendre visite, la famille puisse séparer aisément l'escalier de la maison tout en prétendant qu'aucune structure permanente n'a remplacé l'ancienne⁴⁸.

 Le cas d'Esther, mère de trois enfants, luttant contre un cancer, et dont le mari souffre de toxicomanie. Elle n'a ni électricité ni eau courante dans sa maison. En dépit des sommes exorbitantes que lui réclame la compagnie d'électricité, Esther n'en tient pas compte. Comme pour le cas précédent, les PalestinienNEs du quartier ont trouvé une voie de résistance en assurant le branchement de sa maison au réseau principal.

Parce qu'elles utilisent ce type de stratagèmes de manière systématique, les autorités municipales de Tel-Aviv omettent parfois d'en étudier les conséquences. À ce propos, Sami Shehadah raconte qu'afin de faire pression sur les résidantEs palestinienEs de la partie côtière du quartier Ajami, les autorités israéliennes ont décidé d'en modifier le zonage et d'en faire un dépotoir municipal. Des camions pleins d'ordures ménagères et de déchets industriels se mirent ainsi à passer sur les terrains et dans les cours des maisons, arrachant les clôtures au passage et écrasant tout mobilier extérieur ou jardin privés. Le temps passe et... les PalestinienNEs restent.

Plus tard, Tel-Aviv a voulu créer une continuité entre ses complexes hôteliers et ses autres installations touristiques donnant sur la Méditerranée et la partie côtière de Jaffa. Or, pour ce faire, il fallait se défaire non seulement des propriétés palestiniennes, mais aussi du dépotoir. On se mit donc à l'ouvrage et, jugeant le tout prêt à faire peau neuve, on commença le terrassement de la partie côtière du quartier Ajami et le déversement de tonnes de sable sur les berges afin de préparer la côte pour sa nouvelle vie. Après avoir été sérieusement ralenti une première fois, voilà que le projet dut être temporairement arrêté : des explosions se produisaient dans les sols puisque ceux-ci étaient contaminés. Un nouveau ménage devait être entrepris par les autorités municipales israéliennes, en marge de sa politique de nettoyage ethnique.

La municipalité de Tel-Aviv passe aujourd'hui à une nouvelle étape et redouble d'énergie pour épurer le quartier Ajami de ses « ennemis intérieurs ». Le dernier marché public palestinien du quartier a dû fermer cette année puisque la Ville a décidé de mettre aux enchères le terrain sur lequel il prenait place depuis des années. Le terrain ayant été vendu à un groupe d'hommes d'affaires israéliens, l'idée est maintenant d'y construire deux immeubles à logements pour loger des... colons juifs déplacés de la Cisjordanie vers Jaffa! À la violence et à la radicalisation des moyens auxquels recours la municipalité de Tel-Aviv, il semble, selon plusieurs de nos interlocuteurs, que des formes inédites de solidarités se mettent en branle entre IsraélienNEs pauvres réputéEs voter à droite et des PalestinienNEs de Jaffa. Sous la bannière d'une lutte commune contre la *gentrification*, on lit, nous dit-on, les soubresauts d'une résistance contre les politiques israéliennes de colonisation intérieure.

3. Conclusions

défis pour les mouvements de solidarité

Ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu, ce dont nous avons discuté pendant notre séjour en Cisjordanie et en Israël (y compris l'interdiction d'entrer dans la bande de Gaza) nous amènent à des conclusions qui suivent trois grands axes :

- les violations du droit international par l'État d'Israël,
- l'apartheid comme système violent de séparation et
- le sociocide/génocide comme politique d'exclusion, voire d'épuration de la société israélienne de ses habitantEs d'origine palestinienne.

Violations du droit international

Depuis sa création, l'État d'Israël a délibérément choisi et continue de choisir la force contre le droit, et ce, toujours sous le prétexte qu'il a un droit sacré de se défendre et de vivre en sécurité. Évidemment, il dénie ce même droit aux PalestinienNEs. On trouvera en annexe de ce rapport (ANNEXE 5) une liste partielle de certaines violations du droit international par l'État d'Israël⁴⁹. Mais insistons ici sur celles dont nous avons été témoins :

- L'OCCUPATION viole les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU enjoignant Israël de se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris de Jérusalem-Est.
- LA COLONISATION contrevient à l'article 49 de la *IV^e Convention de Genève* (1949) qui interdit « [...] à une puissance occupante de procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population dans les territoires occupés par elle. »
- LA NON APPLICATION DU DROIT DE RETOUR et l'absence de compensation pour les réfugiéEs palestinienNEs de 1947-1948 violent la résolution 194 de l'assemblée générale de l'ONU de même que des dizaines d'autres résolutions adoptées par cette instance, par le Conseil de sécurité et par le Conseil économique et social.
- LE BLOCUS DE LA BANDE DE GAZA contrevient à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH) (1948 article 13) garantissant le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État, ou de quitter tout pays, y compris le sien, de même que d'y revenir. Par ailleurs, il est explicitement interdit de priver un peuple « de ses propres moyens de subsistance », comme l'énonce l'article premier du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (1966) et du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (1966). Finalement, le blocus de la bande de Gaza constitue une forme de punition collective prohibée tant par la DUDH, la *IV* * Convention de Genève, que par le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*.

- L'ÉRECTION DU MUR DONT LE TRACÉ PÉNÈTRE EN TERRITOIRES PALESTINIENS contrevient à la décision de la Cour internationale de justice qui en a ordonné le démantèlement le 9 juillet 2007.
- LA NON RECONNAISSANCE DE L'ÉGALITÉ DES DROITS POUR LES CITOYENNES PALESTINIENNES D'ISRAËL contrevient au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1969).

En refusant de prendre acte de ces violations, l'État d'Israël s'arroge une impunité sans limites dont les conséquences désastreuses menacent à la fois le sort du droit international, la capacité de régler les conflits par la voie de la négociation politique sur la base de ce même droit et la sécurité de la région entière, y compris celle d'Israël. Quand le droit n'a plus force de loi, ce sont les armes qui décident et le plus souvent avec les conséquences que l'on connaît. Il est donc impératif que la « communauté internationale » (l'ONU⁵⁰, tous les États qui se disent des États de droit, etc.) refuse toute complicité implicite et explicite avec l'État d'Israël et ces violations et, du coup, qu'elle cesse sa trop fréquente politique du « deux poids, deux mesures ». Il n'aura en effet suffit que de quelques mois à la coalition occidentale *Tempête du désert*, soutenue par l'ONU, pour décider d'entrer au Koweït et de chasser l'armée irakienne en 1990, tandis que l'occupation israélienne, vieille de plusieurs décennies, se poursuit sans que la même « communauté internationale » ne lève le petit doigt.

Comme nous l'avons indiqué dans la section sur la résistance populaire à Bil'in, par exemple, de nombreux témoignages nous ont confirmé que les autorités militaires israéliennes refusent de se plier aux injonctions de leurs propres tribunaux, et ce, au nom du « tout sécuritaire » et de la sacro-sainte « lutte contre le terrorisme ». Pourtant, selon Kalliopi K. Koufa, membre de la sous-commission de l'ONU sur la promotion et la protection des droits humains et rapporteuse spéciale sur les droits humains et le terrorisme pour cette même sous-commission : « La réduction du terrorisme passe donc à l'évidence par le plein exercice des droits de l'homme et des recours à des pratiques authentiquement démocratiques dans le monde entier [...]⁵¹. » Et Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU, d'ajouter : « Le respect des droits de l'homme non seulement est compatible avec les stratégies de lutte contre le terrorisme, mais il en est un élément essentiel⁵². »

Le droit international possède un caractère contraignant pour les États signataires. Si le Hamas doit être considéré comme un mouvement de résistance contre l'occupation et la colonisation, il peut aussi être compris comme un belligérant. Ainsi, nous pouvons considérer qu'il viole le droit international : en particulier, la *IV*^e Convention de Genève qui interdit de s'attaquer à des civils. Les roquettes que le Hamas tire et qui tombent de façon indiscriminée sur des villages israéliens près de la bande de Gaza, de même que son recours par le passé aux « bombes vivantes » (« kamikazes ») dans les places publiques en Israël sont des gestes délibérés visant des civils israéliens. Ces gestes sont également condamnables. Or, les violations systémiques et répétées commises par un État qui, comme Israël, se targue d'être membre à part entière de la « communauté internationale », présentent un caractère particulièrement aggravant.

Apartheid

L'occupation et la colonisation donnent à Israël la possibilité de reconfigurer à sa guise le territoire et les rapports entre PalestinienNEs et IsraélienNEs. Nous avons pu constater que cette reconfiguration possède toutes les caractéristiques d'un système d'apartheid :

- SÉGRÉGATION de facto quant au droit de circulation à l'intérieur d'Israël et des territoires palestiniens occupés qui s'applique différemment selon le statut ou l'ethnicité. Les règlements sur la circulation des personnes sont régis par le commandement militaire israélien et visent spécifiquement les PalestinienNEs en tant que PalestinienNEs. Ainsi, il leur est strictement interdit de passer d'une ville à l'autre sans être fouillés, contrôlés, filtrés aux postes de contrôle ou autres barrières. Il leur est également interdit de circuler librement sur l'ensemble du système routier.
- CRÉATION DE VÉRITABLES BANTOUSTANS SÉPARANT PALESTINIENNES ET ISRAÉLIENNES. Michel Warschawski, militant israélien travaillant avec l'AIC, parle d'une société construite en trois dimensions où les gens vivent non plus à côté les uns des autres mais en dessous et au-dessus les uns des autres; une société dans laquelle tout le système routier est organisé de telle sorte que les IsraélienNEs ne rencontrent jamais de PalestinienNEs. Le slogan raciste des Blancs d'Afrique du Sud, « vivre ensemble, mais séparés », s'applique très bien à la situation.
- RUPTURE DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE DES TERRITOIRES PALESTINIENS qui entraîne des pertes de liens entre PalestinienNEs et un brouillage du sentiment d'appartenance au même peuple.
- CONTRÔLE TOTAL DE LA VIE QUOTIDIENNE DES PALESTINIENNES PARCE QUE PALESTINIENNES.
 Par exemple, par l'entremise d'un système administratif régissant l'émission de permis de
 travail, de permis de construction et de permis de rénovation, ainsi que l'accès au réseau
 de téléphonie satellite.
- LOIS DISCRIMINATOIRES visant spécifiquement les PalestinienNEs. Par exemple, la Loi sur l'unification des familles, adoptée le 31 juillet 2003, interdit aux PalestinienNEs des territoires palestiniens occupés d'obtenir par mariage avec unE citoyenNE IsraélienNE la citoyenneté israélienne ou même un droit de résidence temporaire en Israël; un droit par ailleurs accordé à touTEs les non PalestinienNEs.

Cette politique israélienne d'apartheid repose sur un procédé largement utilisé dans les guerres coloniales : soit la DESHUMANISATION de l'autre, voire de l'ennemi, les PalestinienNEs. Les « sauvages », les « nègres » ou les « jaunes » ont été autant d'épithètes destinées à justifier des traitements inhumains et dégradants. Le procédé a encore été abondamment utilisé par les Turcs contre les Arméniens et par les Nazis contre les « races inférieures » : Juifs au premier chef, mais également Tsiganes et Slaves, sans oublier les opposantEs politiques (communistes, socialistes, anarchistes, syndicalistes, etc.) qui, dans chaque nouveau territoire conquis, étaient souvent les premiers à être arrêtés et exterminés; les personnes handicapées; les « malades mentaux »; les personnes homosexuelles.

Nous savons que le Congrès juif canadien, le Comité Québec-Israël, plusieurs chefs politiques tels que Stephen Harper (chef du Parti conservateur) et Michael Ignatieff (chef du Parti libéral),

certains chroniqueurs dans les médias, et même l'Assemblée nationale du Québec contestent le fait que l'État d'Israël gouverne un réel régime d'apartheid. En mai 2008, dans le cadre du dépôt d'une « motion sans préavis » à l'Assemblée nationale du Québec dans le but de souligner le 60° anniversaire de l'État d'Israël, les députés ne préféraient-ils pas qualifier unanimement la société israélienne de « libre, démocratique et épanouie⁵³ »? Après quoi, sans surprise, « [a]u nom de l'ensemble de la communauté juive québécoise et des amis de l'État d'Israël, le Comité Québec-Israël adress[a] ses plus chaleureuses félicitations aux membres de l'Assemblée nationale⁵⁴. » Or, comme nous n'avons cessé de le montrer, les faits sur le terrain résistent à cette vision par trop idyllique.

Sociocide/génocide

Golda Meir, première ministre d'Israël de 1969 à 1974, l'avait déjà dit : « Le peuple palestinien n'existe pas ». C'est là une opinion largement partagée parmi les dirigeantEs sionistes de la société israélienne. De cette opinion découle le corollaire qui veut que si les PalestinienNEs n'existent pas comme peuple, pourquoi leur reconnaître le droit à un territoire? Voilà sous une autre forme le vieux slogan sioniste : « Une terre sans peuple pour un peuple sans terre ».

Nous avons été choquéEs par l'existence de ce qu'on pourrait qualifier de véritable programme visant à faire « disparaître » les PalestinienNEs comme peuple. Tous les gestes que nous avons documentés (occupation, colonisation, nettoyage ethnique à Jérusalem-Est surtout, mais aussi à Jaffa, appropriations de territoires, enfermement, postes de contrôle, tracasseries administratives, etc.) témoignent des efforts mis en place pour forcer les PalestinienNEs à partir, à émigrer, à laisser le champ libre à l'État d'Israël pour de nouvelles vagues de colonisation et d'appropriations de terres; en somme, pour la réalisation du rêve sioniste d'un grand Israël s'étendant des rives ouest du Jourdain à la mer Méditerranée.

Déjà, l'UNRWA estime à 5,5 millions le nombre de PalestinienNEs réfugiéEs; soit 1,5 millions de plus que la population totale de la Cisjordanie et de la bande de Gaza réunies⁵⁵. La population palestinienne est ainsi la plus importante population de réfugiéEs dans le monde. Tous ces réfugiéEs qui ont quitté en vagues successives depuis 1947 ont emporté avec eux et elles non seulement la clé de leur maison et les souvenirs de leur village rasé par les milices sionistes ou l'armée israélienne, mais aussi le sens d'une continuité historique.

Pour certainEs, dont Rezeq Faraj, la situation subie par les PalestinienNEs s'apparente à un génocide. Ce constat se fonde sur l'article 2 de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* (1948) qui définit le génocide comme l'accomplissement d'actes « commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux⁵⁶. » Pour Saleh Abd al-Jawad, un historien et enseignant au département de sciences politiques de l'Université Birzeit que nous avons rencontré, les PalestinienNEs sont plutôt victimes d'un *sociocide*. Il définit le *sociocide* comme la destruction d'une collectivité à la fois sur le plan économique, sur le plan des structures sociales et sur celui des institutions. La ségrégation imposée a pour objectif non pas d'éliminer physiquement la population, mais de la repousser hors du territoire, de la faire fuir, notamment en fragmentant et en détruisant l'organisation sociale. Ce processus utilise des moyens différents de ceux d'un génocide et ne se fonde pas sur la seule force immédiate. Il s'agit plutôt d'un processus constant qui a pour effet d'empêcher l'accès au travail⁵⁷, de séparer les PalestinienNEs les uns des autres et de créer des obstacles majeurs à une économie viable. La Fédération internationale des droits de l'homme

(FIDH) estime que le Mur, couplé aux postes de contrôle et aux différents barrages, provoquent l'asphyxie de l'économie palestinienne et entraîne une déstructuration profonde des institutions palestiniennes⁵⁸. La seule issue au *sociocide* devient : l'exil.

Résistances

Mahmoud Darwich (1941-2008), le célèbre poète palestinien, a écrit : « Nous souffrons d'une maladie incurable : l'espoir. » Peuple de survivantEs à la *Naqba*, à l'occupation, à la colonisation, à l'enfermement, au Mur; voilà qui nous avons eu le privilège de côtoyer pendant quelques jours. De ce bref séjour, nous avons toutes et tous retenu qu'à travers les hauts et les bas inévitables d'une lutte qui dure depuis près de 100 ans, « le refus de disparaître » demeure puissant chez les PalestinienNEs.

Les PalestinienNEs ne comptent pas ou alors très peu sur la « communauté internationale » pour être « sauvéEs ». Ils savent très bien que celle-ci contribue largement à ses malheurs et qu'elle a pris fait et cause pour Israël. Les pays arabes aussi portent une très lourde responsabilité dans la situation actuelle, ayant très souvent nourri des ambitions colonialistes par rapport aux territoires occupés (en particulier, la Jordanie et l'Égypte) et n'ayant eux non plus jamais levé le petit doigt pour épauler la lutte de libération nationale des PalestinienNEs. L'attitude de l'Égypte, qui choisit de fermer sa frontière avec la bande de Gaza pour « plaire » à Israël et à la « communauté internationale », n'en est qu'une des figures les plus récentes.

Mais rien n'est irréversible. Et les PalestinienNEs peuvent compter par exemple sur la solidarité des organisations et des groupes qui ont participé à notre délégation. Les membres de notre délégation entendent bien consacrer toutes leurs énergies, aussi modestes soient-elles, à réaliser leurs engagements envers le peuple palestinien et à épauler les groupes israéliens qui travaillent pour une paix et une coexistence fondées sur la justice et le droit.

Mon ami, j'ai des rêves qui hurlent, des cris de nos enfants en prison, des cris de ceux qu'ils terrorisent avec leurs armes trop lourdes dans leurs mains de gamins, j'ai des rêves de nos écoles qu'ils bombardent, des tortures abjectes que subissent les nôtres? Verrais-je un jour, en rêve, mon pays redevenir mon pays? Nadeem

Extraits d'un poème d'Odette Lefrançois

4. Engagements et recommandations pour briser le silence complice!

Engagements

1. PRODUIRE ET DIFFUSER UN RAPPORT DE LA DELEGATION

Ce rapport se veut un outil de solidarité avec le peuple palestinien et les organisations israéliennes. Il constitue un des témoignages du plus ferme engagement des déléguéEs envers toutes les personnes rencontrées à travailler ici contre l'occupation et la colonisation israéliennes. Ce rapport sera diffusé sous différentes formes : diaporamas, courts-métrages, expositions de photos, poèmes, récits, témoignages, etc. de manière à rejoindre un large public.

2. FAIRE DU TRAVAIL D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUPRES DES GROUPES AYANT PARTICIPE A LA DELEGATION

Les déléquéEs retourneront auprès des instances décisionnelles de leurs organisations et groupes respectifs pour les encourager à poursuivre leur travail de solidarité et à participer aux débats sur les questions jugées souvent les plus sensibles : la campagne BDS, l'appui à la résistance populaire à Bil'in et les pressions sur le gouvernement canadien pour qu'il révise sa position unilatéralement pro-israélienne. En plus de prendre position, ces organisations et groupes seront fortement encouragés à nourrir les relations existantes avec leurs partenaires palestiniens, à élargir leurs contacts et à élaborer des stratégies concrètes de soutien et d'appui aux organisations et groupes palestiniens avec lesquels ils sont appelés à travailler.

3. S'IMPLIQUER ACTIVEMENT DANS LA CAMPAGNE BDS EN EXPLIQUANT, SENSIBILISANT, OBTENANT L'APPUI ET MOBILISANT LES MEMBRES DE CHACUNE DES ORGANISATIONS ET DE CHACUN DES GROUPES AYANT PARTICIPE A LA DELEGATION

Recommandations

🤝 INTERVENIR DIRECTEMENT AUPRES DU GOUVERNEMENT CANADIEN POUR QU'IL FASSE PRESSION SUR LE GOUVERNEMENT ISRAELIEN AFIN QUE CE DERNIER RESPECTE LE DROIT INTERNATIONAL

Avec une attention particulière portée aux points suivants :

- Le droit de retour et/ou de compensation pour les réfugiéEs palestinienNEs et leurs descendantEs, conformément à la résolution 194 de l'ONU.
- La fin du siège militaire et de l'étouffement économique de la bande de Gaza et la mise en place de mesures pour faire face à leurs conséquences humanitaires.
- La fin de l'occupation de tous les territoires palestiniens; ce qui comprend la bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est, conformément à la résolution 242 de l'ONU.

- Le démantèlement des colonies de peuplement juives, conformément à la *IV*^e Convention de Genève. Il ne s'agit donc pas simplement de demander un « gel » de la colonisation, mais d'exiger la restitution aux PalestinienNEs de leur territoire tel qu'il était avant l'implantation illégale de ces colonies.
- La destruction du « Mur de la honte ».
- L'égalité des droits pour toutes les citoyennes et tous les citoyens d'Israël.

De même nous demandons que le Canada fasse pression auprès d'Israël ainsi que de la «communauté internationale » pour que soient reconnues et appliquées les conclusions et recommandations des enquêteurs de l'ONU sur les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis lors de la dernière opération militaire israélienne dans la bande de Gaza (Rapport Goldstone).

- LANCER UN APPEL A LA POPULATION QUEBECOISE ET CANADIENNE POUR APPUYER LA CAMPAGNE BDS ET FAIRE PRESSION SUR LES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET QUEBECOIS DANS LE BUT QU'ILS « GELENT » IMMEDIATEMENT TOUT ACCORD COMMERCIAL, ACADEMIQUE ET CULTUREL AVEC L'ÉTAT D'ISRAËL
- SOUTENIR LES DEMARCHES JUDICIAIRES DU VILLAGE DE BIL'IN ENTREPRISES DEVANT LES TRIBUNAUX DU QUEBEC
- EXPLORER LA POSSIBILITE DE PARTICIPER AU TRIBUNAL RUSSEL CONCERNANT LES POURSUITES CONTRE ISRAËL POUR CRIMES DE GUERRE ET CRIMES CONTRE L'HUMANITE
- AMENER LES DEPUTEES DU PARLEMENT CANADIEN ET DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC RECONNAITRE LA *NAQBA* EN TANT QU'INJUSTICE HISTORIQUE FAITE AUX PALESTINIENNES ET PALESTINIENS
- FAIRE DES PRESSIONS AUPRES DES DEPUTEES DE TOUS LES PARTIS, PROVINCIAUX ET FEDERAUX, POUR QU'ILS ET ELLES SE RENDENT EN CISJORDANIE ET DANS LA BANDE DE GAZA ET QU'ILS ET ELLES PRENNENT CONSCIENCE DE LA SITUATION SUR PLACE
- TRAVAILLER, DE CONCERT AVEC DES ELUES DANS LES MUNICIPALITES QUEBECOISSES, AU JUMELAGE DE MUNICIPALITES AVEC DES CAMPS DE REFUGIEES ET DES MUNICIPALITES OU DES VILLAGES PALESTINIENS
- EXIGER DU GOUVERNEMENT CANADIEN QU'IL CESSE DE REPRESENTER LES INTERETS D'ISRAËL A CUBA ET AU VENEZUELA
- Sencourager la participation du plus grand nombre au Forum mondial sur l'education qui se deroulera dans les territoires palestiniens occupes en octobre 2010

Endossée par le Conseil international du Forum social mondial lors de sa rencontre du octobre 2009, à Montréal, une rencontre internationale sur l'éducation se tiendra dans les territoires palestiniens occupés à l'automne 2010⁵⁹.

♥ COLLABORER A L'ORGANISATION D'AUTRES DELEGATIONS

Nous devons multiplier les contacts avec les organisations et les groupes de la société civile palestinienne et envoyer d'autres délégations de façon continue selon le champ d'action des organisations.

Annexes

Annexe 1

Liste des organisations ayant soutenu financièrement la délégation

- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)
- Alternatives International
- Artistes pour la paix
- Association des Chiliens du Québec
- Carrefour d'animation et de participation pour un monde ouvert (CAPMO)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Coalition pour la justice et la paix en Palestine (CJPP)
- Collectif d'Abord solidaires
- Collectif Échec à la guerre!
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Conseil central du Montréal-Métropolitain de la CSN
- Fédération autonome du collégial (FAC)
- Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
- Ligue des droits et libertés
- Palestiniens et Juifs unis (PAJU)
- Secrétariat Action Catholique
- Sœurs Auxiliatrices
- Solidarité Mercier-Est
- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-section locale 1979)
- Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)
- Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'UQÀM (SCCUQ)
- Syndicat des professeur(e)s du Collège Édouard-Montpetit
- Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes (STTP)
- Voix juives indépendantes

Annexe 2

Organisations rencontrées

ORGANISATION MIXTE (composée à égalité de PalestinienNEs et d'IsraélienNEs)

Alternative Information Center (bureaux de Jérusalem et de Beit Sahour)

ORGANISATIONS PALESTINIENNES (partis et individus compris)

- Al Haq (Ramallah)
- Association d'échanges culturels Hébron-France (Hébron)
- BDS Palestinian National Committee (Ramallah)
- Bil'in Popular Committee against the Wall and Settlements (Bil'in)
- Comité populaire du camp de réfugiéEs Arroub (près d'Hébron)
- Democracy & Workers' Rights Center in Palestine (DWRC) (Ramallah)
- Fatah (Bethléem)
- Federation of Independent & Democratic Trade Unions & Workers' Committees in Palestine (Ramallah)
- Friends of Freedom (Bil'in)
- Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP) (Ramallah et Hébron)
- Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) (Hébron)
- General Union of Palestine Workers (Ramallah)
- Hurryyat: Center for Defense of Liberties and Civil Rights (Ramallah)
- Institute of Women's Studies (Université Birzeit) (Birzeit)
- Palestine National Initiative (PNI) (Ramallah)
- Palestinian Teachers' Union (Ramallah) (Ramallah)
- Parti populaire de Palestine (PPP) (Hébron)
- Saleh Abd Al-Jawad (Département de sciences politiques, Université Birzeit) (Birzeit)
- Stop the Wall (Ramallah)
- Teacher Creativity Center (Ramallah)
- Union of Palestinian Women's Committees (Ramallah)
- Union of Public Employees (Ramallah)
- Women's Center for Legal Aid and Counselling (Ramallah)
- YWCA (Ramallah)

ORGANISATIONS ISRAELIENNES (individus compris)

- Breaking the silence (Jérusalem -Ouest)
- Centre musical de Silwan (quartier palestinien adjacent à la Vieille ville) (Jérusalem-Est)
- Coalition of Women (Tel-Aviv)
- Combattants for Peace (Jérusalem -Ouest)
- Gabi Elgazi (Département d'histoire, Université de Tel-Aviv) (Jaffa)
- Israeli Committee Against House Demolitions (ICAHD) (Jérusalem -Ouest)
- New Profile (Tel-Aviv)
- Reuven Abarjil (anciennement du Israeli Black Panther Movement) (Jaffa)
- Ta'Yush (Jérusalem -Ouest)
- Women in Black (Jérusalem -Ouest)
- Yesh Din (Volunteers for Human Rights) (Jérusalem -Ouest)
- Yesh Gvul (There's a Limit) (Jérusalem -Ouest)

Annexe 3

Budget

REVENUS

Contributions des membres de la délégation

Contributions 16 900,00 \$

Dons d'organisations

Dons 11 625,00 \$

Dons de particuliers

Pas moins de 55 personnes ont contribué financièrement à la mise sur pied de la délégation

Dons 6 160,00 \$

TOTAL DES REVENUS 34 685,00 \$

DEPENSES

Avant le départ

Billets d'avion 18 697,36 \$
Assurances 2 711,66 \$
Appels 51,08 \$*

Pendant le séjour

Hébergement, transport, soupers 11 101,72 \$ Autres dépenses (courrier, frais VISA) 217,19 \$

Au retour

Soirée publique du 22 juin 2009 455,11 \$ Impression du rapport final 500,00 \$

TOTAL DES DEPENSES 33 734,12 \$

BALANCE 950,88 \$

^{*} ce montant exclut la contribution personnelle de certains membres de la délégation ayant un téléphone cellulaire et l'ayant parfois, sinon souvent, mis à la disposition de l'ensemble des membres

Annexe 4

Témoignages

Histoire de spoliation : Canada Park

Je suis né en 1956 dans un petit village qui s'appelle Imwas. Imwas se trouve à michemin entre les villes de Jérusalem et de Tel-Aviv. Jusqu'en 1967, le village d'Imwas se trouvait sous l'autorité arabe jordanienne. Comme d'autres enfants de ce monde, nous vivions paisiblement et menions des vies heureuses. Javais l'habitude de jouer avec mes camarades de classe à différents jeux. Je faisais partie de la nature qui m'entourait. À cet âge, rien ne me dérangeait.

Je ne me posais guère de grandes questions existentielles, des questions sur l'économie ou la politique. Nous vivions simplement et nous acceptions chaque jour tel qu'il se présentait à nous. Je me sentais libre comme le papillon qui voltige dans un champ d'une fleur à l'autre, d'une branche d'arbre à une autre. Bref, la vie était légère, agréable et intéressante.

Tout a changé radicalement le 5 juin 1967 quand la guerre des Six Jours éclata entre Israël et les pays arabes. Dans un court laps de temps, Israël occupa la Cisjordanie et la Bande de Gaza, le Plateau du Golan, le Sinaï et quelques parties de la Jordanie et du Liban. Je fus l'un des plus malchanceux. Immédiatement après l'occupation israélienne, nous avons été forcés de quitter notre village, Imwas, et d'errer sans but de villages voisins en villes voisines. À ce moment-là, j'ai senti le destin me happer et me réveiller comme si ce coup violent voulait me dire: « Voici le monde réel, ses désastres et ses privations. Réveilles-toi fils! Regardes autour de toi! »

Puis, à peine six jours après l'occupation, l'armée israélienne a commencé à démolir les maisons de mon village. Ça s'est fait rapidement. Ils ont démoli tous les bâtiments, à l'exception d'une église, d'un monastère et d'un lieu saint musulman.

Pendant environ deux semaines, ma famille, comme beaucoup d'autres, a vécu sous les arbres, sans eau et sans nourriture ou parfois avec peu. Pendant ces deux semaines, ma famille a essayé de retourner à Imwas. Nous avons réussi à le faire une fois et nous sommes restés pendant deux jours. Mais les soldats israéliens nous ont repérés et nous ont forcés à évacuer.

Alors, nous nous sommes installés dans un village voisin pendant plus d'une année. Depuis lors et pendant une longue période de temps, nous avons souffert de la pauvreté, de la faim et de divers types de privation. J'ai moi-même subi, alors que j'étais en bas âge, une dépression qu'il m'était alors impossible de diagnostiquer.

La plupart des gens de mon village se sont installés à Amman, la capitale de la Jordanie. Pendant notre séjour d'un an dans le village voisin, mon père, accompagné d'autres hommes, mit sa vie en danger en retournant à Imwas sous la sombre couverture de la nuit, espérant tant bien que mal y découvrir quelque chose pour ses enfants affamés : un poulet, un mouton, quelques fruits. Peut-être pourrions-nous récupérer quelques meubles? Ils ont échappé à la mort plusieurs fois, fuyant les soldats israéliens qui n'avaient de cesse de pourchasser quiconque s'infiltrait dans les villages récemment occupés.

Après avoir soufferts pendant un an dans ce village voisin d'Imwas, nous avons déménagés dans la ville de Ramallah. Dix membres de ma famille ont vécu dans une maison d'une pièce pendant seize ans. Il n'y avait aucun accès à l'eau potable et aucune pièce supplémentaire. Même la salle de bain se trouvait à l'extérieur de la maison! Nous avons mené une vie très pauvre avec toutes sortes de privations, et ce, jour après jour, pendant seize ans, jusqu'à ce que nous soyons devenu grands et ayons pu améliorer nos conditions de vie grâce à des études universitaires.

Quelques années après l'occupation israélienne, Israël a commencé à nettoyer les débris des maisons démolies et à planter de vieux arbres où autrefois se dressaient nos maisons. C'était afin de démontrer qu'il n'y avait eu aucun village à ce même endroit. Plus stupéfiant encore est la transformation de notre village en parc, Canada Park! Nous avons appris que des Juifs canadiens avaient financé un projet d'aire de villégiature pour les Israéliens, d'où le nom du parc.

De nos jours, on ne permet pas aux gens de mon village de visiter Imwas. Imwas est devenu un parc pour les Israéliens, un lieu de loisir où les familles israéliennes peuvent s'amuser la fin de semaine, et cela évidemment au détriment de milliers de personnes, d'enfants, maintenant dispersés partout en Jordanie, en Cisjordanie et dans d'autres parties du monde.

Témoignage de Hisham Yousef

Histoire du vol de terres et d'oliviers à Bil'in

Mon histoire commence en 1982 alors que ma famille reçoit une note des autorités militaires israéliennes l'avisant de la confiscation de plus de 95 % des terres du village. Parmi les personnes touchées, plusieurs centaines de villageois qui se voient confisquer leur terre, leur principale source de revenu.

Malgré le fait que notre terre soit cultivée, qu'on y retrouve des oliviers, les autorités militaires israéliennes déclarent que cette terre n'est pas utilisée et donc qu'elle sera confisquée pour utilisation militaire.

Malheureusement, la seule façon de défendre son droit à la terre est de faire appel à une cour israélienne; ce que nous avons fait. Après deux ans de débat, la cour a décidé de nous redonner notre terre. Nous étions très heureux, car nous pensions la cultiver à nouveau pour faire vivre notre famille.

En 1994, nous avons été choqués de découvrir sur notre terre de lourds bulldozers israéliens déracinant nos oliviers pour ensuite les transporter dans de gros camions afin de les planter sur la terre de colonies israéliennes. Nous avons de nouveau fait appel devant la cour israélienne, or cette fois, les autorités israéliennes déclarèrent avoir besoin de notre terre pour construire des routes d'utilisation publique. Nous allions toutefois découvrir que les autorités israéliennes prévoyaient non pas construire des routes, mais poursuivre la construction de colonies israéliennes. Et des compagnies canadiennes allaient participer à la construction de ces colonies.

Il y a deux mois, les autorités militaires israéliennes nous envoient une autre note pour nous aviser que notre terre est bel et bien confisquée et que, malgré tout, nous détenons le droit de faire appel à la cour israélienne. Nous avons de nouveau fait appel devant un tribunal israélien, à Jérusalem. Or, à cause du Mur d'apartheid qui sépare Jérusalem de la Cisjordanie, nous n'avons pas pu nous y présenter pour défendre notre cause.

Notre famille, comme beaucoup d'autres familles de Bil'in, se voit privée de sa plus grande source de revenu. Il ne nous reste que quelques emplois ici et là, ne nous permettant pas d'obtenir un salaire suffisant pour répondre à l'augmentation du coût de la vie dans notre pays ainsi que dans le reste du monde.

Non seulement le Mur est notre pire catastrophe, mais il nous sépare aussi de notre terre et brise tout espoir que nous puissions un jour la récupérer. Je suis un fervent partisan de la paix. J'ai toujours cru que les murs nuisent à une bonne relation de voisinage et à une volonté sincère de cohabitation. La paix ne peut se bâtir par la confiscation toujours plus importante de nos terres, nous conduisant à la pauvreté absolue. Je crois depuis toujours qu'il existe assez d'espace pour tous les Palestiniens et les Israéliens de ce pays. Il faut nous débarrasser des tyrans de l'occupation!

L'esprit des personnes qui croient que l'occupation est la solution appropriée pour résoudre leurs problèmes et mener à un futur heureux n'est pas un esprit libre.

Nous avons besoin de la solidarité et de l'appui de tous ceux qui croient qu'une paix juste et continue nécessite la fin de l'occupation, l'ensemencement d'un germe d'espoir, la création de possibilités pour un avenir meilleur, et l'avenement d'une société démocratique, progressiste et libre de toutes sortes de violence et d'oppression.

Témoignage de Radwan Yassin (Liaison Office Manager, Arab American University, Ramallah)

Annexe 5

Quelques violations du droit international par l'État d'Israël

L'OCCUPATION

 L'occupation contrevient aux buts et principes de la Charte des Nations Unies dont l'article 2, paragraphe 4, se lit ainsi : « Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

L'occupation par Israël en 1967 suite à la guerre des Six Jours contrevient également à la *IV*^e Convention de Genève. C'est pourquoi le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 242 exigeant, en plus du droit de retour, le retrait israélien des territoires palestiniens occupés.

COLONISATION DES TERRITOIRES OCCUPES

• *IV^e Convention de Genève* (art. 49)

Interdit à une puissance occupante de procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle.

- Statut de Rome de la Cour pénale internationale (art. 8 (2) (b) (viii))
- Loi canadienne sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre (art. 6)

Prohibe à quiconque de commettre à l'étranger un crime contre l'humanité ou un crime de guerre. Il est à souligner que cette loi énonce spécifiquement, à l'article 6 (4), qu'une violation de l'article 8 du *Statut de Rome* doit être considérée comme un crime contre l'humanité.

ASPHYXIE DE L'ÉCONOMIE PALESTINIENNE

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 1)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 1)

Le premier article commun aux deux pactes interdit explicitement de priver un peuple de ses propres moyens de subsistance.

BOMBARDEMENTS DÉLIBÉRÉS DE CIVILS

• IV^e Convention de Genève (art. 3)

Interdiction d'atteintes à l'intégrité physique des personnes qui ne participent pas directement aux hostilités.

DESTRUCTIONS DE MAISONS

• *IV^e Convention de Genève* (art. 33, 53 et 147)

L'article 33 prohibe les peines collectives, toute mesure d'intimidation, de même que les mesures de représailles à l'égard des civils. L'article 53 interdit à la puissance occupante, sauf dans les cas où de telles destructions seraient rendues absolument nécessaires par les opérations militaires, la destruction des biens mobiliers ou immobiliers, appartenant individuellement ou collectivement à des personnes privées, à l'État ou à des collectivités publiques, à des organisations sociales ou coopératives. Par ailleurs, l'article 147 condamne la destruction et l'appropriation de biens non justifiées par des nécessités militaires et exécutées sur une grande échelle de façon illicite et arbitraire.

• Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 5)

Les destructions de maisons sont considérées comme une forme de traitement cruel, inhumain et dégradant.

 Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Une forme de traitement cruel, inhumain et dégradant.

• Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 1)

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

• Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 1, 7, 17)

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (art. 1), forme de traitement cruel, inhumain et dégradant (art.7), droit de choisir librement sa résidence (art. 12), protection contre les immixtions arbitraires dans son domicile (art. 17), égalité de tous devant la loi (art. 26).

DETENTIONS ADMINISTRATIVES

Environ 800 personnes détenues sans accusations ni procès, parfois depuis des années. Comme le notait le Comité des droits de l'homme en 2003, les détentions administratives sont aussi associées à des restrictions au droit de consulter un avocat et d'être pleinement informé des motifs de la détention, ce qui limite les possibilités d'un contrôle judiciaire effectif.

• Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 9, 10 et 11)

Violations des droits judiciaires.

• Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 9, 10)

Droits judiciaires.

DETENTIONS DE MINEURS AVEC DES ADULTES

Selon l'organisation *Hurryyat*, qui se spécialise dans la visite de lieux de détention, 425 enfants de moins de 16 ans sont actuellement détenus par les autorités israéliennes. La majorité de ceux-ci a été placée, pour des périodes parfois significatives et préjudiciables, en détention dans des prisons d'adultes. Plusieurs traités interdisent spécifiquement que les mineurs soient détenus avec les adultes :

- *IV^e Convention de Genève* (art. 27, alinéa 3)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 10, alinéa 2 b))
- Convention relative aux droits de l'enfant
- Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus (art. 8 d)).

EXECUTIONS EXTRAJUDICIAIRES

L'État d'Israël nomme « targeted killing » ce type d'opération meurtrière ciblée contre des personnes qu'elle soupçonne d'être des terroristes. Cette pratique semble utilisée comme mesure de dissuasion ou de sanction.

• Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 3)

Garantit à tout individu le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

• IV Convention de Genève (art. 3, alinéa 1 d))

Lors d'un conflit armé, sont prohibées en tout temps et en tout lieu, à l'égard des personnes qui ne participent pas au conflit, ou qui sont mises hors de combat, les exécutions effectuées sans un jugement préalable, rendu par un tribunal régulièrement constitué, assorti des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés.

• Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 6)

Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie.

JUDAÏSATION DE JÉRUSALEM (NETTOYAGE ETHNIQUE)

• *IV^e Convention de Genève* (art. 49)

Évacuation ou transfert forcé de la population à l'intérieur d'un territoire occupé.

NATIONALITE ISRAELIENNE

La Loi sur la nationalité (1952) fixe des critères permettant la révocation de la nationalité israélienne particulièrement aux personnes d'origine arabe. Par ailleurs, la Loi sur l'unification des familles, adoptée le 31 juillet 2003, interdit aux PalestinienNEs des territoires occupés d'obtenir, par mariage avec unE citoyenNE israélienNE, la citoyenneté ou même un droit de résidence temporaire. Cette législation a été condamnée par les organes spécialisés des Nations

Unies, dont le *Comité des droits de l'Homme* (6 août 2003) et le *Comité pour l'élimination de la discrimination raciale* (14 août 2003, 14 juin 2007).

• Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale : (art. 1, 2 et 5)

La Convention édicte l'obligation, pour l'État partie, de garantir le droit de chacun à l'égalité devant la loi.

• Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 23, 26)

L'article 23 reconnaît que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État. L'égalité de tous devant la loi est garantie par l'article 26.

PRISE D'OTAGES DE DÉPUTÉS DU HAMAS

• IVe Convention de Genève (art. 3 (1 b), art. 34)

Ces deux dispositions interdisent spécifiquement les prises d'otages.

PUNITIONS COLLECTIVES

Peuvent être considérées des punitions collectives le blocus de Gaza, les destructions d'infrastructures essentielles (réseaux d'alimentation en eau, routes, bureaux de l'Autorité palestinienne et autres infrastructures civiles), les fermetures étanches ou l'installation de barrages et les destructions de maison en Cisjordanie comme mesures de rétorsion. Tout comme les destructions de maisons, ces actions contreviennent à :

- *IV^e Convention de Genève* (art. 33, 53 et 147)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 1)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 1, 7 et 17)
- Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 5) ainsi que Convention contre la torture

Considérées comme une forme de traitement cruel, inhumain et dégradant.

TORTURES, MAUVAIS TRAITEMENTS, PRISONS SECRETES

• Convention contre la torture (art. 2, 16)

Selon l'article 2, aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menaces de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture. Par ailleurs, l'article 16 prohibe la commission d'autres actes constitutifs de peines ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

• Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 4 et 7)

L'article 4 édicte qu'une situation d'urgence ou de guerre, ou la présence d'un danger public exceptionnel menaçant l'existence de la nation ne peut justifier un État de soumettre un individu à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

VIOLATIONS MASSIVES DE LIBERTE DE MOUVEMENT

• Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 13)

Droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État, droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

• Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 12)

Droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

Notes

- 1. FARAJ, R. (2005). Palestine. Le refus de disparaître, Montréal, Édition Pleine Lune.
- On trouvera sur le site Internet de l'Alternative Information Center (AIC) une mine d'informations sur l'actualité en Israël et en Palestine, des analyses politiques et des documents historiques : www.alternativenews.org.
- 3. L'utilisation de l'expression « agression israélienne » contredit la propagande du gouvernement d'Ehud Olmert (premier ministre d'Israël entre 2006 et 2009) voulant que l'attaque de Gaza ait été déclenchée suite à la rupture unilatérale de la trêve par le Hamas. Plusieurs observateurs du conflit israélo-palestinien, dont Rachad Antonius, professeur de sociologie à l'UQÀM, ont démenti cette assertion. Voir son article « Gaza : Violences coloniales et justifications mensongères » publié le 31 décembre 2008 par Tadamon!. En ligne : www.tadamon.ca/post/2373, consulté le 11 février 2010. Voir aussi la publication du même article sous le titre : « Israël est l'agresseur », dans la section Opinion-Forum du site Internet Cyberpresse. En ligne : www.cyberpresse.ca/opinions/forums/200901/01/01-814290-israel-est-lagresseur.php, consulté le 11 février 2010.
- 4. Selon le Centre israélien d'information pour les droits humains dans les territoires occupés, B'Tselem, il y eut pas moins de 1315 PalestinienNEs tuées, dont 415 enfants, et 5 300 blesséEs. La grande majorité des morts et des blessés sont des civils. En comparaison, 10 soldats israéliens ont été tués, de même que trois civils. Voir le document de B'Tselem : Casuality Update, 15 janvier 2009.
- 5. Voir Coalition pour la justice et pour la paix en Palestine, Rapport final de la mission en Palestine, novembre 2002.
- 6. Consulter le site Internet de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN) pour un rapport sous forme vidéo: www.fneeq.qc.ca/fr/comites/action_internationale/echos_des_stages_et_des_missions.html. Consulter aussi le document Bilan du comité action internationale, présenté dans le cadre du 27e Congrès de la FNEEQ-CSN (tenu sous le thème: Une profession engagée!), les 30-31 mai et 1er-2 juin 2006, à Chicoutimi: www2.johnabbott.qc.ca/~jacfa/fneeq/congress_pdf/Fn_congBilan_ActionInternle.pdf.pdf.
- 7. Ehab Lotayef: www.ece.mcgill.ca/~elotay/lotayef/
- 8. Code Pink: www.codepink4peace.org
- 9. Israël n'a pas de constitution, mais une Loi fondamentale (La Knesset, article 7 A 1985). C'est en vertu de cette loi que Nétanyahou exige des PalestinienNEs vivant en Israël la reconnaissance d'Israël en tant qu'État juif, ce qui est évidemment inacceptable pour ces derniers. Il est à noter qu'au moins 20 % de la population israélienne n'est pas juive.
- 10. Pour en savoir plus sur le Fonds national juif (FNJ), consulter le site Internet d'Al Haq, une organisation palestinienne de défense des droits humains basée à Ramallah, en Cisjordanie : www.alhaq.org. Aussi, consulter l'article de Jooneed Khan, publié le 22 octobre 2008 par Cyberpresse : « Des Palestiniens s'en prennent au Fonds national juif du Canada ». En ligne : www.cyberpresse.ca/international/moyen-orient/200810/22/01-31678-des-palestiniens-sen-prennent-au-fonds-national-juif-du-canada.php, consulté le 25 novembre 2009.
- 11. Pour un historique de la situation, voir le site de l'ONU : www.un.org/french/Depts/palestine/index.shtml
- 12. La guerre de 1947-1949, gagnée par Israël contre les pays arabes qui rejetaient le plan de partage (ONU) de la Palestine mandataire, a permis à Israël de s'approprier 78 % du territoire, tandis que

l'ONU en avait attribué à Israël 60 %. Cette victoire a été reconnue par la communauté internationale comme définissant les nouvelles frontières d'Israël (Ligne verte). Pourtant, tant Israël que les pays arabes (Égypte et Jordanie) ont violé les conventions en vigueur à l'époque en s'accaparant des territoires qui ne leur appartenaient pas. Voir Schaeffer, E., Halper, J. et J. Johnson (2006). Counter-Rhetoric.. Challenging "conventional wisdom" and reframing the conflict. Israeli Committee Against House Demolitions.

- 13. Terres acquises par Israël après la guerre de 1949 contre les pays arabes et que la déclaration tripartite anglo-franco-américaine du 25 mai 1950 a officiellement reconnues comme appartenant désormais à Israël. Voir « Histoires d'Israël : 1948-2008 », *Manière de Voir (Le Monde diplomatique)*, Avril-Mai 2008, p. 9.
- 14. Voir Halper, J. (2008). *An Israeli in Palestine*, Pluto Press. En particulier le chapitre III: « The Structure of Oppression: Expanding Dispossession, the Occupation and the Matrix of Control », p. 141.
- 15. L'adoption de cette loi en mars 1950 visait surtout à s'approprier les terres de réfugiéEs palestinienNEs sous prétexte qu'elles n'étaient pas habitées ou cultivées. Elle prévoyait l'expropriation par l'État d'Israël des habitations et des terres de toutE citoyenNE de pays arabes et de toutE PalestinienNE absentE de sa résidence en date du 29 novembre 1947. L'application de cette loi a permis l'expropriation de pas moins d'un million d'Arabes (Voir le site Internet du Palestian Academic Society for the Study of International Affairs (PASSIA): www.passia.org). En juillet 2007, Jamal Zahalka, un député palestinien à la Knesset, dénonçait la série de lois racistes votées par le Parlement israélien dans le but de priver de leurs droits les habitantEs d'origine de ce pays: « Israël avance en direction d'un apartheid institué. Non seulement l'État nous a exproprié 80 % de nos terres, mais il continue avec des lois empêchant les Arabes de louer ou d'acheter des terres ».
- 16 Propos recueillis lors de notre rencontre avec Michel Warschawski, le 18 mai 2009.
- 17. Michel Warschawski est un militant israélien de renommée internationale. Il est le fondateur de l'Alternative Information Center (AIC) et un commentateur critique infatigable de la scène israélo-palestinienne. Il a été condamné à 30 mois de prison pour « collaboration avec l'ennemi » suite à la publication d'une brochure expliquant comment résister à la torture (*Carnets*, FNEEQ-CSN, novembre 2007). Pour connaître son parcours et ses positons politiques, voir notamment son livre publié chez Hachette et paru en 2002 : *Sur la frontière*.
- 18. Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) (2007). *EU/Israel : Open Letter EU-Israel Association Council of March 5th 2007*. En ligne : www.fidh.org/OPEN-LETTER-EU-Israel-Association, consulté le 25 novembre 2009.
- 19. À la suite de la guerre des Six Jours, Israël occupe Jérusalem-Est. Le 13 décembre 1980, la Loi de Jérusalem, soit l'une des lois fondamentales d'Israël, est adoptée par la Knesset. Cette loi proclame Jérusalem « une et indivisible » comme capitale de l'État d'Israël.
- 20. « L'appel d'offres des autorités israéliennes pour ce projet avait été remporté en 2002 par le consortium CityPass, qui réunit [entre autres] les groupes français Alstom et Connex (Veolia-Transport) ainsi que deux compagnies israéliennes représentant des sociétés internationales. L'accord a été signé le 17 juillet 2005, entre l'État hébreu, CityPass, ainsi que deux banques israéliennes. CityPass sera responsable du chantier et de la maintenance du système pour les trente prochaines années. Alstom fournira des rames. La première ligne devra entrer en service en 2008. » (Extrait du communiqué des syndiqués français de la Confédération générale du travail (CGT) chez Alstom (2006). « CGT Alstom : Nous refusons d'être complices de la colonisation israélienne en Palestine ». 25 octobre. En liane: france.org/news/article.php?id=5649&type=communique&lesujet=Boycott, consulté le 3 décembre 2009.) La construction du tramway a été retardée pour diverses raisons (il n'est pas actuellement en fonction, en dépit du calendrier fixé), dont la plus impressionnante et la plus réjouissante : Alstom et Veolia transport ont choisi de se retirer du consortium et de renoncer aux quelques 7 milliards \$ que

leur garantissaient les différents contrats sous la pression de militantEs français surtout, mais aussi d'autres organisations et militantEs internationaux engagés dans la campagne de Boycott, de sanctions et de désinvestissements (BDS), de compagnies et d'administrations publiques en Europe ayant elles-mêmes cessé leurs activités conjointes, du jugement enfin du Tribunal de grande instance de Nanterre (France) qui rendit les tribunaux français compétents à juger Alstom et Veolia Transport pour violation du droit international et, possiblement, pour crimes de guerre.

- 21. Il existe à l'heure actuelle 121 colonies et approximativement 102 outposts (abris bâtis à la hâte par des colons sur des terres palestiniennes en vue de se les annexer) pour une population totale de 462 000 colons israéliens installés en territoires palestiniens. La croissance démographique des colonies se situe entre 4 % et 6 % annuellement depuis les deux dernières décennies, soit un taux de croissance beaucoup plus élevé que celui de la population israélienne en général (1,5 %).Voir Centre israélien d'information pour les droits humains dans les territoires occupés, B'Tselem, (octobre 2008), www.btselem.org, cité dans Health, Development and Information Policy Institute (HDIP) (2009). Palestine Monitor. Factbook: Exposing Life Under Occupation, p. 44.
- 22. En 1998, Ariel Sharon déclarait : « Nous devons tous courir nous emparer d'un maximum de sommets de collines afin d'agrandir les colonies, car tout ce que nous prendrons maintenant nous appartiendra... tout ce que nous laisserons leur reviendra. » (AFP, 15 novembre 1998). On ne peut mieux exprimer le sens de la politique des faits accomplis.23. Hébron est un centre religieux abritant le tombeau d'Abraham. L'accès au tombeau d'Abraham est rendu possible via deux espaces mitoyens : la mosquée Al Ibrahimi et une synagogue. La surveillance et le contrôle des accès à la mosquée se sont sérieusement accrus suite au massacre en pleine période de prière de 29 Palestiniens (125 blessés) par un colon ultra-religieux du nom de Baruch Goldstein (un physicien sioniste d'origine états-unienne), le 25 février 1994.
- 24. Voir définition et historique dans Paslestinian Academic Society for the Study of Internatinal Affairs (PASSIA) (2009). *Passia Diary 2009*, Jérusalem, p. 332.
- 25. Organisation des Nations Unies (ONU), Département de l'information, « La question de Palestine : le plan de partage et la fin du mandat britannique ». En ligne : www.un.org/french/Depts/palestine/history2.shtml, consulté le 3 décembre 2009.
- 26. Voir les propos de Shaul Arieli, un « colonel à la retraite qui a travaillé pour l'ex-premier ministre Itzhak Rabin à l'époque où celui-ci a évoqué pour la première fois l'idée d'une barrière pour protéger Israël contre les attentats du Hamas », dans GRUDA, A. (2009). « Pour la sécurité ou la politique? », 24 septembre. En ligne: www.cyberpresse.ca/dossiers/la-victoire-des-murs/200909/24/01-905264-pour-la-securite-ou-la-politique.php, consulté le 25 novembre 2009.
- 27. United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA) et United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA) (2008). The Humanitarian Impact of the Barrier: Four Years After the Advisory Opinion of the International Court of Justice on the Barrier, juillet, p. 6. En ligne: www.ochaopt.org/?mnodule=displaysection§ion_id=105&static=0&format=html&edition_id=, consulté le 25 novembre 2009.
- 28. Voir FARAJ, R. (2005). « Partie II : L'eau, un enjeu pour la paix : pénurie, déséquilibre et conflits », dans R. FARAJ, *Op. cit.*, p. 117.
- 29. Voir MORRIS, B. (2004). The Birth of the Refugee Problem Revisited, Cambridge, Cambridge University Press; PAPPE, I. (2006). The Ethnic Cleansing of Palestine, Oxford, One World (traduction française: Le nettoyage ethnique de la Palestine, Paris, Fayard, 2008). VIDAL, D. (2007). Comment Israël expulsa les Palestiniens (1947-1949), Paris, Éditions l'Atelier. Ce dernier livre constitue une édition actualisée et augmentée du Péché originel d'Israël (Éditions l'Atelier, 1998 et 2002) et présente une synthèse des principaux travaux des « nouveaux historiens » israéliens consacrés aux racines du conflit israélo-palestinien. Plusieurs des travaux abordés n'ont d'ailleurs toujours pas été traduits en français.

- 30. Lors de notre séjour, le projet de loi 548/18 a été présenté par le parti d'Avigdor Lieberman. Il proposait rien de moins qu'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement pour quiconque commémorerait la *Naqba*. Ce projet a préalablement été débattu et approuvé au Comité ministériel israélien de la Knesset. Il a passé l'étape de sa première lecture le 24 mai 2009 (il faut trois lectures avant qu'un projet de loi ne soit accepté). À ce jour aucune date n'a encore été fixée pour la deuxième lecture.
- 31. Voir Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA Territoires palestiniens occupés) des Nations Unies (2009). West Bank Movement and Access Update - May 2009, En ligne : www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_movement_access_2009_june_english.pdf, consulté le 12 juin 2009. « In its most recent comprehensive survey, OCHA field teams documented and mapped 634 physical obstacles [in the West Bank and the East-Jerusalem area], including 93 staffed checkpoints and 541 unstaffed obstacles (earthmounds, roadblocks, road barriers, etc). Twenty out of the 93 checkpoints are not always staffed, including some that are rarely staffed. The overall figure represents an insignificant increase of four obstacles, compared to the parallel figure at the end of the previous reporting period (11 September 2008). However, despite the proximity in the totals at the end of both periods, the number of changes recorded during the current period (24 obstacles removed and 28 installed) was significantly lower when compared to the previous period (82 removals and 101 additions). » Nous traduisons : « Dans sa plus récente étude, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA - Territoires palestiniens occupés) a recensé et documenté l'existence de 634 barrières physiques [en Cisjordanie et dans les environs de Jérusalem-Est]. Parmi ces barrières, 93 sont des postes de contrôle ou des checkpoints avec personnel « permanent » [(civils, militaires ou privés)] et 541 sont des obstacles physiques tels des buttes de terre, des blocs de ciment, des clôtures, etc., sans personnel « permanent ». Vingt des 93 postes de contrôle ne sont pas en fonction en tout temps; certains n'étant que très rarement occupés par du personnel. En comparaison avec les dernières données compilées dans le rapport du 11 septembre 2008, la présente étude indique une faible augmentation du nombre global de barrières. Or, ce rapprochement ne doit pas masquer des différences importantes entre ces deux études : l'étude de mai 2009 recense 24 barrières démantelées contre 28 nouvellement installées, tandis qu'en septembre 2008, on dénombrait 83 barrières démantelées pour 101 nouvellement installées. C'est dire que moins de changements et de mouvements ont été effectués au cours de la présente période d'étude. »
- 32. L'article premier de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale énonce que : « Dans la présente Convention, l'expression «discrimination raciale» vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique. »
- 33. Voir les condamnations du *Comité pour l'élimination de la discrimination raciale* (14 août 2003, juin 2007)
- Cette législation a été condamnée par les organes spécialisés de l'ONU, dont le Comité des droits de l'Homme (6 août 2003) et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (14 août 2003; 14 juin 2007).
- 35. En janvier 1993, la Knesset abroge la loi interdisant tout contact avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). C'est le début des négociations secrètes entre Yasser Arafat et Itzhak Rabin à Oslo, en Norvège. En septembre 1993, l'État d'Israël et l'OLP se reconnaissent mutuellement (à noter que l'OLP reconnaît Israël mais qu'inversement, l'État d'Israël ne reconnaît que l'OLP et non pas la nécessité d'un État palestinien). Le 13 septembre 1993, en présence du président états-unien Bill Clinton, Yasser Arafat et Itzhak Rabin signent à Washington une déclaration de principes sur l'autonomie palestinienne. Cette déclaration est issue des Accords d'Oslo. Voir « Histoires d'Israël : 1948-2008 », *Manière de Voir (Le Monde diplomatique),* Avril-Mai 2008, p. 9.

36. Voir Hurryyat, Center for Defense Liberties and Civil Rights (2009). *The Annual Report on Detention, Living and Health Conditions of Prisoners in the Israeli Prisons and Detention Centers*, 31 septembre 2007-31 octobre 2008.

- 37. Cet anthropologue israélien militant a répertorié pas moins de 18 147 maisons palestiniennes démolies depuis 1967. Voir HALPER, J. (2008). *Op. cit.*, p. 275.
- 38. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiéÉs palestiniens, appelée United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA), estime à 5,5 millions le nombre de réfugiéEs palestinienNEs à travers le monde dont 4 618 141 dans les pays du Moyen-Orient. Il s'agit de la plus importante population de réfugiéEs à travers le monde. Voir le rapport de l'UNRWA: Who is a Palestine Refugee?, En ligne: www.un.org/unrwa/refugees/whois.html, consulté le 26 novembre 2009.
- 39. En date de juin 2008, l'UNRWA dénombrait 191 408 PalestinienNEs réfugiéEs vivant dans 19 camps à travers la Cisjordanie et 562 855 vivant à l'extérieur des camps. Pour la bande de Gaza, elle dénombrait 492 299 PalestinienNEs réfugiéEs vivant dans 8 camps et 567 285 vivant à l'extérieur des camps. Voir UNRWA in Figures, juin 2008. En ligne: www.un.org/unrwa/publications/pdf/uifjune08.pdf, consulté le 26 novembre 2009.
- 40. Compilées en 2007, ces données sont tirées du site Internet de l'UNRWA : www.un.org/unrwa/refugees/westbank/arroub.html, consulté le 26 novembre 2009.
- 41. « Israël a soutenu du bout des lèvres cette résolution puisque cet engagement était exigé par l'Assemblée générale des Nations Unies pour que l'État d'Israël soit accepté au sein de l'ONU. Par la suite, les dizaines de résolutions de l'Assemblée générale sur le droit de retour des réfugiés sont restées lettre morte. » Dans WARSCHAWSKI, M. (2005). L'ONU peut-elle sauver la Palestine? En ligne : www.cetim.ch/fr/documents/05-onu2-warschawsky.pdf, consulté le 26 novembre 2009.
- 42. Pour en savoir davantage sur les conditions qui ont vu « naître » le Hamas et les relations entre ce mouvement/parti et les autorités politiques et militaires israéliennes, consultez : ENDERLIN, Charles (2009). Le grand aveuglement : Israël et l'irrésistible ascension de l'islam radical, Paris, Albin Michel; Ahmad, Hisham H. (1994). Hamas. From Religious Salvation to Political Transformation : The Rise of Hamas in Palestinian Society, Jérusalem, Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs (PASSIA).
- 43. Lors des élections de 2006, le Hamas obtenait 74 des 132 sièges au Conseil législatif palestinien, tandis que le Fatah obtenait 45 sièges. Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) en obtenait pour sa part 3. La coalition nommée « Alternatifs » (composée du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), du Parti populaire palestinien (PPP), du Palestine Democratic Union et d'autres) et la coalition nommée « Palestine indépendante » (incluant le Palestinian National Initiative (PNI)) remportaient 2 sièges chacune. Et 4 sièges étaient remportés par des élus indépendants. Consulter : www.fr.wikipedia.org/wiki/Élections_législatives_palestiniennes_de_2006
- 44. Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs (PASSIA) (2009). *Agenda 2009*, Jérusalem, p. 165.
- 45. RACHED, Tahani (2004). *Soraïda, une femme de Palestine*, Office national du film du Canada, min. Lire la présentation sur le site Internet de l'ONF: www.onf-nfb.gc.ca/fra/collection/film/?id=51254.
- 46. LATENDRESSE, A. (2009). « Déroute du mouvement de la paix », *Relations (Dossier « Palestine : assez d'injustice!*), nº 732, mai, p. 25; WARSCHAWSKI, M. (2008). « Chap VI : En piètre état, le mouvement de la paix israélien », dans *Programmer le désastre. La politique israélienne à l'œuvre*, Paris, La fabrique, p. 35.
- 47. Deux jours plus tard, le gouvernement refusait de donner son appui au projet de loi.
- 48. Pour en savoir plus sur l'histoire de cette famille, lire l'entretien avec le propriétaire de la maison : Соок, J. (2008). « Unfinished Business of Ethnic Cleansing : The Expulsion of Palestinians from

Jaffa », Counterpunch, 15 septembre. En ligne: www.counterpunch.org/cook09152008.html, consulté le 4 décembre 2009.

- 49. Pour en savoir plus sur les questions relatives à la Palestine qui ont été « laissées en suspens » : Organisation des Nations Unies (ONU), département de l'information, « Questions en suspens ». En ligne : www.un.org/french/Depts/palestine/issues.shtml, consulté le 4 décembre 2009.
- 50. Warschawski, M. (2005). *L'ONU peut-elle sauver la Palestine?* En ligne : www.cetim.ch/fr/documents/05-onu2-warschawsky.pdf, consulté le 26 novembre 2009.
- 51. KOUFA, K. K. (2001). *Terrorisme et droits de l'homme*, rapport intérimaire, ONU, Conseil économique et social, Commission des droits de l'homme, Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, cinquante-troisième session, point 6 de l'ordre du jour provisoire, p. 36. En ligne: www.un.org/french/documents/ecosoc/docs/2001/ecn4sub2200131f.pdf, consulté le 4 décembre 2009.
- 52. Annan, K. (2005). « À Madrid, le Secrétaire général propose une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme », communiqué de presse, 10 mars 2005.
- 53. Le passage complet se lit come suit : « [...] les soixante ans d'Israël sont l'occasion de célébrer le retour du peuple juif au sein du concert des nations, les nombreuses réalisations culturelles, économiques et scientifiques d'une société libre, démocratique et épanouie, ainsi que les relations privilégiées entretenues par les gouvernements québécois et israélien. » Voir Assemblée nationale du Québec (2008). « Souligner le 60° anniversaire de l'État d'Israël », 38° législature, 1ère session, *Débats de l'Assemblée nationale*, vol. 40, n° 80. En ligne : www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080507.htm#_Toc198017506, consulté le 4 décembre 2009.
- 54. Comité Québec-Israël (2008). Le Comité Québec-Israël applaudit la motion de l'Assemblée nationale saluant le 60° anniversaire de l'État d'Israël, communiqué du 7 mai 2008. En ligne : http://www.qic-cqi.org/spip.php?article134, consulté le 17 décembre 2009.
- 55. Selon le recensement de 2007, la Cisjordanie compterait 2 350 583 habitants et la bande de Gaza 2 350 583, pour un total de 4 016 416 PalestinienNEs. Paslestinian Academic Society for the Study of Internatinal Affairs (PASSIA) (2009). *Passia Diary 2009*, Jérusalem, p. 348.
- 56. Les actes prohibés par la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* sont les suivants : « a) Meurtre de membres du groupe; b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe; e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. » Il est à noter que le *Statut de Rome de la Cour pénale internationale* (2002) reprend cette définition du génocide dans son « Article 6 : Crime de génocide : Aux fins du présent Statut, on entend par crime de génocide l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux [...]. » L'État d'Israël n'a pas ratifié le *Statut de Rome*, de sorte qu'il n'est pas possible de le poursuivre devant la Cour pénale internationale. Pour mettre fin à cette impunité, le Conseil de sécurité pourrait par contre constituer un tribunal spécial pour juger les crimes contre l'humanité commis par l'État d'Israël dans les territoires palestiniens occupés. Or, faut-il là une volonté politique...
- 57. « Du fait des bouclages et des considérations sécuritaires liés à la première et surtout à la seconde Intifada, Israël a eu de plus en plus recours aux travailleurs étrangers pour remplacer les Palestiniens qui ne peuvent plus entrer en Israël. Alors qu'environ 115 000 Palestiniens travaillaient en Israël avant septembre 2000, leur nombre a aujourd'hui chuté à quelques milliers. » Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) (2003). « Israël. Les travailleurs migrants en Israël : une forme contemporaine d'esclavage », p. 2. En ligne : http://www.fidh.org/IMG/article_PDF/article_a374.pdf, consulté le 4 décembre 2009.

- 58. Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) (2007). « L'aide de l'Union européenne à l'Autorité palestinienne doit contribuer à l'unité du peuple palestinien », p. 2. En ligne : www.fidh.org/IMG/article_PDF/article_a4466.pdf, consulté le 4 décembre 2009.
- 59. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet de l'Alternative Information Center (AIC) : http://www.alternativenews.org/english/2216.html; ou sur le site Internet du Teacher Creativity Center (TCC) : www.teachercc.org/news-events/lastnews/news20102009e.htm.



Délégation manifestant devant le passage d'Erez contre le déni du droit d'entrée dans la bande de Gaza et, plus généralement, contre le blocus imposé par l'État d'Israël depuis 2006. De gauche à droite: Christian Martel, Myriam Beaulieu, Benoît d'Amours, Marie Auer-Labonté, Denis Barrette, Diane Lamoureux, Marie-Christine Ladouceur, Guy Laflamme, Etienne Legault, (Sébastien Bouchard), Lorraine Guay – Ehab Lotayef, 2009